

FRANCE & MONDE

REVUE DE DOCUMENTATION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

Fondateur : **PROBUS (J. CORRÉARD)**Directeur : **A. MERCIER**Rédacteur en Chef : **Em.-A. FOURMOND**

L'ACTIVITÉ FRANÇAISE

L'Industrie Métallurgique Française

EN 1923

Le mois dernier, en étudiant, à cette place, la situation de l'industrie houillère en France pendant l'année écoulée, nous disions que de la richesse du sous-sol d'un pays dépendait sa puissance industrielle ; les chiffres de la production métallurgique des premières nations du monde en fournissent l'éclatante confirmation, ainsi qu'on va le voir par le tableau suivant :

PRODUCTION EN 1922
Fonte Acier brut

En milliers de tonnes

États-Unis (1)	40.019	43.239
Grande-Bretagne (1)	7.438	8.489
France (2)	5.300	4.977
Allemagne (3)	4.000	5.000
Belgique (2)	2.188	2.286
Luxembourg (2)	1.407	1.198

(1) En long ton de 1016 kilos.

(2) En tonnes métriques.

(3) En tonnes métriques et chiffres très approximatifs.



Donc, la production de la France n'a été, l'an dernier, comme importance, que la troisième ; elle n'a fabriqué qu'un peu plus de cinq millions de tonnes de fonte, alors que ses moyens de production lui permettaient d'atteindre un tonnage supérieur au double ; nous allons dès maintenant expliquer les raisons de cette infériorité.

Pendant l'année 1923, tout au moins pendant les neuf premiers mois, notre industrie métallurgique eut à subir l'influence déprimante du manque de coke, consécutif, si l'on peut dire, à notre occupation de la Ruhr ; en effet, dès que les troupes françaises pénétrèrent dans le bassin rhéno-westphalien, les livraisons indemnitaires furent suspendues, de sorte que notre métallurgie se trouva prise au dépourvu et dans l'obligation de restreindre sa production jusqu'au moment où elle put reconstituer des approvisionnements suffisants de houille carbonisée. C'est donc à l'insuffisance de nos disponibilités en coke qu'il faut attribuer la diminution de notre production de fonte et d'acier car, d'autre part, la baisse du franc nous permettait de jouer un rôle actif à l'exportation, en y écoulant d'importants tonnages, tandis que l'Allemagne, privée de la Ruhr, ne pouvait plus guère alimenter les marchés extérieurs et que l'Angleterre et l'Amérique, handicapées par la cherté de leurs devises, n'y pouvaient tenir — si j'ose dire — qu'un emploi de second ordre et encore, intermittent.

Nous n'avons pas à rechercher ici les causes de la fluctuation des changes — causes plus politiques qu'économiques —, mais nous soulignerons que la baisse du franc, jointe à la réduction de production, a permis aux cours d'atteindre, à un certain moment, un niveau excessif, presque prohibitif, ainsi qu'on le verra plus loin.

Avant d'étudier la production métallurgique elle-même, nous devons consacrer un chapitre spécial au coke, combustible indispensable jusqu'ici à la fabrication de la fonte et de l'acier.

Coke. — Nous avons dit, dans notre revue de l'industrie houillère, que la production des mines françaises en

coke avait atteint, en 1923, 1.985.735 tonnes contre 1.026.467 tonnes en 1922 ; en un an, par conséquent, la production avait presque doublé ; malgré cela, elle ne représentait qu'une partie relativement faible de notre consommation qui atteignait, l'an dernier, environ 600.000 tonnes par mois. Le complément dut être demandé, soit aux cokeries indépendantes, soit à celles dépendant des usines métallurgiques, soit enfin à l'importation, — les premières utilisant d'ailleurs des charbons à coke achetés à l'étranger. L'Allemagne, responsable des destructions commises dans les mines et leurs annexes du Nord et du Pas-de-Calais, s'est engagée, par le Traité de Versailles, à nous fournir, chaque jour, un tonnage de coke suffisant pour exploiter, en partie tout au moins, nos moyens de production métallurgique. En 1922, l'Allemagne nous avait ainsi livré, en moyenne, une douzaine de mille de tonnes par jour, ce qui évidemment ne représentait pas la totalité de ses engagements, mais nous permettait, néanmoins, de maintenir en allure modérée un certain nombre d'appareils producteurs de fonte et d'acier. Ainsi que nous l'avons dit plus haut, dès l'entrée des troupes françaises dans la Ruhr, les livraisons indemnitaires cessèrent et comme, depuis l'armistice, nos usines n'avaient jamais pu constituer de stock de prévoyance, les hauts fourneaux et les fours s'éteignirent un à un jusqu'à ce qu'on ait pu obtenir, de l'étranger, quelques secours et qu'on ait pu pousser la fabrication du coke en France — chose plus malaisée qu'on ne serait tenté de le supposer, car non seulement une batterie de fours à coke, avec ses appareils récupérateurs de sous-produits, est une construction qui exige de longs mois pour être à point, mais il ne faut pas perdre de vue qu'un four n'est pas, en un tournemain, en état de carboniser de la houille.

En Grande-Bretagne, nos achats furent importants pendant les premiers mois de 1923, mais chez nos voisins, toujours prêts à profiter de la situation, les prix montèrent avec une telle rapidité que, même si la qualité du

coke d'outre-Manche rendu à pied d'œuvre avait répondu à notre attente, il eût été impossible de continuer les achats, le prix de revient aux usines étant devenu rapidement prohibitif. Ce que nous disons du coke anglais s'applique, avec plus de force encore, au coke américain que nous avons essayé, pendant quelques mois, d'adapter à nos besoins. Peut-être, la hâte apportée par nos usines à se couvrir en combustible ne leur permit-elle pas de considérer suffisamment que le coke est un combustible trop friable pour pouvoir supporter toute une série de manipulations : chargement sur wagon à la cokerie, déchargement, embarquement sur navire, débarquement, remise sur wagon, etc... et une traversée de quinze ou dix-sept jours à travers l'Atlantique ; le coke américain arriva à Dunkerque réduit en petits morceaux ou en poussier, quasiment inutilisable ; le coke anglais était, certes, en meilleure forme, mais rarement il put être employé sans mélange avec d'autres coques plus adéquats aux nécessités du haut fourneau. Et pour l'un comme pour l'autre, le prix rendu multiplié par la valeur de la livre et du dollar fit que nous dûmes chercher ailleurs la couverture — partielle — de nos besoins. Dans les pays occupés, on procéda à la saisie des stocks existants que nous chargeâmes sur wagon et expédiâmes sur la France, la Belgique et le Luxembourg : et sous la pression de la Société des Cokes de hauts fourneaux, toutes les batteries de fours à coke, éteintes ou en construction en deçà de nos frontières, furent mises ou remises en état de produire. Dès le mois d'août, la crise du coke était conjurée, au moins dans ce qu'elle avait de plus grave, et la production du fer pouvait reprendre son essor.

Depuis la guerre et jusque fin janvier dernier, la vente du coke métallurgique n'a jamais joui d'une entière liberté en France. Vendeur naturel du coke indemnitaires, l'État en a confié la répartition entre les ayants droit à des organismes fonctionnant sous son contrôle, afin que nul ne soit frustré de sa part de combustible. La Société des Cokes de hauts fourneaux — ou, plus simplement, la

SCOF — a, pendant plusieurs années, rempli le rôle de répartiteur des cokes allemands entre les métallurgistes, et, par la volonté de ceux-ci, des cokes achetés soit aux mines françaises, soit en Angleterre, en Belgique, en Hollande ou en Amérique, ou encore fabriqués en France avec des fines étrangères achetées par ladite SCOF.

La répartition était faite en considération d'abord des disponibilités et ensuite de la capacité de consommation des usines. Quant aux prix, ils furent établis en tenant compte des prix différents payés pour les différentes sortes de cokes, augmentés de certaines sommes nécessaires pour couvrir les frais généraux de l'organisme et permettre l'allocation d'une prime destinée à favoriser l'exportation, cette prime étant attribuée par tonne de coke entrant dans la fabrication des produits métallurgiques passant la frontière pour être vendus à l'étranger.

Le prix de péréquation n'avait été, en moyenne, que de 81 fr. 75 en 1922 ; en 1923, du fait de la suspension des livraisons par l'Allemagne et de l'achat obligatoire des cokes étrangers, le prix de péréquation atteignit un niveau très élevé ; à partir du 15 février, il y eut même deux prix de péréquation : l'un, dit *P. 1*, pour le coke livré au-dessous d'un certain pourcentage de la capacité de consommation des usines ; l'autre, dit *P. 2*, devant s'appliquer aux livraisons faites au-dessus du minimum dont nous venons de parler. En janvier, le prix de péréquation était de 95 fr. ; il était en décembre de 212 fr. pour le *P. 1*, et de 225 fr. pour le *P. 2*, ayant en cette deuxième catégorie, atteint 310 fr. pendant les mois de mars, avril et mai. Le prix moyen du *P. 1* fut de 183 fr. 33 et celui du *P. 2*, de 255 fr. 23.

LA PRODUCTION ET LES PRODUCTEURS.

La France d'avant-guerre occupait le quatrième rang parmi les puissances dites *métallurgiques* : il est vrai qu'elle était fortement distancée par le géant américain, par l'Allemand en perpétuel progrès et par l'Anglais, qui alors « marquait le pas »... avant de reculer.

Une erreur des géologues allemands, conseillers de Bismarck, avait permis à la France de conserver un lambeau de la chère Lorraine — arrachée, par la violence, à sa maternelle affection ; — on en fit le département de Meurthe-et-Moselle, dont le sous-sol, bientôt exploité par nos soins, offrit d'abondantes ressources en minerais de fer aux ingénieurs désireux de créer dans l'Est une industrie sidérurgique. Ici donc, l'usine fut bâtie sur le minerai. Ailleurs, dans le Nord et le Centre, on avait depuis longtemps construit l'usine sur le charbon — dont notre pays, hélas ! est insuffisamment riche ; ailleurs encore, à Calais, à Rouen, à Caen, dans la Basse-Loire, l'usine s'était élevée sur la côte pour recevoir facilement le charbon anglais et pour utiliser les minerais normands et bretons à proximité des lieux d'extraction.

Minerais. — En 1913-14, le bassin de Briey donnait, par an, un million et demi de tonnes d'un bon minerai phosphoreux tenant 34-36 % de fer en moyenne. L'armistice du 11 novembre 1918 nous mit en possession de tout le bassin ferrifère de Lorraine, le plus riche d'Europe.

Pendant la guerre, de nombreuses mines de fer de l'Est ayant été mises à mal, il fallut, la paix revenue, les reconstruire et l'on s'y appliqua d'enthousiasme. Malheureusement, depuis lors, nous vivons dans une période de sous-consommation, conséquence de la crise économique mondiale ou de la pénurie de coke paralysant la production de la fonte. Quoi qu'il en soit, nous avons produit, en 1923, 23.226.000 tonnes de minerai, soit 2.200.000 tonnes de plus que l'année précédente. Nous aurions pu, certes, produire davantage l'an dernier, si les Allemands, tributaires obligés de nos minerais, n'avaient refusé tout envoi depuis l'occupation de la Ruhr, en dépit des contrats existants, et si nous-mêmes nous avions consommé des tonnages plus importants — mais, hélas !... Nous remontons, en ce moment, la pente : déjà, en décembre, nous avons dépassé deux millions de tonnes ; mais cette production est encore inférieure de près de 1.600.000 tonnes à la moyenne mensuelle de 1913, y

compris la production du bassin de Metz-Thionville. Et les stocks sont encore très abondants ; ils dépassaient, à fin décembre, le double de la production de ce mois.

Nous avons acheté au Luxembourg et dans nos possessions nord-africaines quelque cinq cent mille tonnes de minerai, l'an dernier ; mais nous en avons exporté une dizaine de millions de tonnes en Belgique, dans la Sarre, en Grande-Bretagne (qui, jadis, ne consommait que nos riches minerais ou bretons ou normands, et qui, maintenant, vient aux minerais phosphoreux de Briey), en Italie, etc...

Fonte brute. — Depuis que l'armistice nous a rendu la Lorraine, on estime que la France pourrait produire annuellement dix à douze millions de tonnes de fonte : elle dispose, en effet, de 219 hauts fourneaux, dont 134 étaient en activité, 42 prêts à fonctionner et 43 en construction ou réparation (chiffres du 1^{er} février 1924). Or, l'an dernier, nous n'avons produit que 5.299.600 tonnes de fonte — faute de coke. Mais si nos moyens de production n'ont jamais pu être utilisés en totalité jusqu'ici, il y a à cela d'autres raisons que le manque de combustibles. Avons-nous besoin de rappeler que c'est la région du Nord et du Nord-Est que les Allemands occupèrent pendant toute la guerre ; et l'on n'a pas oublié avec quelle maëstria ils démolirent, pour les piller, les nombreuses usines métallurgiques, momentanément tombées sous leur autorité. L'armistice signé, le pays évacué, on ne retrouva plus que des ruines qu'il fallut reconstruire, outiller de nouveau et qui se reprennent peu à peu à produire, — de sorte que la France n'eut à compter d'abord que sur la production des usines situées de ce côté du front de bataille et sur celles de la Lorraine recouvrée. Pendant la période de grande activité de la demande qui suivit l'arrêt des opérations, la production nationale fut loin de suffire aux besoins du pays et l'on importa, à prix d'or, de la fonte étrangère ; mais survint la crise déclanchée vers le milieu de 1920 et notre production, faible encore, suffit amplement à la couverture

de nos besoins. Depuis lors, production et demande se sont accrues et si nous n'avions pas eu à subir l'an dernier la pénurie de combustibles dont nous sommes obligés de faire état à chaque page de cette étude, notre production serait depuis longtemps au niveau des 600.000 tonnes mensuelles qu'elle a atteint en janvier dernier, alors que la production totale de 1923 n'a été que de quelques dizaines de mille tonnes (70.000 tonnes) supérieure à celle de 1922.

Acier brut. — Ce que nous disons de la fonte s'applique naturellement à l'acier. Nous en avons produit 4.976.869 tonnes en 1923 contre 4.534.492 tonnes en 1922 ; la différence entre les deux exercices est plus forte dans ce compartiment, et cela s'explique parce que la production de l'acier Martin, ne requérant pas l'emploi du coke, a pu se maintenir pendant toute l'année dernière à un niveau assez élevé, alors que celle de l'acier Thomas fléchissait au moment de notre extrême indigence en houille carbonisée.

Nous ne pouvons songer à infliger à nos lecteurs l'examen détaillé des statistiques de production des produits dérivés de la fonte et de l'acier bruts ; au reste, il n'existe pas, à proprement parler, de statistiques officielles à ce sujet ; seul, le Comité des Forges, dans ses circulaires, nous en donne un aperçu, dont l'analyse nous entraînerait évidemment trop loin. Nous préférons de beaucoup, dans l'intérêt de nos lecteurs, nous arrêter un instant sur le commerce extérieur des produits sidérurgiques.

IMPORTATION ET EXPORTATION.

La France, lorsqu'elle aura pu constituer sur des bases solides et durables son approvisionnement en combustible, c'est-à-dire lorsqu'elle sera à même de produire à plein rendement, la France, disons-nous, disposera d'un tonnage de produits bruts, demi-finis et finis au moins double de ce que peut, normalement, absorber la consommation intérieure du pays.

Dès avant la guerre, lorsque ralentissait la demande

en deçà des frontières, les producteurs de Meurthe-et-Moselle jetaient, dans les régions voisines de la Belgique, les tonnages dont ils n'avaient pas l'emploi.

Depuis la guerre, la situation s'est complètement modifiée sur ce point, et ce qui n'était jadis qu'une pratique accidentelle est devenu une pratique courante et, nous ajouterons, obligatoire. D'ailleurs, l'exportation pour les usines de la Lorraine recouvrée, c'est, en quelque sorte, leur raison de vivre ; en effet, ces usines furent bâties sur le minerai par les industriels de la Ruhr, leurs propriétaires leur assurant le coke du bassin rhénan-westphalien ; les produits bruts, les lingots, les blooms et les billettes fabriqués par les hauts fourneaux et les fours Martin de la région de Metz-Thionville passaient dans la Ruhr où ils étaient dénaturés, transformés et utilisés dans les innombrables usines de construction mécanique, métallique, électrique et autres de cette incomparable ruche industrielle.

L'armistice signé, ces usines devenues françaises, passent sous le contrôle d'industriels français ; les relations avec leurs anciens propriétaires sont, depuis lors, très difficiles ; pour produire à plein rendement, elles manquent de coke, parce que leurs sources de ravitaillement d'antan sont taries, et, de plus, on se montre peu disposé, de l'autre côté de la frontière, à utiliser, comme jadis, leurs produits... Forcé est donc de chercher un exutoire pour leur production et c'est tout naturellement à l'étranger qu'elles vont, par l'intermédiaire du marché d'Anvers, où la dépréciation du franc sert leurs intérêts.

Elles n'ont pas négligé non plus le marché intérieur du pays, mais elles sentent bien que les anciennes usines, reconstruites et modernisées, qui sont plus près qu'elles-mêmes de certains centres de consommation, pourront là, plus facilement qu'à l'extérieur, leur tenir tête.

Nous avons extrait des documents statistiques de l'administration des douanes les quelques chiffres qu'on va lire et qui nous semblent tout à fait caractéristiques : en 1923, nous avons importé 63.500 tonnes de fonte, soit

France et Monde

4.000 tonnes de plus que l'année précédente ; mais nous en avons exporté 592.000 contre 720.700 tonnes en 1922 ; le déficit de 128.600 tonnes est imputable à l'Allemagne qui a cessé ses achats de fonte comme elle a refusé de prendre livraison des minerais de fer, pour protester contre l'occupation de la Ruhr. En demi-produits (blooms et billettes) et en barres, nos achats à l'extérieur ont porté, en 1923, sur 254.000 tonnes contre 305.000 tonnes en 1922 ; nos ventes se sont élevées, malgré la défaillance de l'Allemagne, à 913.500 tonnes contre 810.800 tonnes. Nous avons toujours été importateurs de tôle plus qu'exportateurs ; toutefois, avec la remise en route des usines de la région du Nord et du Nord-Est, le déficit tend à diminuer ; en 1923, nous en avons importé 127.600 tonnes contre 163.700 tonnes l'année précédente, et nous en avons exporté 46.800 tonnes contre 35.500 tonnes. Enfin, en rails, l'importation a porté sur 38.800 tonnes contre 49.600 tonnes en 1922, et l'exportation sur 246.300 tonnes contre 178.500 tonnes en 1922.

LA POLITIQUE DE VENTE DES MÉTALLURGISTES ET LES PRIX.

Au mois de décembre 1922, les approvisionnements en coke étant suffisants pour alimenter les moyens de production alors en activité et la demande, relativement satisfaisante, les prix se tenaient fermes et généralement stables, ce qui est infiniment préférable, on le conçoit, à des prix en hausse mais instables. Pour donner une idée des cours, nous dirons que la fonte phosphoreuse de moulage valait 250 fr. la tonne, la fonte hématite, 10 fr. de plus ; les demi-produits, des lingots aux largets, allaient de 310 à 400 fr. ; les poutrelles, de 440 à 450 fr. ; les laminés marchands, de 450 à 480 fr. ; les tôles, prix de base, variaient de 630 fr. pour les larges plats à 930 pour les tôles fines, sur wagon, départ usine productrice.

A cette époque fonctionnaient encore quelques comptoirs de producteurs. Certes, la tourmente engendrée par la crise économique mondiale, ayant pris naissance

au Japon et aux États-Unis vers le milieu de 1920, avait déjà entraîné la chute de quelques-uns de ces organismes ; tel avait été le cas du Comptoir des Fontes phosphoreuses de Longwy en janvier 1921 et du Comptoir des Fontes hématites, de création plus récente, qui s'était effondré en août 1922. Cependant, ces comptoirs avaient rendu aux producteurs de signalés services en leur imposant, aux époques de mévente, une réglementation de la production, grâce à laquelle les prix pouvaient être maintenus à un niveau suffisamment rémunérateur ; et, aux périodes d'intense activité, en empêchant les prix de s'emballer à la hausse, ils avaient rendu aux consommateurs un service de même importance. Avant la guerre déjà, le Comptoir de Longwy était en butte à certaines attaques, lorsque revenait le temps des vaches maigres ; mais il avait pu résister à l'orage, grâce au nombre infime de producteurs non adhérents. En 1921, il n'en était plus de même ; le retour de la Lorraine dans le giron de la mère-patrie avait augmenté considérablement le nombre des usines dissidentes du comptoir, à tel point que, se sentant menacés, ses dirigeants avaient essayé de nouer une entente avec les producteurs belges et luxembourgeois. Par la faute de quelques-uns, qui ne comprirent pas alors leurs véritables intérêts, ce qu'ils reconnaissent probablement aujourd'hui, le comptoir s'effondra ; ce fut d'abord, dans le clan des consommateurs, des chants de victoire qui se muèrent bientôt en chants de regret, et il est très probable que si, aujourd'hui, on organisait, dans le monde des fondeurs, un referendum, il est probable, dis-je, qu'une imposante majorité se formerait autour du souhait de voir bientôt renaître de ses cendres l'antique Comptoir de Longwy, qu'il siège encore à Longwy ou, comme il est plus probable, qu'il s'établisse à Paris, à côté des autres comptoirs métallurgiques.

Le Comptoir sidérurgique, constitué après la guerre pour englober les anciens organismes créés pour la vente des rails et des poutrelles et assurer le contrôle de la

vente des demi-produits, après avoir été privé de son rôle de vendeur unique à l'exportation, puis de vendeur des demi-produits à l'intérieur, n'ayant plus à assurer que l'écoulement des poutrelles et des rails, traversa, au début de 1922, une période critique au moment de son renouvellement, puis tomba en décembre de la même année, sur l'entêtement d'une société productrice de rails et filiale d'une grande firme étrangère à obtenir de ses confrères la reconnaissance de privilèges inadmissibles. Presque en même temps, succombait à son tour le Comptoir des Tôles et larges plats, toujours sur une question de dissidence et d'étroit égoïsme, que nos grands industriels devraient cependant bannir à tout jamais de leur esprit.

La fin des deux comptoirs de laminés lourds (rails, poutrelles et tôles) mettait un terme — pour un temps — à ce qu'on a appelé la *concentration horizontale* des industries, c'est-à-dire à la réunion, dans un même organisme de vente, d'usines fabriquant les mêmes produits ; et leur chute donnait naissance à une *concentration dite verticale* d'industries ayant entre elles des liens, financiers ou autres, ne fabriquant pas les mêmes produits, mais pouvant en confier la vente à un seul et même organisme.

Donc, au moment où s'ouvrait, pour l'industrie métallurgique française, une période de difficultés excessives, dues à l'occupation de la Ruhr et par voie de conséquence, au manque de coke et à la tension des changes, le marché se trouvait livré à lui-même, — partant, il devait ressentir plus que jamais les effets de la rareté des matières premières et des produits fabriqués, ou bien encore les excès d'une concurrence que rien n'était capable de discipliner.

On le vit bien quelques semaines après l'entrée des troupes franco-belges dans la Ruhr : dans la dernière décade de mars, la fonte phosphoreuse de moulage coûtait 500 à 525 fr., la fonte hématite 540 à 600 fr., les demi-produits 600 à 750 fr., les poutrelles 800 à 850 fr.,

les laminés marchands 800 à 1.050 fr., les tôles fortes 950 à 1.000 fr., les tôles fines 1.200 à 1.500 fr. la tonne.

La solution partielle de la crise du coke amena, avec une reprise de la production, une diminution des prix ; au début de juillet, la fonte phosphoreuse de moulage était ramenée à 370-390 fr. ; la fonte hématite, à 390-410 fr. ; les demi-produits, à 450-510 fr. ; les poutrelles, à 550-580 fr. ; les laminés marchands à 580-600 fr. ; les tôles fortes à 690-720 fr., les tôles moyennes à 780-850 fr., les tôles fines à 950-1.000 fr.

Mais aux embarras économiques venaient s'ajouter les difficultés politiques, nées de l'opposition de plus en plus manifeste de l'Angleterre à tout ce que nous entreprenions, sans omettre l'agitation qui grandissait en Allemagne, du fait de l'échec de plus en plus complet de la résistance passive dans la Ruhr. Pour essayer de nous intimider, et nous faire renoncer à nos buts et à nos gages, on déclanchait contre notre devise une offensive qui semble, heureusement, avoir pris fin ; dès ce moment, les prix manifestèrent une instabilité se traduisant par une période de hausse jusqu'au mois d'octobre et de déclin jusqu'à la fin de l'année ; pendant la deuxième quinzaine de décembre en effet, les prix étaient revenus sensiblement aux niveaux de juillet ; la fonte phosphoreuse de moulage cotait 380-390 fr., la fonte hématite 415-425 fr., les demi-produits 450-530 fr., les poutrelles 560-610 fr., les laminés marchands 575-630 fr., les tôles fortes 670-690 fr., les tôles moyennes 770-780 fr. et les tôles fines, 900-920 fr.

Sur les marchés d'exportation, à Anvers, par exemple, nous vendions en francs belges à des prix assez voisins de ceux que nous pratiquions normalement à l'intérieur du pays — grâce à la prime d'exportation allouée par la Société des Cokes de hauts fourneaux sur chaque tonne de coke entrant dans la fabrication d'un produit exporté — cette prime couvrant assez sensiblement les frais de transport de nos usines à Anvers.

SALAIRES ET REVENDICATIONS OUVRIÈRES.

L'augmentation du coût de la vie, dont la cause première réside dans la dépréciation de notre devise monétaire — qui a successivement occasionné l'augmentation des impôts et la majoration des tarifs de transport — devait fatalement entraîner une hausse des salaires, dans l'industrie métallurgique ; quelques réajustements avaient été effectués l'an dernier ; une nouvelle campagne est menée, en ce moment, qui a déjà ou bien donné des résultats satisfaisants pour les ouvriers, ou bien occasionné des grèves partielles, sans grande importance heureusement. Les organisations syndicales et fédérales essayent, bien entendu, de profiter de ce mouvement inéluctable pour créer une agitation à la veille des élections ; mais il faut reconnaître que les revendications présentées par la C. G. T. réformiste de la rue Lafayette sont plus modérées, plus acceptables par conséquent, que celles de la C. G. T. U., laquelle réclame, en bloc, une augmentation de 6 fr. par jour pour tous les ouvriers, sans distinction de catégories !

A côté des revendications relatives aux salaires et aux huit heures, la C. G. T. propose que l'activité syndicale s'étende à l'apprentissage ; elle voudrait que le syndicat eût sa part dans la formation des jeunes ouvriers. Au dernier congrès des métaux, les dirigeants de l'organisation fédérale ont enfin obtenu la création d'une caisse de chômage alimentée par une cotisation mensuelle de 0 fr. 60, permettant de faire bénéficier les ouvriers, après un an de stage, d'une indemnité journalière de 5 fr. lorsqu'ils sont condamnés au chômage involontaire ; ainsi, la C. G. T. espère que se perdra la néfaste habitude de recourir aux collectes faites dans les ateliers, lesquelles mettent les bénéficiaires, vis-à-vis des souscripteurs, dans une position d'obligés, parfois assez difficile à supporter. Malheureusement, ces caisses de chômage servent également à soutenir les grévistes et il est à craindre que leur richesse n'incite ceux qui doivent en bénéficier à

profiter du premier conflit, même bénin, pour cesser le travail et vider la caisse. Enfin, la C. G. T. demande que les ouvriers aient des vacances payées, au même titre que les fonctionnaires et les employés, et qu'on institue, dans les usines, des délégués à la sécurité des ouvriers, comme il en existe déjà dans les mines ; cette innovation ouvrirait la voie à la constitution des commissions syndicales de contrôle et d'application des conventions du travail dans les usines. Sur ce dernier point, la C. G. T. U. tient à spécifier qu'elle ne veut pas de contrôle, mais désire l'institution de conseils d'ouvriers, réunissant aussi bien les syndiqués que les non syndiqués, chargés de faire l'éducation des masses, « de contrôler l'activité communiste dans les syndicats, de s'assurer la collaboration des techniciens et du personnel administratif sympathisant avec la classe ouvrière, d'établir les prix de revient et de contrôler les bénéfices ». Ainsi s'affirme, à cet endroit, la différence des points de vue des deux confédérations ; l'une veut créer le contrôle ouvrier par une organisation purement syndicale, l'autre veut instituer des conseils d'ouvriers dans le but, à peine dissimulé, de prendre la direction effective de l'industrie.

CONCLUSION.

Au point de vue de la production. — La crise du coke est pour ainsi dire terminée ; nous en recevons de la Ruhr et nous en fabriquons en France un tonnage suffisant pour faire face aux besoins actuels de notre industrie. Notre production augmente et elle continuera d'augmenter au fur et à mesure que se remettront en route les usines de la région du Nord et du Nord-Est, dévastées et pillées pendant l'occupation ennemie. Certes, il y a là une marge assez grande, accrue encore par le nombre des appareils en inactivité dans les usines lorraines ; nous avons vu plus haut qu'il y avait plus de quatre-vingts hauts fourneaux hors feu, en construction ou en réparation.

Or si nous jouissons, en ce moment, de la dépréciation

de notre franc pour faire à l'exportation de fructueuses affaires, en sera-t-il toujours de même et devons-nous espérer, avant que la crise mondiale soit complètement résolue, pouvoir écouler la totalité de notre production, aussi bien sur le marché intérieur que sur les marchés d'exportation ? Ceci est de première importance, car de l'équilibre de l'offre et de la demande découle la stabilité des prix, comme de la rupture de cet équilibre résulte ou la baisse, ou la hausse.

Notre marché intérieur, pour important qu'il soit, ne peut pas suffire à absorber tout ce que nous produisons ; certes, il y a chez nous des besoins énormes à couvrir que, faute d'argent, nous n'avons pu combler depuis 1914. Si un jour qu'il faut souhaiter proche, notre budget, équilibré par les paiements de l'Allemagne, permet à l'État de reprendre les grands travaux interrompus par la guerre, alors notre industrie trouvera là d'importants débouchés ; mais, en attendant, elle doit être préoccupée surtout de se créer, hors frontières, des possibilités de vente supérieures à celles que nous possédons déjà.

Nous avons, par notre occupation de la Ruhr, mis les Allemands hors d'état de continuer à bénéficier sur les marchés d'exportation de leur situation privilégiée due tant à la dévalorisation de leur mark qu'à l'intensité de leur production dans des usines supérieurement outillées et laissées intactes par la guerre — mais cela aura une fin.

Les Anglais et les Américains ne peuvent guère, étant donnée la cherté de leurs devises, faire figure à l'exportation ; oh ! sans doute, l'Amérique trouve chez elle des débouchés qui suffisent presque à l'écoulement de son énorme production, mais il faudra, tôt ou tard, qu'elle revienne à l'exportation ; quant à l'Angleterre, elle en souffre terriblement, témoin les onze cent mille chômeurs que son budget est dans l'obligation d'entretenir quotidiennement.

Avec la Belgique et le Luxembourg, nous sommes en position de ramasser tout ce qui se présente sur les marchés étrangers ; mais, je le répète, cela aura une fin. Nous

devons prévoir la revalorisation du franc et le retour de l'Allemagne sur le marché ; alors, verrons-nous se rouvrir l'ère de la concurrence internationale qui ramènera les prix de vente au-dessous des prix de revient ? Ce serait pure folie, et nous voulons espérer qu'il n'est aucun de nos amis, de Belgique ou d'Angleterre, qui veuille recommencer la cruelle expérience des années passées. Le seul remède, à notre avis, c'est l'entente — entente interalliée d'abord, puis entente plus large, sur les prix et sur la production. C'est, à n'en pas douter, l'intérêt bien compris des producteurs que nous exposons ainsi : c'est aussi celui des consommateurs du pays qui ne comprennent pas toujours, et pour cause, pourquoi ils payent chez eux des prix plus élevés que les consommateurs des pays non producteurs de fonte et d'acier...

Il faut croire que cette idée est dans l'air, puisque, tout récemment, Anglais et Belges s'en sont entretenus avec leurs confrères français, à Paris même...

Au point de vue des prix. — Après une période de baisse, qui n'a pas excédé les premières semaines de janvier, nous sommes maintenant franchement à la hausse. Les prix de revient augmentent du fait de la hausse de la livre et du dollar, de l'augmentation des impôts, de la majoration des tarifs de transport et du réajustement des salaires, et comme il est impossible de prévoir une baisse sérieuse des coques, il serait vain, croyons-nous, de s'attendre à une réduction des prix, avant quelques mois — et encore ! D'ailleurs, cette baisse des cours ne pourrait résulter, à notre avis, que du rétablissement des ententes de producteurs — auxquelles il serait bon d'opposer des ententes de consommateurs —, de la solution du problème des réparations, des dettes interalliées, et de la conclusion d'accords commerciaux avec les producteurs de coke de la Ruhr.

René FALBRIS.

L'ORGANISATION DE LA DÉMOCRATIE

En France

Le problème de l'Éducation

L'auteur de cette étude n'est pas un théoricien. Si lentement il a acquis des idées sur l'éducation, s'il a fini par les coordonner en une sorte de doctrine, il y est parvenu non par de vastes lectures et de nombreuses méditations, mais après une longue expérience. Depuis trente ans il enseigne la jeunesse, depuis vingt ans il en partage la vie intime dans une grande école à la campagne, véritable laboratoire de pédagogie. Par un contact journalier il a donc pu observer l'enfant et l'adolescent ; suivre pas à pas, et dans ses manifestations les plus diverses, l'évolution physique et morale qui du garçonnet fait un homme. Si après tant de maîtres, il ose dire son mot sur le problème de l'éducation, c'est parce qu'il a constaté les faits avant d'en parler, et que son idéal s'appuie sur des réalités vécues. Appelé par la confiance du Fondateur de cette Revue à l'honneur d'y collaborer, il espère apporter à l'œuvre commune sa petite part de bonne volonté. Comment travaillerions-nous à la régénération du pays sans donner une large place à la formation de la jeunesse ? N'est-elle pas le réservoir des énergies latentes qui feront l'avenir glorieux ou misérable selon qu'elles auront été dressées pour le bien ou le mal.

Parler ici d'éducation ce n'est donc pas sortir du programme pour le plaisir de discuter une question à l'ordre du jour, c'est toucher à un point essentiel. Et on peut le faire avec un confiant optimisme. Malgré tout ce qu'on a dit et écrit sur sa maladroite ou incomplète préparation à la vie, la jeunesse française égale et parfois dépasse celle des autres pays. Elle est en train de se faire un corps vigoureux et résistant ; elle a sous ses apparen-

ces légères un cœur vaillant et, malgré son ironie, une conscience droite ; elle a surtout une intelligence éprise de vérité et de lumière, elle comprend vite et bien l'idée qui mène le monde. Aimons nos fils, croyons en eux ; si nous le voulons ils peuvent gagner la paix définitive comme leurs aînés ont gagné la victoire.

Nous laisserons de côté la technique même de l'éducation, nous ne discuterons ni les programmes, ni l'organisation des écoles, ni les systèmes anciens, ni les procédés nouveaux. Ce sera peut-être le meilleur moyen de voir clair dans un problème embrouillé à plaisir par les incompetents et par les gens du métier, et de dégager les cinq ou six principes immuables de leurs applications variables à l'infini. En éducation comme en médecine, il y a les lois générales et il y a les individus ; les premières doivent dominer les seconds, mais être assez souples pour leur être appliquées sans les anéantir. Ce sont donc ces grandes lois précises, malgré leur généralité, qu'il faut établir. Quant au jeune individu, nous aurons soin de le regarder toujours comme une personnalité complexe et cohérente dont les parties sont entièrement liées les unes aux autres, réagissent les unes sur les autres et ne se peuvent dissocier, comme une substance vivante et non une matière morte qu'on découpe pour les besoins d'une démonstration. L'écolier est un enfant, l'étudiant est un adolescent ; vous aurez beau, pour agir sur lui, user de la parole et du livre, de l'autorité et de la crainte, du châtement et de la récompense, vos théories et vos pratiques se heurteront aux phénomènes de la vie, vous trouverez parfois en eux des alliés inattendus, parfois aussi des adversaires irréductibles. Tant il est vrai que dès sa naissance, l'homme est une force en marche qui a son principe en elle-même, qu'on peut, comme les autres forces naturelles, capter, modifier, mais qui ne doit qu'à elle son énergie initiale, force créatrice par excellence, la plus merveilleuse, la plus divine qui soit au monde. Que faut-il faire pour que cette force atteigne son maximum de valeur et de rendement, pour qu'elle s'adapte



aux conditions d'existence, pour qu'elle soit tout ce qu'elle peut être, bienfaisante et féconde, pour qu'à notre patrie épuisée elle donne les hommes et les citoyens qu'elle attend ? Voilà ce que nous allons essayer de dire.

Cet élan vital qui dans l'être humain paraît jaillir d'une source unique, se répand en lui et au dehors de lui par mille voies enchevêtrées. Il faut pour les connaître les isoler et l'on peut les répartir d'abord en deux groupes distincts bien qu'étroitement unis, celui des forces physiques et celui des forces morales, autrement dit, le corps et l'âme.

Les corps de nos fils, que devons-nous en faire ? Aurons-nous comme les Grecs d'autrefois l'engouement pour la beauté virile ? Admirerons-nous comme des statues parfaites l'athlète musclé et l'élégant éphèbe ? Qu'avons-nous besoin de dresser des Hercules et de façonner des Apollons ? Une culture physique devenue culte d'orgueil des sens n'offrirait que des dangers. Irons-nous à l'autre extrême et, comme le moyen-âge ascétique, mépriserons-nous la guenille humaine tourmentée de bas instincts et portée au péché ? Moins encore. Nos fils doivent avoir dans leur corps un merveilleux instrument de travail et de lutte, un outil bon pour toutes les tâches, une arme bonne pour tous les combats. Qu'ils soient d'abord bien portants, qu'ils vivent le plus possible au grand air et dans la pleine lumière, que l'eau chaque jour les inonde du haut en bas, que leur alimentation soit simple, plutôt végétarienne et soigneusement dosée, que mâchée par des dents saines et digérée par des organes en bon état, elle les fortifie. Cela n'a l'air de rien et pourtant cela veut dire que nos foyers de famille ne doivent pas être installés n'importe où et n'importe comment, que la visite régulière au médecin ou au dentiste n'est pas une exagération peureuse, que l'hydrothérapie n'est pas un luxe, que trop manger et trop boire est une faute, fumer une faiblesse, s'enivrer un vice. Cela veut dire aussi que les bonnes écoles ne sont pas seulement des salles bien abritées contre le vacarme des

viles où l'esprit attentif s'initie à la science, mais que ce sont aussi de vastes et clairs préaux, des cours, des pelouses, des jardins avec de la verdure et des fleurs où des êtres jeunes goûtent la joie de vivre. En est-il toujours ainsi ? N'avons-nous pas à continuer la croisade contre la lenteur de l'État, la routine des particuliers pour que notre jeunesse respire et se nourrisse comme il convient, pour qu'elle soit à l'abri de la contagion et des maladies.

A la bonne santé ajoutons la vigueur, la force. Elle ne résulte pas seulement d'une riche énergie nerveuse, d'un organisme intact et d'une solide charpente osseuse, mais aussi d'un bon appareil musculaire. Se mouvoir sans peine, marcher, courir, grimper, sauter, nager avec la résistance d'un animal, soulever aisément de lourds objets, les lancer et les attraper au vol, monter à cheval, ramer, patiner, aller à bicyclette, conduire une voiture ou une auto, voilà ce dont nos fils seront capables sans être pour cela des champions, ni des acrobates, sans rien négliger non plus de leur modeste travail scolaire ni de leurs études supérieures. A ce prix ils seront des actifs, ils auront le geste prompt et sûr pour exécuter les décisions de leur volonté.

Mais pour qu'ils en deviennent capables à l'âge d'homme, faisons dans leurs jeunes années large place à la gymnastique et aux sports ; ne considérons pas les matches de leurs écoles, les jeux de leurs patronages, les exercices de leurs troupes de scouts comme des accessoires de leur éducation : ce sont autant d'occasions précieuses de se viriliser — un mot qui signifie à la fois être homme et être fort — d'agir sans hésitation, sans gaucherie, sans crainte de rapide épuisement. Trop de mères encore redoutent pour leurs enfants le bienfait d'un entraînement physique qui devrait se poursuivre du jardin d'enfants à la caserne, trop de pères indifférents ou sceptiques s'abstiennent de l'imposer.

A la santé, à la force, il convient d'ajouter l'habileté manuelle. Nos fils ne sauraient être tous des artisans

ou des artistes, mais tous sont capables de se servir adroitement de leurs mains. Pourquoi l'enfant du peuple et l'élève de l'école primaire aurait-il le privilège de travailler le bois, le fer et la terre, de transformer la matière pour son usage et à son gré, tandis que le petit bourgeois le regarderait faire d'un œil d'envie ou de mépris ? Le bambin n'est-il pas d'instinct un ouvrier plein de naïve audace qui s'exercerait à tout entreprendre et à manier tous les outils, si on ne détournait son activité téméraire vers des amusements paisibles ou de somnolentes lectures. Respectons ces goûts innés ; n'interdisons ni les scies, ni les marteaux, ni les rabots, ne nous effrayons ni du bruit, ni des copeaux, ni des doigts meurtris, ni des mains sales ; soyons aussi fiers de nos fils clouant des caisses, bêchant le jardin, réparant les serrures, posant les sonneries que de nos filles cousant leurs robes ou nous brodant des pantoufles. A ce compte les grands garçons seront débrouillards devant les mille surprises de la vie matérielle ; de leur habileté manuelle ils tireront une confiance dont les plus hardis ne peuvent se passer. Ils sauront aussi par expérience, pour lui avoir donné de leur temps et de leur peine, la valeur du travail manuel. Ouvriers amateurs ils se sentiront assez proches de l'ouvrier de métier qui par un certain côté les surpasse, ils rendront justice à son savoir-faire et à son goût. Tout naturellement ils renonceront à la vieille classification sociale qui fixait les inégalités pour se plier à la seule hiérarchie possible désormais, celle des valeurs personnelles et des compétences.

Nos jeunes « cérébraux », candidats aux grandes écoles et aux facultés, n'ont presque aucun souci de cet apprentissage manuel ; nos lycéens le voient sans enthousiasme faire une entrée bien modeste dans leur emploi du temps : petits et grands sont encore victimes d'un préjugé universitaire et bourgeois que le bouleversement du monde a démoli comme tant d'autres. Tant pis si la jeunesse d'hier se contentait de beaucoup lire et de bien écrire, celle d'aujourd'hui et celle de demain doit être

en plus capable de travailler de ses mains et de se servir habilement de ses dix doigts.

Il est impossible que sur les détails du programme l'accord soit unanime et qu'ainsi tous les besoins particuliers soient satisfaits. Ce sur quoi il faudrait d'abord s'entendre, c'est sur l'orientation de la culture intellectuelle et ce dont il faudrait se soucier avant tout, c'est de la méthode par laquelle cette culture sera donnée.

Que devons-nous à nos fils ? les éléments de la science et une discipline de l'esprit, les vérités fondamentales qui serviront d'appui à leurs recherches personnelles et aussi les bonnes habitudes qui leur permettront un rapide et fructueux travail. Un jeune homme instruit est sans doute celui qui a des clartés de toutes les sciences, mais il est plus encore celui dont l'intelligence est assez formée pour que de son savoir il puisse au moment nécessaire approfondir une partie spéciale. Il n'est pas obligé de tout posséder à fond, mais il doit pouvoir tout étudier pour arriver vite à tout comprendre.

Encore faut-il préciser les connaissances utiles et ne pas s'égarer dans la science encyclopédique. Ce qu'il importe à un jeune Français d'aujourd'hui de savoir est en fonction de la vie qui va s'imposer à lui, vie que le temps, le lieu et les circonstances détermineront plus que sa volonté. Dominé par le présent il ne peut toutefois ignorer le passé. C'est par cette connaissance qu'il reliera sa petite vie passagère aux innombrables vies qui l'ont précédée et qu'il rattachera son humble effort à ceux des générations disparues. Sa tâche personnelle ne lui apparaîtra plus alors comme un accident sans importance, elle aura sa date et sa place dans la série des tâches humaines, elle se présentera à lui comme un devoir qu'il ne peut négliger sans trahir ceux qui l'ont devancé, sans desservir ceux qui vont le suivre.

Voilà pourquoi la vraie culture intellectuelle exige une rapide étude des civilisations antiques, en particulier de celles qui ont préparé la nôtre. Peu importe que dès la vingtième année notre jeune Français n'ait plus

qu'une idée vague des littératures latine et grecque, si pendant quelque temps il a cherché à les déchiffrer, à les comprendre, s'il sait qu'il y a eu un siècle de Périclès, un autre d'Auguste avant celui de Louis XIV, des conquêtes d'Alexandre et des campagnes de César ou d'Annibal avant celles de Napoléon. Il ne peut pas davantage ignorer les origines de notre France, les grandes étapes de sa destinée, souvent pénible, souvent glorieuse, jamais quelconque. Héritier des Francs qui ont conquis et défriché notre sol, des Français du Moyen-Age qui ont bâti les châteaux forts et les cathédrales, subi la guerre de Cent ans et proclamé les Communes, des Français des temps modernes qui par leur labeur et leurs sacrifices anonymes ont fait la puissance de la vieille monarchie, qui ont sauvé la Révolution du désordre, suivi l'Empereur à travers l'Europe, qui ont rendu le XIX^e siècle triplement glorieux dans la science, les arts et l'industrie, il ne peut ignorer pareil héritage. Que son grand souci soit le présent qui lui appartient, qu'il tourne vers l'avenir ses ambitieuses espérances, mais qu'il appuie son élan sur le passé. Nos réformateurs de programmes scolaires se trompent s'ils bannissent des écoles les penseurs, les poètes, les historiens et les philosophes d'autrefois. A ces maîtres de sagesse ou d'enthousiasme qui ont éduqué nos pères, nos fils doivent rester fidèles non par routine ou dilettantisme, mais par respect, intérêt humain et national.

Il n'est point à craindre d'ailleurs que ce culte du passé les accapare et les détourne de la vie qui de toutes parts les sollicite et les attire. Jadis il pouvait suffire de bien connaître son coin de terre et de cultiver en paix son jardin ; il n'en va plus de même aujourd'hui : les voies des océans, de la terre et des airs ont réduit à rien les frontières naturelles, mis en contact tous les peuples qui circulent les uns chez les autres, trafiquent ensemble, s'unissent ou se battent pour de formidables intérêts. Après avoir été un monstrueux champ de bataille, l'Europe devient un vaste marché où dans toutes les langues

se traitent de colossales affaires. Nos fils ne peuvent ignorer ce monde nouveau, sorti de la guerre, ni les causes multiples et complexes qui les obligeront à vivre autrement que nous. Leur culture sera donc plus encore contemporaine que traditionnelle. Ils iront spontanément aux sciences qui forment non pas tant l'ingénieur, que l'homme d'affaires, le grand marchand, le grand entrepreneur, le grand manieur d'argent et le grand conducteur d'hommes. Le siècle dernier fut le siècle des découvertes scientifiques dans les laboratoires, puis des applications dans les usines, le nôtre verra l'exploitation commerciale de tout ce qu'a produit le génie de nos savants et l'habileté de nos inventeurs. La jeune génération devra être prête à cette forme nouvelle d'activité. Elle demandera donc un peu moins de spéculation métaphysique pour un peu plus de psychologie appliquée, un peu moins d'érudition mathématique pour un peu plus d'entraînement aux calculs rapides, pour une initiation plus sérieuse à la comptabilité, aux opérations de banque et de bourse, un peu moins d'histoire anecdotique et militaire pour un peu plus d'histoire politique et sociale, un peu moins de géographie géologique pour un peu plus de géographie humaine et économique, un peu moins de littérature étrangère pour un peu plus d'aptitude à parler et à écrire couramment trois langues, un peu moins de critique littéraire, de compositions artificielles en langage convenu, pour plus d'exposés d'idées simples mais nettes et suivies, en un style naturel et précis, enfin dans les sciences expérimentales un peu moins de théorie et plus de pratique.

Cela fait déjà beaucoup, et nos collégiens risquent de plier sous le fardeau d'un nouveau surmenage. Non, si l'on veut bien enfin changer nos méthodes d'instruction.

Il faut en finir une bonne fois avec l'enseignement livresque et verbeux qui du professeur fait un conférencier intarissable et de l'écolier un auditeur passif ou un liseur silencieux. Que dans l'enseignement supérieur il soit souvent nécessaire aux maîtres d'expliquer leur doc-

trine ou les résultats de leurs expériences à des étudiants empressés à recueillir par écrit les moindres détails, passe encore ; mais que ce moyen d'enseigner en honneur au Moyen-Age subsiste encore dans l'enseignement secondaire, c'est une erreur. Ou l'élève n'écoute pas, et c'est peine perdue pour le professeur, ou il écoute, fatigue son attention, surcharge sa mémoire, mais exerce peu sa raison et son jugement, s'entraîne peu à penser par lui-même et à donner aux idées une expression personnelle. C'est par l'école active que nos fils seront préparés à l'action, c'est dans la classe transformée en atelier intellectuel qu'ils apprendront à travailler par eux-mêmes, à collaborer avec les hommes mûrs qui en savent plus long qu'eux et avec les camarades qui n'en savent pas davantage. Attachons moins d'importance aux cahiers et aux livres, aux leçons parfois si peu comprises, aux copies si souvent mal orthographiées, aux notes prises avec tant de maladresse ; donnons plus de prix aux interrogations qui obligent l'enfant à la réflexion rapide et à l'expression claire ; organisons des débats, une recherche à la fois collective et individuelle de la vérité qu'on possédera d'autant mieux qu'on aura pris la peine de la conquérir.

Pourquoi y aurait-il deux méthodes, l'une pour les lettres, l'autre pour les sciences ? pourquoi y aurait-il deux pédagogies, l'une pour les classes enfantines, l'autre pour les classes supérieures ? pourquoi y aurait-il deux procédés de travail, l'un pour la classe, l'autre pour l'étude ? Quel que soit l'âge, quel que soit le local, quel que soit le sujet d'étude, l'écolier doit le plus possible travailler spontanément, d'après une méthode simple, apprise de bonne heure, persistante dans ses principes, sans cesse enrichie dans ses applications. Observer le fait, l'analyser en détail, puis par induction et déduction en dégager l'idée, donner enfin à celle-ci l'expression la plus exacte : voilà la véritable manière d'enseigner et d'apprendre. Cette manière exige du maître moins de science que de savoir-faire, moins de talent que d'expé-

rience, moins d'autorité que de bonne volonté patiente, et d'autre part elle impose à l'élève de faire marcher le mécanisme complet de son cerveau, d'enrichir sa mémoire et son imagination par des acquisitions vraiment personnelles, d'assouplir son raisonnement, d'affiner et d'éclairer son jugement ; elle le force à penser totalement, à poursuivre l'idée dans sa clarté entière et le mot dans sa justesse parfaite. Pareille méthode triompherait de l'inattention et de la paresse, ces deux vices scolaires dont la méthode des maîtres est aussi responsable que la légèreté morale des disciples.

En tout cas cette méthode seule peut préparer nos fils à être des hommes d'action. Ils ne sauront agir que si leur volonté s'appuie sur des idées peu nombreuses, mais qui leur sembleront évidentes à force d'être claires, et ils ne sauront organiser d'action collective, la seule qui compte désormais, que si par la parole et la plume ils présentent avec conviction des arguments irréfutables et s'expriment avec une lumineuse netteté.

Malgré des réformes successives, notre enseignement public est encore loin de cette préparation directe à la vie. Il surpasse sans aucun doute celui des autres pays, parce qu'après tout il se soucie plus qu'eux de mettre dans l'esprit de la jeunesse le trésor d'idées générales qui distinguent les races supérieures. Notre intellectualisme n'a pas été atteint par la guerre, il fait toujours notre prestige devant le monde, il n'a donc qu'à se moderniser davantage, qu'à se rapprocher du réel sans renoncer pour cela à son généreux idéal, qu'à se répandre surtout par des moyens plus rapides et plus vivants, pour être le grand instrument de la résurrection nationale. A une condition toutefois, c'est que nos fils capables d'énergie physique, capables de décisions justes, aient de fermes caractères.

Pour les avoir, il leur faut d'abord une conscience, c'est-à-dire une foi, un attachement de toute leur âme, une adhésion de la tête et du cœur à des vérités morales qui leur commandent certains actes et leur en interdisent

d'autres, et il faut aussi une éducation, c'est-à-dire des habitudes morales qui par un entraînement discipliné leur rendent faciles les actes obligatoires. N'a de caractère que celui qui connaît parfaitement son devoir et l'accomplit sans hésiter, jusqu'au bout.

Ces vérités, quelles seront-elles pour jouer le rôle d'idées-forces, pour susciter des actes souvent durs, parfois héroïques, pour dominer des intérêts égoïstes, vaincre des passions, ordonner renoncement et sacrifice ? Sans hésiter nous répondrons : ce sont les vérités spiritualistes et chrétiennes qui ont fait la civilisation européenne et plus encore notre civilisation française. A quoi bon nier l'évidence, se laisser égarer par un sectarisme philosophique ou politique, chercher dans un positivisme étroit ou une idéologie vague mieux que dans la morale évangélique. Ne lui devons-nous pas le respect de la personne humaine, celui du foyer et de la famille, celui de la propriété et celui de l'État ? N'est-ce pas d'elle qu'est sorti triomphant des tyrannies païennes et barbares l'ordre social qui assure l'obéissance à ceux qui exercent l'autorité, mais qui leur impose la justice et la bonté envers ceux qui leur sont soumis ? N'est-ce pas sur elle plus que sur la satisfaction des droits que repose la paix entre les hommes unis par la charité fraternelle ? Ceux-là même qui nient cette morale en sont tout imprégnés, ils en jouissent, ils en profitent et ils n'arrivent qu'à masquer sous des noms laïcs les vertus que leurs ancêtres faisaient remonter jusqu'à la volonté divine. En tous cas cette morale-là est la seule qui puisse donner à la jeunesse une foi agissante. Ce n'est pas humilier ni paralyser son fils que lui dire : « Tu serais fou de croire que tu pourras vivre en isolé par toi seul et pour toi seul, comme le misérable sauvage. Tu vivras donc avec les autres, mais dès lors te voilà forcé de vivre aussi pour les autres, et pour des motifs plus forts que l'intérêt, plus forts que l'instinctif besoin de vie collective. Pousière d'humanité tu es cependant une force, grain de sable tu comptes dans la masse formidable, tu as une

raison d'exister, un rôle à tenir, une tâche à faire. Cela s'appelle ta vocation, sur laquelle tu ne peux te tromper, si tu connais et affirmes ton aptitude prédominante. Tu seras donc ce que tu dois être et nous, parents ou maîtres, tes éducateurs, nous avons mission de t'y aider. Perdras-tu à cette obligation ? Non puisque ton bonheur résultera de la satisfaction même de ce qu'il y a de meilleur, c'est-à-dire de plus humain, en toi. Le métier, le gagne-pain ne doit ni gêner ni réduire les aspirations supérieures de ton être, il n'est qu'une des conditions de leur épanouissement. Il suffit qu'il soit honorable et intelligent, s'il est en outre lucratif et brillant, n'en profite que pour sortir davantage de toi-même, élargir ton cercle d'influence, semer plus loin la lumière et la joie, aider les autres à vivre et à mieux vivre. Tu le peux sans être milliardaire, ni potentat, par la seule action des forces accumulées en toi. »

Proposer pareil idéal à la jeunesse ce n'est pas l'entraîner vers des chimères, c'est la mettre à sa vraie place, au-dessus de la vie animale, dans le plan supérieur où l'humanité pratique volontairement la loyauté, la probité, la pureté, le travail, le respect de soi et des autres.

Nous n'en sommes pas encore là, ni dans nos familles, ni dans nos écoles. Au foyer l'enfant n'entend guère parler de morale que dans des occasions solennelles, ou sous forme de reproches, après une faute. En classe, à l'église, il ne prête qu'une oreille distraite à des enseignements trop généraux pour l'amener à un retour sur lui-même et à un jugement sur sa conduite. Négligence des parents, neutralité des maîtres sont également regrettables. L'enfant doit apprendre de bonne heure et par ses éducateurs eux-mêmes, la formule impérative des devoirs dont peu à peu il découvrira l'importance et sentira la grandeur. Il ne s'agit pas de lui prêcher, ni de lui répéter maximes et sentences, mais de lui rappeler souvent à l'occasion des actes les plus simples, les grandes lois régulatrices de la vie morale. Sa conscience sera d'autant mieux atteinte qu'on parviendra jusqu'à elle par la voie

des impressions d'enfance et des émotions de jeunesse, qu'on associera ses enseignements à d'inoubliables souvenirs.

Toutefois pour que cette morale soit agissante, il ne suffit pas d'en redire les préceptes, il est indispensable aussi que la vie de l'enfant soit pour lui une discipline et que l'habitude rende familier et presque inconscient l'accomplissement du devoir.

Donnons d'abord à nos fils, dès qu'ils ont l'âge de raison, le sentiment qu'ils sont libres et qu'ils le seront de plus en plus. C'est la seule manière de leur apprendre que la liberté n'est pas le droit de tout faire, ni le triomphe du bon plaisir, mais la condition nécessaire et parfois pénible de la vertu. Habitons de bonne heure nos fils à être libres pour que très tôt ils se sentent responsables de leurs actes, pour qu'ils ne doivent qu'à eux-mêmes la joie du bien accompli et la honte de la faute commise, pour qu'ils sachent par expérience les suites inévitables de leurs moindres paroles, de leurs moindres gestes. Donnons-leur aussi cette liberté pour que jeunes ils s'exercent à l'initiative, pour qu'ils osent entreprendre et courir des risques, pour qu'ils acceptent hardiment les conséquences et ne s'effraient point de l'inconnu. Ne craignons point qu'à ce régime ils exagèrent leur indépendance et qu'ils s'isolent dans l'anarchie ; plus ils seront livrés à eux-mêmes, plus ils sentiront les limites de leurs capacités et de leurs forces, plus ils chercheront à se rapprocher des autres, à s'unir à eux pour la défense d'intérêts communs ou la réussite de projets collectifs. Sans peine, en leur maturité, ils rempliront leur devoir social si de bonne heure ils ont reconnu la faiblesse de l'effort individuel et la force des unions librement consenties.

Cette liberté des enfants, raisonnable et progressive, cette liberté éclairée par une morale précise et proportionnée à l'âge ainsi qu'aux forces, est une nouveauté pour nos vieilles familles communautaires et pour nos vieilles écoles, nées de l'Église ou de l'État. L'obéissance, voilà bien la première vertu exigée des petits élèves ; la

soumission, voilà bien l'attitude prolongée chez les grands collégiens. Cela aboutit à faire des êtres sages, mais cette sagesse cache souvent une impuissance de volonté, à moins qu'elle ne serve à dissimuler la révolte. Parents et maîtres s'effraient de la liberté accordée aux jeunes et cette crainte les éloigne du seul système d'éducation qui puisse développer heureusement les forces latentes nées avec chaque génération. Il ne s'agit pas de savoir si cette formation est plus anglo-saxonne que latine ; il faut reconnaître qu'elle répond aux temps nouveaux et aux besoins nouveaux. Les trois mots que depuis plus d'un siècle nous inscrivons sur nos monuments publics sont restés pour bien des gens une utopie des Encyclopédistes ; l'évolution des mœurs, les transformations économiques, l'influence fortuite des événements ont fini par donner tout son sens à la vieille formule républicaine. Il faut que nos fils soient libres pour qu'ils se fortifient, grandissent dans l'action volontaire ; il faut qu'ils soient libres pour fonder la hiérarchie nouvelle, hiérarchie égalitaire, si l'on peut dire, qui ne reposera ni sur le nom, ni sur le titre et le rang, ni sur la fortune, mais sur la seule valeur personnelle ; il faut qu'ils soient libres pour fraterniser autrement que par impulsion sentimentale ou esprit de clan dans une sincère communion d'idées et d'efforts.

De cet exposé très général nous voudrions tirer des conclusions précises. Si par elles nous pouvons indiquer des directives à ceux que préoccupe l'éducation de la jeunesse, nous aurons atteint notre but.

Chaque enfant représente un cas particulier et compliqué qu'il faut traiter par autant de procédés divers que cet être en transformation incessante passe par des phases différentes de vie. Depuis un demi-siècle la pédagogie n'est plus un simple chapitre de la philosophie, elle est devenue une vaste science dont les recherches et les découvertes remplissent des bibliothèques. C'est à ces ouvrages spéciaux que doivent se reporter non seulement les éducateurs de métier, mais aussi les éducateurs natu-

rels qui trop souvent ignorent la question ou s'en désintéressent.

Notre prétention s'est bornée à dire en quels termes se pose aujourd'hui pour tout le monde le problème général de l'éducation et d'indiquer en quel sens actuel, car ce sens varie selon les temps et les lieux, il faut en France chercher à le résoudre.

Quant à la solution des cas particuliers elle pourrait être éclairée par les cinq conclusions suivantes :

1^o L'enfant a une personnalité complète ; il est un faisceau d'énergies physiques et morales qui forment bloc et doivent se développer simultanément dans un harmonieux équilibre ; aucune n'est à négliger, encore moins à sacrifier, toutes ensemble, par leurs actions et réactions, constituent la vie.

2^o L'enfant n'est pas un être isolé. Il appartient dès sa naissance à des groupements dont l'importance s'accroît à mesure qu'il grandit. Il compte dans la famille, dans la cité, dans la nation, dans l'humanité. Il a donc un rôle social qu'il remplira bien ou mal selon son éducation.

3^o L'enfant a un corps qu'il faut rendre vigoureux par l'hygiène, par la surveillance et le respect de tous les organes, par les soins médicaux, un corps qu'il faut rendre actif et résistant par la culture physique, l'entraînement progressif aux sports et aux jeux de plein air, un corps qu'il faut rendre débrouillard et adroit par un apprentissage de tous les travaux manuels.

4^o L'enfant a une intelligence qu'il faut cultiver par une connaissance suffisante du passé et aussi étendue que possible du temps présent dans tous les domaines. Cette connaissance ne sera pas encyclopédique, mais très précise dans ses éléments essentiels ; elle sera en outre productive grâce à une discipline continue de l'esprit et un entraînement au travail méthodique et personnel.

5^o L'enfant a une conscience qu'il faut éclairer par des convictions morales catégoriques, une foi spiritualiste et chrétienne, qu'il faut fortifier par l'habitude de la

liberté, afin que très tôt responsable elle maîtrise les instincts, tienne les passions en bride, répare les égarements du cœur, n'hésite point devant le devoir, ne se dérobe point devant le sacrifice.

Ces données n'ont rien que de simple et de naturel. Elles ne peuvent ni surprendre le bon sens, ni décourager la bonne volonté. Elles ne nient point les faiblesses de l'être humain, elles cherchent à les atténuer en développant tout ce qu'il y a de fort en lui. Elles sont assez générales aussi pour convenir aux garçons et aux filles, aux enfants riches et aux enfants pauvres, pour ne sacrifier personne, pour ne négliger aucun des éléments de la renaissance française.

Maurice MONTASSUT.

ŒUVRES DU JOUR

Une Campagne Electorale

I

EN CAMPAGNE... ET PAS CANDIDAT

Je commence ma campagne électorale !

Oui ! Je vais faire campagne, et je ne suis pas candidat.

Quel est donc, direz-vous, cet original ?

Je sais ! Nous avons pris l'habitude de classer nos concitoyens en deux grandes catégories.

L'une, de beaucoup la plus nombreuse, comprend les gens « qui ne font pas de politique ». L'autre, ceux qui veulent être élus députés.

Députés !... A la rigueur, quelques citoyens du deuxième groupe se contenteraient d'un mandat de conseiller général ; ou bien, ils éprouvent pour un grand homme local une amitié, intéressée ou sincère, et ils lui font cortège.

Ceux « qui ne font pas de politique » vont bien voter tous les quatre ans (et encore, pas toujours !). De plus ils déversent leur bile sur les députés quand les affaires vont mal. Mais ils ne se donnent aucune peine pour qu'elles aillent bien. Probus n'est d'aucune de ces deux catégories. A vous qui ne le connaissez pas encore, permettez-moi de le présenter. Probus ne cache nullement, comme quelques-uns l'avaient dit, son nom et sa personne. Il a signé « Probus » ses articles et ses livres, marquant par là qu'il a foi dans l'honnêteté. Pour conduire le pays dans le bon chemin, il faut d'abord être honnête et probe : ceux qui disent autre chose sont des enfants, s'ils ne sont pas des vauriens. Mais Probus ne met pas de masque sur son visage. Son existence a été fort simple, jusqu'au jour où il a entrepris de travailler

au bien du pays pour créer cette force des « Rénovateurs » qui doit, à l'avenir, diriger les destinées nationales.

Il s'appelle Corréard. Il a fait la guerre, comme tant de Français. Il a été fonctionnaire, comme beaucoup. Il a sept enfants, ce qui est malheureusement plus rare. Il estime qu'on doit compte de ses moyens d'existence quand on travaille pour la chose publique. Aussi déclare-t-il ouvertement qu'il trouve dans la gestion d'une fortune modeste, et dans l'exercice de quelques fonctions de professeur et de conseil, les moyens de faire vivre les siens, tout en donnant la plus grande part de son temps, à titre entièrement désintéressé, au service du pays.

Vous aviez le droit de connaître l'homme, puisqu'il entre en campagne électorale, tout en n'étant pas candidat lui-même, puisqu'il vous demande de lui faire confiance, et puisqu'il veut contribuer à l'élection de beaucoup de députés, parmi ceux qui comprendront la nécessité de nous donner enfin la *République du bon sens*, la République pleine de justice, travaillant pour la grande masse du peuple, la République simple et clairvoyante, la chose de tous enfin, la véritable incarnation de la France.

Probus a une idée fixe. Il a été pendant quinze ans inspecteur des finances. Il a vu travailler les fonctionnaires et les parlementaires. Il estime que les uns et les autres travaillent horriblement mal : son idée fixe, c'est qu'ils travaillent bien.

S'ils travaillaient mal parce que paresseux ou incapables on n'aurait qu'à les changer ; mais, vraiment, depuis le temps où l'on s'en plaint, ne pensez-vous pas qu'on en aurait trouvé d'autres, si réellement ceux-là étaient les plus mauvais citoyens du pays ? Non, la plupart de ces hommes ne sont ni paresseux ni incapables ; c'est la manière de travailler qui ne vaut rien.

Nous ne changerons pas cette manière, si nous laissons les députés et les fonctionnaires s'occuper tout seuls du

Parlement et de l'Administration. Nous ne la changerons que si nous sommes là — et un peu là — pour savoir ce que nous voulons et pour le dire.

Savez-vous ce que c'est que d'aimer son pays ? — Bien sûr : C'est risquer pour lui sa vie ou la vie de ses enfants ! — Ce n'est pas seulement cela. Oui, si les horreurs d'une guerre, que nous devons tout faire pour éviter, recommençaient, il faudrait, de tout notre cœur, faire le sacrifice de notre existence ; mais il y a une autre manière d'aimer son pays.

L'homme qui signe ces lignes entend mettre toutes ses forces, toutes les ressources de son intelligence et de son cœur au service de la France pour qu'elle soit pacifique et prospère, pour qu'elle ait confiance en la vie, pour qu'elle puisse nourrir beaucoup d'hommes, pour que ces hommes soient pleins de vigueur, pleins de santé physique et morale et, autant que possible, heureux !

Pour atteindre ce but aujourd'hui, il faut ne rechercher ni la fortune, ni une situation éminente dans la presse, ni un poste élevé dans le gouvernement, ni un mandat législatif, ni un grade dans la Légion d'honneur, ni l'argent, ni les honneurs, ni la gloire. Et, en même temps, il faut être prêt à prendre toutes les responsabilités.

Ayant au cœur l'amour ardent de mon pays, je ne veux pas, moi, qu'il succombe, parce qu'il n'aurait pas trouvé d'hommes capables de se dévouer à son avenir, sans autre pensée que de le servir ; je ne veux pas, moi, que l'humanité voie disparaître la France, qui est nécessaire pour que l'humanité vive. Quand je sais, quand je comprends, quand je vois que nous sommes menacés de ruine, uniquement parce que les députés ne savent pas réformer le règlement de la Chambre, parce que des ministres ne savent pas instituer un organe de gouvernement, parce que les fonctionnaires ne savent pas supprimer des règlements devenus stupides, je dis, moi, que je vouerai mes forces, que je vouerai ma vie à établir une Administration, un Gouvernement, un Parle-

ment, une République en un mot, où la France reconnaîtra son image dans le miroir du bon sens, à la clarté du phare qu'elle tient encore levé pour éclairer le Monde.

II

LA FORCE DES RÉNOVATEURS

Nous créons une *force* nouvelle, la *force* des Rénovateurs.

Cette force doit donner au pays ce qui lui manque : une direction. Au moment où j'écris, un homme à l'intelligence et à la force de travail duquel ceux mêmes qui le combattent doivent rendre hommage, trace bien une ligne de conduite à la politique du pays, mais sur quelles directives permanentes peut-il s'appuyer ? Quels sont les confidentiels de sa pensée ? et, s'il y a lieu, les continuateurs désignés de son œuvre ? Par quels moyens de fortune peut-il agir sur l'opinion publique ? Il n'obtient le vote de lois nécessaires que par une menace perpétuelle de renoncer à son poste. Pour résoudre les graves problèmes qui se posent devant lui, a-t-il l'organe administratif éclairé, souple, qui facilite les recherches et les études ? Pour le soutenir dans son œuvre législative, dispose-t-il d'une majorité organisée ? Pour faire campagne auprès de l'opinion publique, possède-t-il une équipe qui puisse répandre ses vues et les faire comprendre à la nation ?

Lorsque Clémenceau, qui a fait du bien et du mal, qui, en tous cas, était une forte personnalité, abandonna le pouvoir, il n'y avait aucune organisation prête, soit à prendre le contre-pied de sa politique, soit à la continuer : c'est la valeur d'une autre personnalité, celle de M. Millerand, qui nous a permis de tenir le coup, lorsqu'il a pris sa retraite, sans d'ailleurs être davantage appuyé sur une organisation quelconque. Si, demain, M. Poincaré quittait le pouvoir, faudrait-il encore que rien ne fût prêt pour déterminer l'orientation à suivre par le pays ? S'il y restait devrait-il continuer son métier

de dompteur parlementaire en même temps que sa tâche d'homme d'État ?

Aviez-vous jamais réfléchi à cela ? Comprenez-vous la monstruosité d'un système où il n'existe aucune force pour diriger la politique du pays ? Comprenez-vous ce qui fait le jeu des royalistes et des communistes ?

Voyez-vous maintenant pourquoi nous créons la force qui doit diriger les destinées du pays ?

Comment est constituée cette Fédération des Républicains Rénovateurs ?

Je vous ai déjà présenté le premier fondateur Probus, mais sachez qu'il y a déjà quatre mille Français et Françaises avec lui pour constituer cette force d'orientation nationale, et qui marquent leur volonté de la manière la plus sensible : en cotisant ! Quatre mille Français et Françaises qui veulent s'intéresser au sort de leur pays sans chercher à être députés ; quatre mille originaux, comme Probus : mais quand les originaux sont quatre mille, ils cessent d'être des originaux. Vous n'avez donc plus qu'à vous joindre à eux.

Tous ceux qui sont avec nous pour constituer la *Force* nouvelle sont guidés par ces deux idées essentielles :

La société française ne marche pas bien, et il faut de grandes réformes pour la mettre en harmonie avec un monde nouveau.

L'ordre doit régner, et il faut proscrire tout ce qui pourrait troubler la paix intérieure.

Les Rénovateurs représentent tout le peuple de France. Le peuple de France comprend tous les Français. Oui ! Dal Piaz, l'éminent président de la Compagnie Transatlantique, qui est des nôtres, fait partie du peuple de France, comme Lebrun, ouvrier-peintre qui est des nôtres aussi. Mme de Witt-Schlumberger, présidente de l'Union Française pour le suffrage des Femmes, qui est des nôtres, fait partie du peuple de France, comme Mme Coquard, dactylographe, qui élève ses enfants du produit de son travail et qui est des nôtres aussi. Ce serait une honte pour le grand patron de refuser la confraternité

de l'ouvrier, mais ce serait une honte pour l'ouvrier de refuser celle du grand patron, puisque l'un et l'autre font partie du même peuple, puisque l'un et l'autre sont nécessaires pour que la vie continue. Et voici bien d'autres hommes qui représentent des pensées divergentes sur bien des points, qui sont convergentes ici. Le catholique Le Châtelier et l'israélite Hadamard se rencontrent à l'Académie des Sciences et se rencontrent aussi dans notre force de direction nationale. Les instituteurs Lavie et Jeunemaître se trouvent à côté de ces professeurs au Collège de France. Les docteurs Tuffier et Le Lorier s'y trouvent à côté du syndicaliste Bernède ; le maire de Bordeaux, Philippart, à côté des dirigeants du Musée Social, Risler et Lichtenberger. Et nous avons aussi avec nous des parlementaires, car il faut les hommes qui exécutent à côté de ceux qui conçoivent, ceux qui agissent à côté de ceux qui pensent.

La *Force* des Républicains Rénovateurs est ainsi constituée : tous ceux qui sont d'accord sur nos grands principes de justice, d'organisation et de discipline, résumés en quelques termes simples et clairs, tous ceux qui consentent à donner un peu de leur temps ou de leur argent pour s'occuper du pays, forment la Fédération. Les mandataires de la nation, sénateurs ou députés, sont de droit membres de la délégation qui la dirige. Les autres Rénovateurs élisent un nombre de délégués égal à celui des parlementaires. La délégation prépare pour l'Assemblée générale l'étude des grandes questions autour desquelles doit évoluer la doctrine. Elle élit un Conseil de quelques membres, chargé d'assurer la discipline des sénateurs et des députés qui font partie de notre Force et de maintenir dans la République l'esprit de suite, la continuité de vues et la puissance de réalisation sans lesquels ne saurait exister ni la République ni la France.

III
LE TOURBILLON

Nous travaillerons avec des membres du Parlement, députés sortants ou députés nouveaux.

Il faut savoir ce qu'on veut, quoique cette prétention puisse paraître un peu exorbitante à l'époque où nous sommes.

Nous voulons la République. La République comporte un Parlement, il nous faut donc des parlementaires.

A quoi sert le Parlement ? A voter les lois ! Il faut donc qu'il puisse voter les lois.

A quoi sert le Gouvernement ? A gouverner ! Il faut donc qu'il puisse gouverner.

A quoi sert l'Administration ? A administrer ! Il faut donc qu'elle puisse administrer.

Vous vous demandez si je radote ? Pas du tout. Aujourd'hui, nous avons un Parlement qui est bien fait pour voter des lois, mais qui n'y arrive qu'après des semaines quand la loi devrait être votée en trois jours, après des années quand elle devrait être votée en trois mois, et pas du tout quand elle devrait être votée en trois ans.

Nous avons un Gouvernement qui ne peut gouverner qu'avec des incertitudes, des retards, des faiblesses ou des lacunes.

Nous avons une Administration qui néglige le fond pour la forme, se perd dans les détails et n'assure les services pour lesquels elle fonctionne qu'avec tant de complications et de lenteurs qu'elle semble faite pour paralyser la vie du pays au lieu de l'animer.

Et cependant, la plupart de nos fonctionnaires sont intelligents et actifs, nous avons eu beaucoup de bons ministres et, dans l'ensemble, la majorité des élus de la dernière Chambre a voulu, sans préoccupation personnelle étroite, travailler au bien du pays.

Comment donc cette opposition est-elle possible ?

C'est que fonctionnaires, ministres et députés sont pareils à des nageurs dans un tourbillon.

Une loi est nécessaire : habituellement, le Gouvernement doit préparer le projet, la Chambre et le Sénat doivent le voter. C'est bien, mais comment s'entendre sur ce qu'on doit voter ?

On n'en sort pas aujourd'hui ! Je crois bien ! Le Gouvernement fait procéder à une étude par des personnes généralement compétentes, mais qui sont tiraillées entre les habitudes ou les manies des différents ministères. Puis, le projet déposé, les députés chargent 40 d'entre eux de tout recommencer ; et puis, quand ces 40, qui devraient avoir la confiance de leurs collègues, ont recommencé, les 600 recommencent à leur tour. Chacun a le droit de parler, d'interrompre, de proposer des changements qui peuvent détruire ce qui précède, et même, dans la pratique, il peut pousser des cris d'animaux et échanger des coups de poings avec son voisin, si le sujet devient passionnant. Est-ce fini ? Non, le Sénat recommencera tout sur nouveaux frais. Les cris d'animaux et les coups de poings sont plus rares, et l'on bouleverse ordinairement un peu moins le travail de la commission, mais on reprend tout de même le travail à pied d'œuvre.

Voilà pour les lois ! Et le Gouvernement ? Chaque ministre est soi-disant le maître dans son administration, mais il ne peut traiter aucune question de personne sans risquer les foudres des députés et aucune question de principe sans que ses collègues aient leur mot à dire. Ses collègues ? Ce sont en réalité les bureaux de ses collègues et ainsi les moindres questions se compliquent ; les affaires donnent lieu à des échanges de lettres indéfinis et traînent sans pouvoir aboutir.

Et l'Administration ? La méfiance perpétuelle qui est la règle oblige à recourir à Paris pour des décisions qu'il serait si simple de prendre sur place ; les calculs poussés ridiculement jusqu'au centime, les formalités que personne ne comprend plus parce qu'elles répondaient aux besoins d'un autre temps doivent être conti-

nués parce que personne n'a le courage de porter la hache dans cette forêt qui n'est plus assez vierge.

C'est une belle hache toute neuve que vous apportent les Rénovateurs.

Allons électeurs français ! Vous voulez la République, et vous savez bien que la République, ce n'est pas ça. Faites-nous confiance sur notre programme, arrêté d'accord avec nos amis parlementaires eux-mêmes, comme avec nos amis fonctionnaires eux-mêmes.

Les lois seront préparées par des Comités d'hommes compétents et de juristes, qui travailleront à la fois auprès du ministre, auprès du rapporteur à la Chambre et du rapporteur au Sénat pour assurer la clarté dans la rédaction et l'unité dans les vues.

Les députés discuteront sur l'ensemble des lois sans pouvoir y apporter de changement en séance. Les textes étant arrêtés en commission : le nombre et la durée des discours seront limités.

Un organe de gouvernement établira la liaison entre les ministres et traitera les questions au nom du Gouvernement tout entier.

Une large décentralisation sera opérée. Les fonctionnaires, beaucoup moins nombreux et beaucoup mieux payés, pourront prendre des décisions sur place.

Tout cela c'est du simple bon sens, mais il faut aussi que vous nous aidiez.

Si vous vous plaignez que les députés sont trop bavards, n'allez pas reprocher au vôtre de ne pas avoir pris la parole.

Si vous voulez faire des économies, ne demandez pas qu'on supprime tous les fonctionnaires, excepté ceux qui sont dans votre ville.

Si vous voulez que les ministres gouvernent suivant la justice, ne demandez pas qu'ils la violent en faveur de vos amis.

Nous ne sortirons du tourbillon que par le bon sens, l'esprit de justice, la clarté ; mais nous en sortirons si vous faites confiance aux Rénovateurs.

D'abord à tous ceux qui vous demanderont votre voix, demandez vous-mêmes s'ils sont prêts à changer. Déclarez-leur tout net que vous ne voterez pas pour eux s'ils ne s'engagent pas à faire un Parlement digne de notre pays. J'aimerais, comme symbole, que ce Parlement changeât de salle, quittant le Palais-Bourbon pour s'installer dans un de nos palais neufs où la lumière entre à flots et où celui qui parle ne sera pas dominé par les auditeurs qui semblent prêts à l'étouffer, par le public massé comme pour un spectacle. En tout cas, manifestez que vous voulez une République nouvelle, et faites confiance aux seuls hommes qui aient travaillé à l'établir.

PROBUS.

(A suivre.)

LA VIE DES PEUPLES

Le Pays du Feu

(suite)

Le général Tsitzianoff, le vainqueur de Djevad, khan de Guendjé, trouva la mort à Bakou. Le souverain de cette ville, se voyant assiégé par les Russes et désespérant de la résistance, prit le parti de faire assassiner le commandant en chef des forces ennemies. Il le fit appeler à une conférence pour discuter, soi-disant, les conditions auxquelles il était disposé à céder ses Etats à l'empereur. Tsitzianoff se rendit à son invitation pour y être égorgé. Aussitôt, les habitants, craignant la vengeance de la Russie, se révoltèrent contre leur souverain qui n'eut que le temps de s'échapper et de se réfugier en Perse.

*
* *

Le traité de Gulistan avait négligé de délimiter la frontière commune entre la Russie et la Perse. Les difficultés qu'entraîna cette négligence, jointes aux exigences des commissaires russes, aux hauteurs du gouverneur général du Caucase, finirent par laisser le Shah de Perse, Feth Ali, et la première occasion d'entrer en guerre fut saisie avec empressement (1).

Le Prince Abbas Mirza, fils du Shah, franchit l'Araxe à la tête d'environ 60.000 hommes. Il remporta d'abord quelques succès, mais rencontra bientôt comme adversaire un général encore inconnu, dont le nom n'allait pas tarder à devenir fameux, le général Paskiévitich.

Les deux armées se rencontrèrent près de Guendjé, alors Elisabethpol, en septembre 1826. Les Persans furent mis en pleine déroute. En 1827, Paskiévitich mena

(1) Gaston Créhange, *Histoire de la Russie*.

victorieusement la campagne et, après une bataille rangée sur les bords de l'Araxe, força Abbas Mirza à demander la paix. Le Shah ne voulait pas la ratifier, mais la marche de Paskiévitich sur Téhéran l'y fit consentir, et, le 21 février 1828, fut signé le traité de Tourkmantchaï.

*
* *

Après le traité de Tourkmantchaï, les Russes furent maîtres de la Transcaucasie, en nom, mais guère en fait. Leur domination rapprocha, en les unissant contre eux, des peuplades jusqu'alors ennemies, ce qui leur a permis de dire qu'ils les avaient pacifiées. Paix de haine et non d'amour, mais quel est le peuple qui aime son vainqueur ?

De toutes les révoltes que vit le Caucase, celle de Shamyl fut la plus fameuse.

A Javrech, dans les montagnes du Daghestan, la parole inspirée d'un voyant, Mollah Mohammed, donna naissance à une nouvelle doctrine supprimant les divisions qui séparaient les mulsumans, les réunissant tous contre les infidèles, les exhortant à la guerre sainte. Cette doctrine, concentrée d'abord à Javrech, commença à se répandre vers 1824 et provoqua une agitation assez vive qui détermina le gouverneur du Caucase, Yermolov, à faire arrêter Mollah Mohammed. Mais la guerre avec les Persans favorisa cette redoutable propagande. Gazi Mollah et Mollah Shamyl répandirent la doctrine. Gazi Mollah prit la direction du mouvement. Les partisans affluèrent de tous les coins du Daghestan et Gazi Mollah s'élança de ses montagnes pour enlever aux Russes les pays et les places des bords de la Caspienne. Mais, le 18 octobre 1832, Gazi Mollah fut tué dans son aoul (village), et Shamyl blessé (1).

La mort de Gazi Mollah avait achevé de consacrer sa réputation de sainteté et préparé les voies au successeur qui s'emparerait de cet héritage.

Le véritable héros de cette guerre, Shamyl, apparaît

(1) Gaston Créhange, *Histoire de la Russie*.

après le rapide passage au pouvoir de Hamsad Beg. A la fois prophète, guerrier, organisateur, politique, Shamyl, d'un génie ardent, exalté dans son fanatisme par son éducation et l'habitude de la vie contemplative, s'était jeté dans la guerre sainte avec la passion d'un visionnaire et le courage d'un sectaire. Il se signale par de nombreux actes d'héroïsme.

Une « française captive de Shamyl » nous a donné dans ses souvenirs, écrits presque sous sa dictée par M. Edouard Merlieux, un curieux portrait de Shamyl, fait d'après nature. L'auteur, ayant souffert de sa captivité, ne devait pas être très tentée de flatter son modèle et voici ce qu'elle nous en dit : « Shamyl a 56 ans, mais moi qui l'ai vu presque tous les jours pendant huit mois, je ne puis me le persuader encore. Sa taille est élevée ; l'expression de sa physionomie, calme et imposante, est généralement douce. Cependant sa figure ne manque pas d'énergie. Ses traits rappellent le type du lion, mais du lion au repos. Sa barbe, longue et rousse, ajoute à son air majestueux. Ses yeux gris sont longs ; il les tient à moitié fermés, à la mode des Orientaux. Une bouche vermeille, de très belles dents, une main petite et blanche, une démarche posée, sans lenteur, tout en lui révèle l'homme supérieur. » « Doué d'une haute intelligence, Shamyl est non seulement un grand guerrier, mais un grand législateur. Tous les jours, il passe de longues heures à travailler dans un cabinet encombré de livres et de parchemins. » « A toutes ses qualités, Shamyl joint une délicatesse extrême. »

Ami d'enfance de Gazi Mollah, il avait lutté à ses côtés jusqu'au dernier jour, en propageant la doctrine, en vrai musulman qu'il était, par le sabre et par la parole. Pour les croyants le prophète effaçait l'homme de guerre, l'orateur et bientôt ce ne fut qu'un cri dans tout le Caucase : Mahomet est le premier prophète d'Allah, Shamyl est le second prophète.

Shamyl voulut profiter de cet enthousiasme pour donner plus de force à la résistance contre les Russes, mais

ceux-ci ne laissèrent pas le temps à cette influence grandissante de soulever le pays et une campagne active fut menée sous les ordres du général Grabbe. Mais Shamyl sortit sain et sauf des situations les plus périlleuses. Aussi, la légende s'empara de lui et, le fanatisme aidant, il devint plus fort, plus redoutable que jamais. Son ascendant incontesté s'étendait sur tout le pays et il avait introduit une organisation régulière qui ménageait sagement toutes les ressources de la défense. Vingt provinces administrées par des naïbs étaient formées. Dans chacune, trois cents cavaliers tout équipés devaient se tenir prêts à partir au premier signal. Toute la population des aouls de 15 à 50 ans devait s'exercer au métier militaire. Shamyl était escorté partout d'une garde d'honneur de 1.000 hommes. Une fonderie de canons était organisée, et à travers toutes les provinces, un service postal transmettait rapidement les nouvelles et les ordres.

Les Russes ne pouvaient tolérer une pareille puissance. En 1844, Voronzoff fut envoyé au Caucase avec les pouvoirs les plus étendus. Il s'agissait d'envelopper tout le Caucase de postes solides, poussés progressivement en avant, et de lignes qui devaient se resserrer peu à peu pour écraser la révolte. En 1845, Darjo, l'aoul de Shamyl, fut pris par les Russes. A partir de ce moment, la puissance de Shamyl décline, cependant, il résiste encore pendant treize années, chassé de chaîne en chaîne, d'aoul en aoul. Isolé dans ses montagnes, il finit par succomber à la puissante tactique de la marche prudente des Russes. Quarante-sept défenseurs seulement restaient autour de lui lorsqu'il fut pris par les troupes russes : tous les autres s'étaient fait tuer. Il se rendit le 25 août 1859.

Le prince Bariatinsky l'accueillit ainsi que le méritait son courage. Il fut relégué à Kalouba avec une pension de 10.000 roubles.

CHAPITRE XIII

L'AZERBAÏDJAN SOUS LE JOUG RUSSE. — LES MASSACRES DE BAKOU.

De la reddition de Shamyl à la révolution russe de 1905, l'histoire de l'Azerbaïdjan se déroule, monotone et pénible, comme celle de tous les peuples qui ont perdu leur indépendance. La Russie, d'une main de fer, maintenait solidement ses nouveaux vassaux dans une paix forcée. Leurs instincts belliqueux, réfrénés, se transformèrent en une haine profonde contre le trop puissant vainqueur.

Un article de M. B. Nikitine, paru dans la *Revue du Monde musulman* : « Le problème musulman selon les chefs de l'émigration russe », résume les phases de l'ancienne politique d'Etat russe, vis-à-vis des Mahométans soumis au tsarisme.

Au début de cet article, M. Nikitine distingue deux périodes dans cette politique de russification. La première, qu'il qualifie de période de conversion par force, ne s'étend que jusqu'à Catherine la Grande et, par conséquent, ne concerne pas l'Azerbaïdjan qui ne connut que la seconde manière : « Plus dangereuse encore pour l'existence nationale, bien que moins violente en apparence, fut la *méthode douce* qui succéda à la première et visait « le dénationalisation des turco-tartares et leur assimilation ethnique aux Russes. Le gouvernement central « pacificateur pensait parvenir à ses fins en poursuivant « l'enseignement de la langue indigène, en le rendant impossible par la censure et la mise à l'index des manuels, « par la surveillance tracassière d'un corps spécial d'inspecteurs scolaires, connus dans le milieu tartare sous le « sobriquet significatif de *persécuteurs de la science*. Les « calculs centralistes furent déjoués par les résultats contraires qu'eut l'application de cette politique. La réaction se manifesta vive et énergique et les abus du pouvoir ne firent que réveiller et rendre plus sensible la « conscience nationale.

« Les intellectuels, protagonistes de la lutte pour le
« maintien de la langue maternelle, se basaient, dans leur
« propagande nationale, sur deux idées maîtresses :
« comme condition préalable et fondement nécessaire,
« la conservation de la nationalité à l'encontre de toutes
« les tentatives assimilatrices et, en partant de cette cons-
« cience nationale toujours éveillée, la marche ininter-
« rompue vers la science et le progrès, armes du perfec-
« tionnement national et moyen de s'associer au dévelop-
« pement général de l'humanité. Ces intellectuels n'eu-
« rent pas seulement à souffrir des avanies administra-
« tives et de la persécution, sous prétexte de pan-isl-
« misme : dans les milieux mêmes de leurs compatriotes,
« ils se heurtèrent à la résistance farouche et aveugle du
« clergé musulman, qui ne voyait dans les appels à la
« science et au progrès que des tendances anti-islamiques. »

* * *

Cette résistance que les intellectuels musulmans rencontrèrent parmi leur propre clergé s'explique aisément. Le gouvernement russe, dans son grand désir d'amoindrir la religion islamique, ne permettait la nomination de très hauts dignitaires ecclésiastiques tels qu'un Mufti et un Cheïkh-ul-Islam que s'ils étaient choisis parmi des ignorants, presque des illettrés, et comme beaucoup d'autres ignorants, ces prêtres sans instruction redoutaient et combattaient les idées nouvelles qu'ils ne pouvaient comprendre. Ils recevaient des traitements dérisoires, car les biens et les fondations appartenant aux mosquées étaient gérés par les fonctionnaires russes.

L'activité de l'administration caucasienne se consacrait tout entière à russifier les peuples placés sous sa tutelle ; leur développement moral, intellectuel, social ou même économique ne l'intéressait guère. La justice était rendue en russe et les tribunaux fonctionnaient à l'aide d'interprètes peu lettrés. La langue du pays, le turc azéri, n'avait pas le droit d'entrer dans les écoles et dans les gymnases.

L'agriculture, en Azerbaïdjan, subissait le même sort que la religion ou l'instruction. Lors de l'émancipation des serfs, les paysans du Caucase furent parmi les moins favorisés de l'empire ; beaucoup d'entre eux ne reçurent des lots de terre cultivable que tardivement et en quantité insuffisante ; cela provoqua de grandes misères. L'esclavage ne fut aboli qu'à de rudes conditions : les affranchis durent payer à leurs anciens seigneurs deux cents roubles, ou, s'ils ne les possédaient pas, leur donner six années entières de leur travail. D'immenses domaines devinrent l'apanage de grands seigneurs pendant que la masse des paysans était réduite à la portion congrue (1).

Souvent, les paysans ne gardèrent pas cette portion congrue elle-même, grâce à la confiscation. Sous des prétextes divers, faciles à faire naître, les meilleures terres étaient confisquées et données aux immigrants venus de l'intérieur de la Russie. Parmi les dépossédés, certains s'en allaient, quittant définitivement le pays, d'autres se faisaient brigands. Le voisinage de ces derniers servait souvent de prétexte à de nouvelles spoliations, car on accusait les habitants des plus proches villages de donner des secours aux abreks dans leur lutte contre l'autorité russe. C'était plus ou moins vrai, mais les coupables supposés étaient toujours punis.

La population de l'Azerbaïdjan n'était pas astreinte au service militaire, mais devait payer un impôt spécial. Cette mesure, prise afin de prévenir des mouvements révolutionnaires, était particulièrement pénible aux Turcs Azerbaïdjanais qui eurent parfois à déplorer le manque d'instruction militaire. Ces regrets du vaincu ne pouvaient, d'ailleurs, que confirmer la sagesse et la décision prise, au point de vue du vainqueur.

* * *

Dans ce pays « l'accord est si parfait qu'en certains

(1) Le peuplement et la colonisation du Caucase et du Turkestan russe, par Paul Barré. *Revue de Géographie*, août 1902.

« villages les maires sont choisis alternativement entre
« les Tartares et les Arméniens » (1).

Cette phrase était vraie en 1902, et cependant en 1905
ces deux peuples s'entr'égorgeaient. Que s'était-il donc
passé ?

Des témoignages de sources diverses répondent à cette
question. Voici d'abord un document tartare, publié par
la *Revue du Monde musulman* : La première république
musulmane.

« Cette situation intolérable (du peuple de l'Azerbaïd-
« jan) dura jusqu'en 1905, l'année où, après la guerre du
« Japon, les premiers mouvements de révolution, sous
« forme de grèves, de congrès, etc., commencèrent en
« Russie et où le peuple exigea catégoriquement du gou-
« vernement des réformes politiques. Le régime despo-
« tique, dans le but de détourner l'attention des peuples
« du Caucase du mouvement politique général et fidèle
« à sa devise : *divide et impera*, facilita par sa tolérance
« criminelle un massacre entre Musulmans et Arméniens,
« dont le résultat fut, des deux côtés, des milliers de vic-
« times et de demeures ruinées. »

Un Arménien écrit (2) : « Les Arméniens de Russie ont
« été les collaborateurs actifs de la Russie dans le Proche-
« Orient. Cette tendance russophile des Arméniens pour-
« rait sans doute avoir pour cause la politique de persé-
« cutions violentes dont ils sont l'objet en Turquie. Les
« Turcs pensent avec quelque raison que les Arméniens
« facilitèrent dès le début la conquête du Caucase et que,
« pendant la guerre russo-turque de 1876-1877, ils ren-
« dirent des services inestimables à l'armée turque.

(A suivre.)

Etiennette BOUCLY.

(1) Le peuplement et la colonisation du Caucase, Paul Barré.

(2) A. Arazy, Les tueries de Bakou.

La Documentation Vivante

établie sous la direction de

M. Gaston COMBESCURE, Ancien Élève de l'École Polytechnique, Docteur en Droit, Avocat à la Cour de Paris,

avec la collaboration de :

M^{lle} Etiennette BOUCLY,

MM. Octave AUBERT,

André COURTIN, Secrétaire général adjoint de l'Union centrale des Syndicats des Agriculteurs de France.

Edmond LASKINE, Agrégé de l'Université,

L'Intendant Militaire (C. R.) LE BARS,

Léon MOISSENET, Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées,

Henri NOILHAN, Ingénieur Agronome,

Gustave PAUTRAT,

Henri SIMONDET, Agrégé de l'Université.

NOS RUBRIQUES

Toutes nos analyses ont un caractère strictement objectif ; elles présentent, non le point de vue de la rédaction, mais celui de l'auteur.

Chaque analyse est présentée sur une ou deux pages, de manière à pouvoir être plus facilement détachée et conservée.

En tête de chaque analyse est inscrit le nombre correspondant à la matière principale du document selon la classification décimale.

Chaque page est complétée, s'il y a lieu, par une note en italiques sur les idées et les faits.

- 30 **Vie et Histoire sociales** (Philosophie, Méthodologie et Histoire des sciences sociales).
- 31 **Statistique et Population** (Méthodes, Population, Démographie, Statistiques).
- 32 **Politique et Diplomatie** (Politique intérieure et extérieure, Colonisation, Société des Nations).
- 33 **Production et Finances** (Travail et travailleurs, Banques, Monnaies, Crédit, Production, Socialisme).
- 34 **Droit et Jurisprudence** (Droit international, Droit public, Droit privé, Droit pénal).
- 35 **Gouvernement et Administration** (Administration centrale, régionale et locale, Armée, Régions libérées).
- 36 **Prévoyance et Assistance** (Bienfaisance, Associations, Assurances, Habitations à bon marché).
- 37 **Education et Enseignement** (Pédagogie, Enseignement primaire, secondaire, supérieur).
- 38 **Commerce et Transports** (Commerce intérieur et extérieur, Marine marchande, Communications).
- 39 **Coutumes et Féminisme** (Mœurs, Cérémonies, Condition de la femme).

POLITIQUE & DIPLOMATIE

Politique intérieure et extérieure - Colonisation -

o o o o o Société des Nations o o o o o

(ÉTATS-UNIS)

327 (73).

Les États-Unis et la paix.

L'opinion américaine semble vouloir se désintéresser de moins en moins des choses d'Europe, et peut-être verrons-nous bientôt les États-Unis collaborer activement au règlement de la paix.

Grâce à l'initiative et à la générosité de Mr. Edward Bok, de Philadelphie, a eu lieu aux États-Unis un concours pour la rédaction d'un mémoire exposant un plan pratique pour la coopération des États-Unis en vue de parfaire et de maintenir la paix mondiale. 22.165 mémoires ont été soumis à un jury, présidé par Mr. Elihu Root et composé de personnalités très connues, lequel a retenu le mémoire présenté par le Dr Levermore, 105, Lefferts Place, Brooklyn, et lui a attribué la prime de \$ 50.000 promise au vainqueur. Cette prime pourra être portée à \$ 100.000 si le plan retenu par le jury est approuvé par un referendum populaire.

Le Dr Levermore, né en 1856, est un ancien professeur d'histoire à l'Adelphi College, et il est actuellement secrétaire de la New-York Peace Society.

Nous allons analyser les principales suggestions de son mémoire :

Les États-Unis devront continuer à collaborer avec la Société des Nations, actuellement existante, car il n'y a pas d'autre alternative. Bien que n'étant pas membre de la Société des Nations, les États-Unis ont déjà agi plusieurs fois en faveur de la paix, la Conférence de Washington en est un exemple notable.

D'autre part, les États-Unis sont représentés dans plusieurs des Commissions de la Société des Nations, avec laquelle, en fait, ils collaborent de différentes manières.

Le mémoire insiste sur ce que, sans modifier en rien leur politique actuelle, les États-Unis pourraient fort bien être représentés dans d'autres commissions de la Société des Nations.

Puis, il propose que le Gouvernement Fédéral adhère au Tribunal permanent, dans les conditions mentionnées par le Secretary Hughes et le Président Harding en février 1923.

Politique et Diplomatie

Ensuite, le D^r Levermore déclare qu'au cours de son expérience des trois dernières années et demie, la Société des Nations a atténué quelque peu ce qu'avait de trop « emphatique » son premier programme et a laissé pressentir d'importants changements dans sa constitution. Tout d'abord, les articles X et XVI du « covenant » de la Société des Nations donnaient à cet accord l'apparence de ne tendre qu'à l'emploi de la contrainte ; or, le mémoire expose que ces deux articles X et XVI sont maintenant tombés en désuétude.

Enfin, des faits sont cités qui prouvent que la Société des Nations n'empiétera pas sur la doctrine de Monroe et reconnaîtra l'hégémonie des Etats-Unis dans l'hémisphère occidental.

Au cours de son activité, la Société des Nations a donné naissance à un Conseil qui est très différent de ce que s'imaginaient les auteurs du « covenant ».

En somme, la Société des Nations actuelle vient simplement remplacer la première Conférence de la Haye ; tandis que le Tribunal Permanent commence seulement à réaliser les hauts espoirs que se promettait la deuxième.

Et le mémoire du D^r Levermore propose que les Etats-Unis donnent leur approbation, c'est-à-dire adhèrent à la Société des Nations telle qu'elle fonctionne actuellement ou telle qu'elle fonctionnera après les modifications à y apporter. La doctrine de Monroe serait maintenue. Les Etats-Unis demanderaient que la puissance qui s'attache à un jugement d'ordre moral et à l'opinion publique fût substituée à l'emploi de la force : les articles X et XVI du « covenant » seraient soit annulés, soit modifiés radicalement. Les Etats-Unis n'assumeraient aucune responsabilité dans une question internationale quelconque, à moins que le Congrès ne l'autorisât. Tout Etat autonome pourrait être admis dans la Société des Nations par un vote des deux tiers de l'Assemblée. Les Etats-Unis demanderaient que la Société des Nations procédât à la revision et au complément de la loi internationale au moyen d'une commission de juristes.

Nous citerons, pour terminer, ces quelques mots de la conclusion du D^r Levermore :

« Toute Conférence qui n'est pas une Conférence véritablement mondiale, surtout lorsque des grandes puissances s'en trouvent exclues, encourt fatalement la suspicion d'être une alliance plutôt qu'une famille de nations. Les Etats-Unis peuvent rendre un grand service en soulignant cette leçon, apprise à la Conférence de la Haye, et en aidant à reconstituer la famille des nations telle qu'elle doit être. »

(*American Review of Reviews*, février.)

(GÉNÉRALITÉS)

327 (∞).

La S. D. N. peut-elle sauver l'Europe ?

La réponse n'est pas douteuse : la S. D. N. peut seule sauver l'Europe, à la condition que toutes les nations membres soient loyales et de bonne foi.

1^o Paul REYNAUD :

Si la S. D. N. n'a pas de gendarmes pour faire exécuter ses décisions, c'est à l'Angleterre en la personne de M. Lloyd George que nous le devons. Elle est plus qu'une force morale : elle crée une atmosphère propice au développement politique, surtout maintenant que s'affirme l'interdépendance des nations.

La S. D. N. pourra rendre de grands services pour le contrôle. Pour les réparations, il vaut mieux que nous les réglions face à face avec l'Allemagne. Et il n'y aura pas de paix possible en Europe tant que le différend franco-allemand ne sera pas réglé. Il faut donc commencer par nous entendre avec l'Allemagne, puis ensuite aller à Genève pour faire ratifier nos accords.

2^o Robert DE JOUVENEL :

Le problème de la reconstitution de l'Europe est des plus vastes. Il ne comporte pas seulement les relations entre la France et l'Allemagne. La S. D. N. paraît tout indiquée pour la lourde tâche de régler les diverses questions, car elle est le symbole de cette moralité supérieure que le Président Wilson a tenté d'introduire dans les relations internationales.

Il n'y a pas actuellement un problème franco-allemand, mais un problème général et international de la production. La concurrence va reprendre sur le marché mondial. Les puissances vont se trouver en face d'une Allemagne forte, ayant son outillage intact et sa dette intérieure supprimée par le fait de l'avisement du mark. Avec une charge financière écrasante, comment pourraient-elles lutter contre l'Allemagne, seule à n'en point avoir ? Le paiement des réparations, en chargeant l'Allemagne d'une juste part, empêcherait les autres pays producteurs de se trouver devant elle en posture par trop défavorable.

La France n'a pas su faire comprendre ce point de vue à ses alliés jusqu'à présent, mais elle doit faire à l'avenir tous ses efforts pour y parvenir. La France doit expliquer au monde ce qui est non seulement son droit, mais son intérêt.

Nous devons faire confiance à la S. D. N. comme à une patrie, et non pas seulement comme à une construction de l'esprit.

(Discours prononcés à la Sorbonne à la séance d'inauguration du Groupement Universitaire pour la S. D. N., 16 mars.)

Le désarmement et la Société des Nations.

La réduction des armements ne sera possible que quand la S. D. N. pourra contraindre les gouvernements au respect des traités.

Il est peu d'hommes d'Etat en Europe qui n'aient parlé, depuis quatre ans, de la nécessité absolue de réduire les armements. En Angleterre, à coup sûr, il n'est guère de personne autorisée et mêlée aux affaires publiques qui n'ait tenu ce langage. Cette exigence est formulée par toutes les voix, ou peu s'en faut. Et ce que l'on réclame, c'est un plan général de réduction fondé sur un traité librement accepté par tous. L'on est d'accord aussi, en une large mesure, sur les raisons pour lesquelles le désarmement est nécessaire.

L'un des problèmes capitaux des rapports entre nations à l'heure actuelle est le danger des attaques aériennes. Il faut découvrir quelque moyen nouveau pour délivrer les nations de la crainte d'être attaquées. Comment cela serait-il possible ?

Une solution existe, mais une seule. Elle réside en un nouvel effort fait en commun, pour organiser la puissance associée des nations du monde contre tout fauteur de crime international qui menacera la paix. Telle est la seule méthode pour nous délivrer de la crainte, le seul moyen de créer le sentiment de sécurité, sans lequel la réduction des armements nationaux ne sera jamais effectuée. Telle est la thèse générale sur laquelle se fonde l'activité de la Commission de désarmement de la S. D. N.

Un traité général pour l'assistance réciproque des peuples a été préparé par la Société des Nations. Il est encore à l'état de projet, mais on peut l'affirmer : le traité que l'Assemblée a soumis aux gouvernements est une tentative éminemment pratique pour résoudre le problème concret dont j'ai indiqué les données.

Le système d'assistance mutuelle établi par ce Traité est subordonné à la collaboration de toutes les Hautes Parties Contractantes en un commun effort pour la réduction des armements. Pas de réduction sans assistance, pas d'assistance sans réduction, telle est la base sur laquelle nous avons construit. C'est peut-être la partie la plus importante du Traité sous sa forme actuelle. Le Pacte de la Ligue, tel qu'il est, suffirait à prévenir presque toutes les guerres s'il existait une conviction que tous les membres de la Ligue exécuteraient scrupuleusement les engagements qu'ils ont pris. C'est aux peuples à obliger leurs gouvernements à regarder la sainteté des traités qu'ils ont signés comme la base même de leurs relations internationales.

(Vicomte CECIL, *Revue de Paris*, 1^{er} mars.)

(FRANCE-CHILI)

327 (44 : 83).

L'influence française au Chili.

On ne peut pas contenter tout le monde et son père.

La France tient une belle place au Chili, mais elle pourrait l'avoir plus belle encore. Dans ce pays les opinions germanophiles ont prévalu pendant la guerre, et aujourd'hui, tout le monde veut avoir été francophile pendant la guerre. Pour expliquer ce changement il ne suffit pas d'invoquer la mobilité d'un peuple impressionnable, ni l'attrait qu'exerce la victoire.

Dans tous ces pays de l'Amérique du Sud où l'on a tant souffert de l'excès d'individualisme et d'indépendance, on admire la discipline, l'organisation, les méthodes germaniques. Enfin, ainsi que le faisait remarquer un distingué journaliste chilien, « cette germanophilie était moins due à l'amour de l'Allemagne qu'à la crainte éprouvée par les Chiliens catholiques et traditionalistes de voir certaines idées françaises, alors triomphantes, s'implanter dans leur pays. Mgr Baudrillart a provoqué un immense mouvement d'amour et de sympathie pour la France. Evidemment, longtemps auparavant cet amour et cet enthousiasme existaient déjà, profondément enracinés dans le cœur des Chiliens. Les Pères français ont inculqué cet amour à des milliers de membres de la classe dirigeante au Chili ».

De ce retour d'opinion, nous pouvons et nous devons profiter. Il s'agit d'atteindre, non pas la haute classe qui possède déjà une culture française, mais la classe populaire qui commence à jouer un rôle politique et d'où va sortir inévitablement une classe moyenne qui a jusqu'à présent manqué au Chili. Or, il faut avouer que cette classe ne connaît à peu près rien de la France. Comment l'atteindre ? Outre l'influence de la colonie française, il importe de tirer un meilleur parti des congrégations qui enseignent et qui prêchent. Le peuple chilien est, avant tout, sensible et cœur. C'est donc par les œuvres populaires d'éducation qu'on peut exercer sur lui une action profonde. Nos congrégations, surtout les populaires, semblent désignées pour accomplir cette tâche très belle et très utile aux deux pays. Lors de la déclaration de guerre, les Frères des Ecoles chrétiennes ont tous été rappelés : leurs élèves, pour continuer leur éducation, ont dû passer chez les religieux allemands qui, eux, n'ont pas été rappelés.

Organisons donc des centres d'influence et d'instruction propres à nous conserver l'attachement de populations très sensibles que les Allemands essaient par tous les moyens de ressaisir et sur lesquelles Anglais et Yankees ont toujours les yeux.

(Mgr BAUDRILLART, *Correspondant*, 10 mars.)

Le Président Wilson et la paix.

L'erreur du Président Wilson fut de ne pas donner aux républicains la place qui devait leur revenir dans la conduite de la guerre et dans les négociations de paix, alors qu'il avait su gagner leur appui pour faire entrer son pays dans le conflit.

Ayant fait l'unanimité avant d'en appeler aux armes, le Président Wilson a ensuite tout conduit par lui-même et uniquement avec les hommes de son propre parti, sans donner de rôle actif à aucun membre notable du parti opposé. Il n'a pas fait l'union sacrée ; il n'a appelé ni Wood, ni Taft, ni Roosevelt. Tant qu'on se battit, le patriotisme imposa le silence, mais beaucoup de personnes souffrirent de leur inaction forcée.

La guerre terminée, l'esprit de parti reprit le dessus ; et il faut reconnaître que ce fut le Président qui en donna le signal. Moins de quinze jours avant les élections qui allaient renouveler partiers le Sénat et la Chambre des représentants, il adressa un message au peuple pour lui demander d'élire les démocrates, sous peine, disait-il, de diminuer l'autorité du Président à l'heure où il en avait le plus besoin, soit à l'intérieur, soit à l'étranger. Cette intervention de l'Exécutif causa un effet fâcheux. Les républicains parlèrent de coup d'Etat. Dans leur manifeste, ils disaient : « Cette guerre n'est pas la chose du Président, mais du peuple américain et de tous les peuples alliés, de tout le monde civilisé contre la barbarie allemande. Le parti républicain, qui représente plus de la moitié de la nation, n'entend pas être frustré de sa part. » La campagne officielle contre les républicains aigris encore ceux-ci. Les républicains, qui étaient 44 au Sénat contre 52 démocrates, y revinrent 49 contre 47 ; et il y eut, à la Chambre des représentants, 236 républicains contre 198 démocrates. Dans ces conditions, le Président Wilson eût dû faire une place d'honneur dans la Commission américaine de la paix à son prédécesseur Taft ou à M. Lowell. Il n'en fit rien ; il agit à sa tête, en homme de parti, et aussi en chef persuadé qu'il était seul capable de tout résoudre.

(KLEIN, *Revue hebdomadaire*, 2 mars.)

Les Idées et les Faits.

Le pouvoir exécutif subordonné du pouvoir législatif ne serait plus un ressort dans notre constitution ; ce serait une aiguille destinée seulement à marquer l'heure de vos volontés ou de vos caprices sur le cadran de votre constitution. (LAMARTINE.)

(ALLEMAGNE)

327 : 355 (43).

L'Allemagne et la reprise du contrôle militaire.

L'Allemagne prétend que le contrôle militaire est illégal, et que d'autre part il contribue à accroître son insolvabilité. Mais on sait ce que valent ces récriminations dont nous avons l'habitude.

La note sur le contrôle militaire ne sera publiée que lorsque le gouvernement allemand l'aura reçue. Le maintien de la Commission de désarmement telle qu'elle a fonctionné jusqu'à présent est contraire au traité de paix dont l'article 203 dit que les dispositions relatives à la destruction du matériel et à la transformation de l'armée sont exécutées par l'Allemagne, sous le contrôle de Commissions interalliées, qui, d'après l'article 204, sont particulièrement chargées de contrôler l'exécution exacte. Des membres de la Commission de contrôle, notamment des Anglais, dont le général Bingham, ont reconnu que ce travail était terminé ; mais les alliés formulent encore des réclamations réunies dans les cinq points bien connus. Ces objections semblent même avoir été renforcées. Dans un article sans doute inspiré, le *Petit Parisien* dit que l'Allemagne a beaucoup travaillé à son armement depuis un an... Ce sont des choses qui ne figurent pas dans les critiques faites officiellement à l'Allemagne jusqu'à ce jour. Elles ne sont pas non plus de la compétence de la Commission, parce qu'elles seraient récentes et, par conséquent, n'ont rien à faire avec la destruction de l'armée. L'organisation de la police n'a rien à voir au désarmement, et cependant on la confond avec elles. Tout cela pourrait, tout au plus, faire l'objet d'une enquête par la Société des Nations conformément à l'article 213.

La deuxième objection du point de vue allemand est d'ordre économique. La Commission de contrôle engloutit des sommes énormes qui ne sont pas en rapport avec le travail à effectuer, ni avec sa portée militaire et politique. En décembre 1923, la Commission a coûté deux fois plus que les traitements des officiers de la Reichswehr (1.200.000 marks-or contre 680.000). Les alliés demandent que le budget allemand soit équilibré, il faut alors que les dépenses improductives soient supprimées.

Si les alliés se réservent le « droit » de continuer le contrôle, ce droit n'est que leur volonté. Le traité ne connaît que l'enquête de la Société des Nations d'après l'article 213, enquête que le Conseil de la Société des Nations doit décider chaque fois à la majorité des voix. Le comité de garantie ne peut être institué que si le gouvernement allemand l'accepte volontairement ou que si un nouvel ultimatum, appuyé sur la force, nous l'impose.

(*Kœlnische Zeitung*, 6 mars.)

(ALLEMAGNE)

327 : 329 (43).

L'attitude des nationalistes allemands.

Les déclarations du D^r Stresemann ont soulevé des protestations indignées des nationalistes qui se refusent toujours à accepter le traité de Versailles, et ne songent qu'à la revanche.

S'élevant contre les déclarations du D^r Stresemann, ministre des Affaires étrangères, les associations patriotiques allemandes déclarent : « 1^o que l'Allemagne n'est pas responsable d'avoir déclenché intentionnellement ou d'avoir préparé la guerre mondiale ; 2^o que le traité de Versailles n'a été possible que parce que le gouvernement américain a violé les promesses par lui faites avant la fin de la guerre ; 3^o que la signature de l'Allemagne apposée au bas du traité lui a été extorquée ». Elles protestent contre les discours du D^r Stresemann et contre l'intention du gouvernement d'Empire qui veut reconnaître le traité de Versailles. Elles invitent le gouvernement d'Empire à refuser toute entente avec les puissances ennemies parce que cette entente affaiblirait la situation politique de l'Allemagne, et à refuser toute participation à la S. D. N. qui n'est qu'un instrument de l'impérialisme français. (*Deutsche Zeitung*, 5 mars.)

Le ministre des Affaires étrangères a dit que, lorsque serait connu le jugement des Commissions d'experts, on verrait alors décidément si la France voulait des réparations ou des conquêtes. Mais non, ce que la France veut, c'est, depuis des siècles, toujours la même chose, mais la France a toujours grand intérêt à voiler les buts véritables de sa politique. La France veut le Rhin et la destruction de l'Allemagne occidentale. Ce qui va se décider, ce ne sont pas les intentions de la France, mais c'est la possibilité et les moyens d'empêcher la France d'exécuter ses desseins. Les attentats de la France contre l'unité allemande, ce n'est pas par la bonté que nous pourrions les repousser, c'est par le combat, sans qu'il soit besoin d'ailleurs de penser à la lutte par les armes. Qui donc peut encore se faire sincèrement des illusions sur ce point. Le ministre des Affaires étrangères ne saurait en avoir après l'échec écrasant de la politique d'accord. Ne nous mentons pas à nous-mêmes. Par la paix dictée à Versailles, la France s'est assurée une supériorité énorme. Elle nous attaque financièrement et économiquement de la façon la plus dure ; il nous faut encaisser le coup, maintenir notre front, et si possible, passer à la contre-attaque. (D^r HELFFERICH, Discours au Reichstag, *Kreuz-Zeitung*, 7 mars.)

(ALLEMAGNE)

321 : 329 (43).

Deux Etats en Allemagne.

Les industriels et les prolétaires, les deux seules forces qui subsistent en Allemagne, s'affrontent ; mais leur rivalité ne les empêche pas de tenir tête à l'Etat affaibli et de s'entendre avec lui pour ne pas financer les réparations.

Les patrons reprochent au gouvernement du Reich d'être devenu la proie des socialistes ; ceux-ci ont saisi l'occasion d'appliquer leur doctrine et ont réussi en partie, puisqu'ils ont obtenu que l'Etat entretint à ses frais les éléments les plus nombreux de la population en maintenant à des prix dérisoires certaines denrées alimentaires. Ayant ainsi avancé la ruine des finances publiques, ils ont aussi, par leurs campagnes contre le capital, poussé les capitalistes à exporter leurs capitaux.

De son côté, le prolétariat accuse l'Etat d'avoir en faveur des industriels des complaisances qui leur ont permis d'échapper aux charges fiscales et de réaliser des fortunes immenses.

Les uns comme les autres n'ont jamais répondu de bonne grâce aux demandes du gouvernement ; ils lui ont toujours posé des conditions. Alors que les industriels ont renforcé la puissance allemande en accroissant la production, les socialistes se sont bornés à critiquer et le gouvernement et le patronat. Des devoirs civiques, les socialistes n'en prennent que ce qui leur convient. Ils poursuivent de leur haine les « seigneurs de l'économie privée » plutôt comme les adversaires déterminés du socialisme, mais ils sont incapables de soutenir un gouvernement fort. Or sans gouvernement fort, pas d'ordre ; sans ordre, pas de réparations possibles pour nous.

A vrai dire, nous ne pouvons pas compter davantage sur la bonne volonté des industriels, qui, depuis quatre ans, ont tout fait pour empêcher le gouvernement de nous payer. Pénible alternative, qui ne nous laisse pour le moment d'autre ressource que la politique des gages et un contrôle étroit sur les finances allemandes.

(DE TARDE, *Revue des Deux Mondes*, 25 février.)

Les Idées et les Faits.

Autant qu'aucune institution de l'homme, la corporation a ses périls. Elle tend naturellement à l'égoïsme et avec d'autant plus de violence que ses membres sont moins habitués à se défendre contre les entraînements. La nation a le devoir de se prémunir contre de semblables empiètements et de ne permettre ni à une classe ni à un groupe d'imposer sa prédominance. (A. MILLERAND.)

(ALLEMAGNE)

323 (43).

Le règlement du conflit Reich-Bavière.

Ne prenons pas trop au sérieux le séparatisme bavarois. Il est infiniment moins fort que l'esprit de revanche de la majorité des Allemands.

Le conflit entre le Reich et la Bavière est aplani. Pour régler les points litigieux entre le gouvernement du Reich et le gouvernement bavarois sur l'exécution de la loi militaire, les deux gouvernements ont convenu ces jours derniers ce qui suit :

Il a été admis d'accord que la solution du cas présent devait maintenir les dispositions de la Constitution du Reich et de la loi militaire sur l'unité de l'armée du Reich et l'unité du haut commandement. C'est dans ce cadre :

a) Qu'à l'avenir, lorsqu'il s'agira de rappeler le commandant de la Reichswehr bavaroise, on se concertera avec le gouvernement bavarois et on tiendra compte le plus possible de ses désirs ;

b) Que lorsqu'il s'agira de se servir des troupes bavaroises en dehors de l'Etat bavarois, on consultera le gouvernement bavarois, si possible auparavant, et l'on tiendra compte des desiderata de la Bavière, notamment en ce qui concerne la sécurité intérieure de l'Etat ;

c) La formule de prestation de serment pour l'ensemble de l'armée sera rédigée dorénavant, pour éviter tout malentendu, de la façon suivante :

« Je jure fidélité à la Constitution du Reich allemand et de mon Etat (Heimatstaat) et m'engage à protéger en brave ma patrie et ses institutions légales et à prêter obéissance au président du Reich et à mes supérieurs. »

Le présent accord ne préjuge pas des décisions qui seraient prises ultérieurement sur les autres désirs exprimés dans le mémoire bavarois.

Cet accord rétablit l'entente entre le gouvernement du Reich et le gouvernement de l'Etat bavarois et abroge la décision du 22 octobre 1923 par laquelle le gouvernement bavarois avait pris la haute main sur la fraction bavaroise de la Reichswehr.

Cet accord a été dénommé par plusieurs journaux « la paix de Hombourg ».

(*Frankfurter Zeitung*, 18 février.)

Les Idées et les Faits.

La Patrie ne sera sauvée que quand les représentants du peuple auront appris à n'avoir jamais en vue que l'intérêt général et à lui subordonner l'intérêt de parti. (August DRECHSLER, député au Parlement de Francfort en 1848.)

(ALLEMAGNE-RUSSIE)

327 (43 : 47).

Le plan de conquête germano-russe.

Ne laissons pas l'Allemagne réorganiser la Russie : notre indifférence pourrait nous coûter très cher.

L'union de l'Europe centrale prussianisée avec l'immense colonie russe assurant l'omnipotence germanique sur le continent et permettant à la Russie moderne de lutter sur le terrain mondial contre la Carthage anglo-saxonne, conquête russo-allemande des Indes et des pays islamiques, ruine de la maîtrise anglaise sur les mers, telle était la vaste vue bismarckienne qui domina la politique allemande jusqu'à la grande guerre. Quand la guerre éclata, l'Allemagne escomptait que le tsarisme serait détruit par la révolution qui ne laisserait pas d'éclater après une défaite tenue d'avance pour certaine. Tout allait donc dépendre de la victoire sur le front occidental que l'état-major allemand considérait comme moins facile.

Pendant la guerre, bien plus encore que le front occidental, l'immense système germano-russe préoccupait les esprits politiques d'Allemagne. L'action occulte fit des prodiges et la Russie devint ce qu'elle est aujourd'hui, une annexe de l'Allemagne. L'union politique et militaire germano-russe est chose faite ; et il ne reste plus qu'à l'établir définitivement et à la rendre efficace. Cette action commune a déjà commencé. C'est contre la France et ses amitiés en Europe centrale qu'elle a travaillé d'abord. Le tour de l'Angleterre viendra ensuite. On sait en quoi consiste cette préparation commune à la revanche, mais ce que nous sommes portés à méconnaître, c'est le caractère vraiment national et populaire — aussi bien en Allemagne qu'en Russie — d'une telle propagande. La conception d'hégémonie mondiale, que toute l'Allemagne d'avant-guerre avait faite sienne, a été reprise par l'Allemagne d'aujourd'hui, instruite par ses propres épreuves.

La Russie conquérante, sauvage et niveleuse se recueille et cherche à s'organiser pour de grandes entreprises contre la Pologne, les Balkans et l'Orient asiatique. Son instinct national est reconnaissant aux Allemands de l'organisation qu'ils lui donnent et des horizons qu'ils lui ouvrent. Mais un tel avenir a pour condition première la revanche, la grande revanche savamment préparée par les cerveaux teutons.

Tandis que l'opinion occidentale, aussi aveugle qu'en 1914, s'apitoie sur les difficultés intérieures de l'Allemagne, le plan de conquête germano-russe, inexorable comme le destin, se dessine sur l'horizon de l'avenir.

(MONTJOYE, *Revue Universelle*, 1^{er} mars.)

(RUSSIE-ROUMANIE)

327 (47 : 49.8).

La question de la Bessarabie.

Les négociations roumano-russes n'avancent guère : les diplomates des Soviets semblent avoir été à l'école des diplomates allemands.

Depuis le 15 janvier dernier, date à laquelle devait se réunir à Vienne la conférence appelée à régler les relations entre la Roumanie et la Russie, les pourparlers sont continuellement ajournés, pour une raison ou pour une autre que les Soviets trouvent à invoquer à la dernière minute. Jusqu'à présent on affirmait que les Soviets attendaient d'être reconnus *de jure* par l'Angleterre, et aussi par l'Italie, avant d'entrer en pourparlers avec la Roumanie. Sur ces entrefaites, les Soviets ont communiqué au gouvernement de Paris qu'ils considéraient comme un acte d'hostilité de la part de la France, si le Parlement français ratifiait le protocole reconnaissant l'incorporation de la Bessarabie à la Roumanie. Cette attitude absolument imprévue de la part du gouvernement de Moscou a provoqué un certain étonnement à Bucarest aussi bien qu'à Paris. L'Angleterre n'a-t-elle pas ratifié, il y a quelque temps, ce même protocole sans que les Soviets aient soulevé la moindre objection ? Le gouvernement de Moscou pense-t-il, par cette nouvelle attitude à l'égard de la France, influencer la prochaine conférence roumano-russe de Vienne ?

Au sujet du refus des Soviets de reconnaître comme délégué de la Roumanie M. Jean Inculetz, ministre d'Etat pour la Bessarabie, celui-ci a envoyé au journal *Universul* une lettre dans laquelle il déclare qu'en 1917 il a été délégué comme membre du Soviet de Petrograd en qualité de représentant du corps enseignant, mais qu'il n'a été envoyé nulle part par le Soviet ; qu'il est revenu en Bessarabie pendant l'été de 1917, de son propre gré, appelé par le congrès des paysans qui l'avait élu commissaire régional pour la Bessarabie ; qu'il a pris part à tous les mouvements politiques et nationaux, et a été ensuite élu à l'unanimité président du Conseil de la Bessarabie, qu'il a dirigé avec le concours de tous jusqu'au rattachement à la Roumanie.

La Bessarabie ne s'est jamais trouvée, directement ou indirectement, sous l'autorité du gouvernement soviétique. Lorsque le régime bolchévique a été proclamé gouvernement officiel de la Russie, la Bessarabie était déjà un Etat indépendant, reconnu par l'Ukraine.

(*Gazette de Prague*, 8 mars.)

(TURQUIE)

327 (56).

La nouvelle Turquie.

La Turquie d'aujourd'hui est un étrange composé de vieilles traditions et de nouveautés révolutionnaires. Mais comme l'ancienne Turquie, la Turquie nouvelle a besoin de nous. Que notre politique soit présente dans le Levant, agissante et habile.

La Turquie actuelle est un composé de tradition et d'esprit révolutionnaire, de retour aux origines orientales et d'attrait vers l'Occident, de nationalisme étroit et d'aspiration au Congrès européen.

Il ne sert à rien de regretter le passé et on perdrait son temps à vouloir le faire renaître. C'est du présent, envisagé avec attention et sans parti-pris, qu'il faut que nous tirions le maximum d'avantages. C'est dans le présent qu'il faut maintenir et consolider les positions acquises. La nouvelle Turquie a besoin, comme l'ancienne, de notre concours matériel et technique, de notre aide intellectuelle. Nous n'avons pas le pouvoir de lui fournir tout ce dont elle manque, mais nos traditions et nos intérêts nous inclinent à collaborer avec elle, sur tous les terrains, dans une certaine mesure. Le principe de la porte ouverte nous sert en Orient, car mieux vaut pour nous la concurrence du monde entier que celle d'une seule nation. L'effort des Américains en Orient est dirigé bien moins contre l'influence française que contre l'hégémonie britannique. Nous avons pour nous la diffusion de notre langue, le prestige de nos idées, la séculaire durée des liens d'intérêt et d'amitié qui nous unissent aux peuples du Levant.

Le nationalisme ombrageux des Turcs ralentira quelque temps notre action. L'essentiel est qu'elle ne soit pas interrompue. Nous n'avons pas le droit d'abandonner les intérêts et les chances de succès que nous devons aux Français qui nous ont précédés.

(PERNOT, *Revue des Deux-Mondes*, 1^{er} mars.)

Les Idées et les Faits.

Le principe directeur d'une diplomatie saine est la subordination complète des représentants du pays à l'étranger à l'autorité du ministre des Affaires étrangères. Un diplomate ne doit jamais contrecarrer sournoisement la politique de son Gouvernement ou chercher à adapter cette politique à des fins personnelles ou égoïstes. S'il n'approuve pas les directions qu'il reçoit, qu'il ait le courage de son opinion et qu'il refuse de s'associer à la réalisation de ce qu'il considère comme nuisible. (HERBETTE.)

(ASIE)

Le déséquilibre asiatique.

Les trois grands Etats de l'Asie : les Indes, la Chine et le Japon traversent une crise morale, politique et sociale dont il est difficile de prévoir l'issue. L'adaptation d'institutions nouvelles à une vieille organisation n'est possible qu'avec une extrême lenteur.

La Constitution organisant l'autonomie des Indes dans le cadre de l'Empire britannique fut une grosse déception. Au lieu d'un statut comparable à ceux des grands Dominions, l'Angleterre n'accordait aux Hindous qu'une charte entourée de mille restrictions. Les pouvoirs des conseils étaient limités, et le dernier mot restait toujours aux représentants de la Couronne britannique.

Gandhi, agitateur mystique, créa un mouvement de non-coopération qui rencontra l'adhésion des musulmans. Gandhi emprisonné, les Hindous renoncèrent à l'abstention, mais se déclarèrent hostiles à l'Angleterre. Plus de la moitié des élus à l'assemblée législative appartiennent au parti Swaraj. Avec la mésintelligence qui règne entre les brahmanistes et les musulmans et les libéraux, il y a une vive mésintelligence qui est exploitée par les Anglais. Mais tout n'est pas terminé.

En Chine, la cellule de la famille est inaltérée, mais sur le terrain politique tout le pays délire. Gouvernement fantôme, Parlement vénal et impuissant, Trésor vide, dictature des gouverneurs militaires, haine des étrangers, voilà la situation politique, mais le peuple travaille, produit et vend. Que, sous une forme unitaire ou fédéraliste, la Chine parvienne à retrouver quelque stabilité politique, elle verra s'ouvrir devant elle une ère de prospérité.

Le Japon est le théâtre d'une guerre sourde entre les détenteurs des traditions du passé et les amateurs d'innovations. Ces derniers ont au Parlement une place prépondérante. Actuellement les partis avancés demandent la démission du vieux vicomte Kiyouva qui a choisi ses collaborateurs dans le sein de la Chambre Haute. Des étudiants manifestent sous ses fenêtres et le conspuent. Il s'est formé un parti fasciste qui veut combattre le socialisme et le bolchevisme. L'opinion est tiraillée, énervée, incertaine, aucun programme précis ne se dégage encore.

(Jacques CHASTENET, *Opinion*, 22 février.)

Les Idées et les Faits.

Toutes les réactions sont excessives. (IZOULET.)

(FRANCE)

327 : 336 (44).

Finances et Politique.

Finances et politique sont solidaires, elles s'influencent réciproquement.

Il est toujours vrai de dire que la politique commande les finances, et que le bon ou le mauvais état de celles-ci est la conséquence de celle-là. Mais on commettrait une erreur en voulant séparer la cause de l'effet, envisager l'un indépendamment de l'autre, travailler les finances dans une mauvaise politique avec l'ignorance ou le dédain des finances. En réalité, il y a interpénétration des deux sciences, il y a répercussion fatale de l'une sur l'autre.

En résumé, l'opération de la Ruhr a réussi, elle a obtenu le résultat que ceux qui l'avaient étudiée et préconisée avaient voulu et prévu : l'Allemagne a cédé. Mais si nous devons nous réjouir de la victoire uniquement franco-belge, avons-nous le droit d'être satisfaits des résultats économiques et financiers de notre magnifique succès politique ? L'avenir pourra peut-être dire oui, dans le présent la réponse ne peut être que négative.

S'il est malaisé de combiner la politique et l'économique en matières de relations extérieures, on devrait au moins dans l'intérieur de notre belle France, arriver facilement à un bon équilibre des forces et des tendances en présence. Il ne semble pas, cependant, que nous ayons fait sur ce point beaucoup de progrès depuis quelques années.

L'enseignement du passé et les leçons du présent concordent sur tous les points : pas de bonnes finances sans bonne politique, pas de politique féconde dans l'ignorance ou le mépris des réalités économiques.

La France, heureusement, peut et doit se ressaisir, l'avertissement qui vient de lui être donné aurait pu être évité : il faut qu'il devienne une occasion de salut.

(FRANÇOIS-MARSAL, *Revue de Paris*, 1^{er} mars.)

Les Idées et les Faits.

Il serait dangereux, sous prétexte de ne pas tomber dans les errements anciens qui ont fait trop souvent de nos luttes électorales de déprimantes guerres de partisans, de vouloir, dès à présent, entrevoir des réformes économiques urgentes en dehors d'un aménagement des organes d'autorité et représentatifs de la démocratie. A défaut de ce cadre nouveau, nous ne pouvons voir, dans l'ordre économique, que des tentatives isolées sans profit pour la reconstitution et la grandeur de la Patrie. (ABEL GARVEY.)

(SUISSE)

324 (49.4).

Le plébiscite dans la Constitution fédérale helvétique.

La Constitution suisse offre ce caractère, qui nous paraît paradoxal, que le Conseil fédéral peut être désavoué par le peuple qui repousse ses propositions et cependant être maintenu en fonctions.

Nous avons déjà observé que depuis que le Conseil fédéral existe, il a été désavoué 39 fois par le peuple qui a rejeté 16 révisions constitutionnelles émanant de l'assemblée fédérale et 23 lois fédérales, élaborées également par les Chambres sur la proposition du pouvoir exécutif.

Nous serions-nous mieux portés si nous avions changé 39 fois de gouvernement ? C'est une particularité de notre peuple, qu'il refuse souvent l'œuvre de ses mandataires sans pour cela éprouver le besoin de faire choix d'autres représentants. Ce conservatisme dans les personnes peut avoir ses inconvénients, qui, à tout prendre, sont moins graves que ceux qui résulteraient d'un renouvellement de tout le personnel politique chaque fois que le peuple fait majorité contre un projet qui lui est soumis.

Il y a quatre ans, un député socialiste, M. Huber, déposait au nom du groupe la motion suivante : le Conseil fédéral est invité à faire à bref délai des propositions de révision de la Constitution dans le sens suivant : 1^o Election du Conseil fédéral par le peuple ; 2^o Election proportionnelle du Conseil fédéral ; 3^o Augmentation du nombre des conseillers fédéraux.

C'est la conception de M. Graber moins le suffrage populaire. M. Graber n'aurait-il point une confiance illimitée dans le plébiscite ?

Faire nommer des conseillers fédéraux par le peuple, c'est ou bien l'appeler à élire des gens qu'il ne connaît pas, ou bien obliger les candidats à faire des tournées électorales à l'américaine, ce qui nous conduit directement à la démagogie. C'est sacrifier les deux minorités linguistiques à la loi d'airain de la majorité.

(Gazette de Lausanne, 13 mars.)

Les Idées et les Faits.

Dans les Républiques de l'antiquité, le peuple avait le droit de prendre des résolutions actives, comportant une certaine exécution, chose dont il est entièrement incapable. Il ne doit prendre part au gouvernement que pour choisir des représentants, ce qui est très à sa portée ; car s'il y a peu de gens qui connaissent le degré précis de la capacité des hommes, chacun est pourtant capable de savoir, en général, si celui qu'il choisit est plus éclairé que la plupart des autres. (MONTESQUIEU.)

(ÉTATS-UNIS)

224 (73).

Les candidats à l'élection présidentielle américaine de 1924.

Il semble que les programmes des divers candidats ne diffèrent que par des points de politique intérieure, presque uniquement d'intérêt électoral.

Du côté républicain, le Président Coolidge s'offre à la réélection, et l'on s'attend généralement à son succès.

Toutefois, il aura un concurrent républicain en la personne du sénateur Hiram Johnson, qui est en désaccord avec le Président Coolidge sur les points suivants :

1° Il est opposé aux propositions du Secretary Mellon pour la réduction des impôts ;

2° Il considère que le parti républicain est tenu à faire voter la prime de guerre en faveur de tous les anciens mobilisés ;

3° Il critique violemment le Secretary Hughes et la politique étrangère du présent Cabinet ;

4° Il blâme la vente d'armes aux Mexicains ;

5° Il est énergiquement hostile à l'adhésion des Etats-Unis au tribunal mondial.

Du côté démocrate, c'est M. William G. Mac Adoo, membre du Cabinet sous la présidence de M. Wilson, qui est le candidat le plus en vue. Il prône une réduction considérable des impôts, mais sans pour cela abandonner son projet de l'octroi d'une prime de guerre aux vétérans. La dépense nécessitée par cette prime de guerre serait de 80 à 90 millions de dollars, et M. Mac Adoo propose d'y faire face par l'émission d'obligations remboursables en 50 ans. D'autre part, M. Mac Adoo semble favoriser la nationalisation des chemins de fer.

On cite plusieurs autres noms de candidats démocrates à la présidence, notamment ceux de Mr Cox, de Mr John W. Davis, du sénateur Underwood, du gouverneur Smith de New-York, de M. William Jennings Bryan, de son frère Charles W. Bryan, gouverneur du Nebraska, etc.

(*American Review of Reviews*, février.)

Les Idées et les Faits.

La République est, par excellence, le régime de la dignité humaine, le régime du respect de la volonté nationale. C'est le régime qui peut, seul, supporter la liberté de tous ; qui, seul, peut faire les affaires d'un peuple qui a besoin de communiquer avec lui-même, de se réunir, de s'associer, d'exiger des comptes, de critiquer, d'examiner, en un mot de diriger ses propres intérêts et de changer ses intendants quand ils ont mal agi. (GAMBETTA.)

La « grande misère » des tribus indiennes aux Etats-Unis.

L'opinion publique américaine s'émeut de la façon dont sont traités les quelques Peaux-Rouges qui subsistent encore dans le pays. Obtiendra-t-elle un résultat avant d'avoir porté son attention sur d'autres sujets ?

18.000 Indiens, constituant ce qu'on appelle les « Cinq tribus civilisées » et qui vivent dans une zone réservée de l'Etat d'Oklahoma, sont littéralement dépouillés de leurs biens par les « tuteurs » (*guardians*) dont les pourvoient les autorités de cet Etat.

Ces postes de tuteur viennent souvent récompenser des services politiques. Par ordre du juge, un avocat reçut un jour \$ 35.000 sur les biens d'un pupille sans avoir jamais prononcé la moindre plaidoirie en sa faveur. Lorsque du pétrole vient à jaillir sur la propriété d'un Indien, on considère généralement cet indigène *prima facie* comme incompetent et on lui adjoint un tuteur, sur le choix duquel on ne le consulte, du reste, que bien rarement. Dans le cas de petites propriétés, il arrive souvent que lorsque le pupille atteint sa majorité il « redoit » de l'argent à son tuteur : sa propriété a été littéralement pillée et il ne lui en demeure que le souvenir. Prenant vingt cas au hasard dans différents comtés de l'Etat d'Oklahoma, on constate que le prix moyen de vente des terres indiennes provenant d'héritages n'a été que des quatre dixièmes de la valeur réelle de ces terres.

C'est ainsi que des millions de dollars passent chaque année dans les poches de 4.000 tuteurs. Des orphelins et des veuves meurent de faim, cependant que des hommes de loi et des politiciens font fructifier les fonds dont ils les ont dépouillés.

M. Charles H. Burke, Commissioner of Indian Affairs, résidant à Washington, reconnaît la véracité de ces faits, et il se propose de déposer devant le Congrès un projet de loi soustrayant les 18.000 Indiens des « Five Civilised Tribes » à l'autorité des tribunaux de l'Etat d'Oklahoma pour les placer directement sous celle du Bureau des Affaires indiennes de Washington.

(*New-York Herald*, 10 février.)

Les Idées et les Faits.

Le côté profond, efficace, politique du suffrage universel, ce fut d'aller chercher dans les régions douloureuses de la société, dans les bas-fonds, l'être courbé sous le poids des négations sociales. L'être froissé qui, jusqu'alors, n'avait eu d'autre espoir que la révolte, et de lui apporter l'espérance sous une autre forme, de lui dire : « Vote, ne te bats plus ! » (V. HUGO.)

(ANTILLES)

325 (72.9).

La cession des Antilles aux Etats-Unis.

Depuis la guerre, la presse américaine lance de temps en temps des coups de sonde : mais nos vieilles colonies font partie du territoire national et leurs 600.000 habitants sont pour nous des Français et non des hommes de couleur.

Les Etats-Unis ont étendu leurs frontières, sur l'Isthme de Panama jusqu'au Pacifique, à travers l'Amérique centrale. Le Canal est devenu, non pas seulement une grande artère commerciale et vitale, mais aussi une portion de frontière qui doit être protégée aussi bien que le port de Boston. Les îles françaises et la Guyane joueraient un rôle très important dans la défense du Canal. Mais toute proposition tendant à donner aux Etats-Unis les colonies de la Martinique, Guadeloupe et leurs dépendances secondaires poserait un problème important : toutes les possessions françaises dans l'hémisphère occidental ne devraient-elles pas être comprises dans le règlement ? Les possessions françaises en Amérique, d'une étendue de 35.320 milles carrés, ont une population de 428.850 habitants. Elles sont particulièrement riches en sucre, en cacao, en tabacs et peut-être même en pétrole. Elles offriraient un admirable débouché à l'initiative américaine et seraient une heureuse acquisition pour notre domaine national. Mais il est peu probable que le gouvernement français consente jamais à inscrire Saint-Pierre et Miquelon dans le contrat. Car cette petite possession est un riche appoint pour la République. Elle est le centre de ses pêcheries et elle donne à la nation un nombre important de hardis marins. Du point de vue politique, elle constitue un contrepoids dans les relations de la France avec l'Angleterre.

Si l'on prend comme base les sommes versées pour acheter les Iles de la Vierge et Porto-Rico, les sommes prêtées à la France ont une valeur bien supérieure à la valeur des Antilles. Mais la sympathie que le peuple américain éprouve à l'endroit du peuple français entrerait en ligne de compte ; il ne semble pas, en effet, que la République française puisse rembourser ses dettes tant qu'elle devra se protéger contre des agressions possibles (car elle doit toujours être prête à résister). Si, par conséquent, la France ne peut nous payer en argent et si, d'autre part, nous ne pouvons pas lui faire remise de sa dette, parce que nous demandons aux autres nations de rembourser, une solution de cette nature, qui donnerait aux Etats-Unis la possibilité d'augmenter ses ressources et de défendre ses frontières avec plus de chances de succès, semblerait très avantageuse.

(Boston Evening Transcript, 13 février.)

(ROYAUME-UNI)
La situation en Irlande.

323 : 329 (41.5).

Le gouvernement de M. Valera nous dépeint la situation de ce malheureux pays où la paix n'a pu encore s'établir.

Les républicains d'Irlande souhaitent vivement un plébiscite dans leur pays pour décider si la préférence du peuple va réellement à l'Etat Libre ou bien à la République. Mais ce qu'ils veulent, c'est un plébiscite s'effectuant librement, sans, de la part de l'Angleterre, des menaces du genre de celles qui furent faites au moment de la signature du Traité instituant l'Etat libre d'Irlande, M. Lloyd George ayant, à ce moment, donné deux heures aux délégués irlandais pour choisir entre la signature du Traité ou la guerre.

Il est difficile de dire qu'au moment des dernières élections, le 27 août 1923, la volonté du peuple irlandais fut librement exprimée, car M. de Valera, Président de la République d'Irlande, une partie de ses ministres, des députés, des intellectuels étaient en prison. Le nombre des prisonniers républicains s'élevait à 15.000 environ. Les 60.000 soldats de l'armée de l'Etat libre, qui, en majorité, subissaient l'influence anglaise, eurent le droit de vote. Tout cela n'empêcha cependant pas 44 républicains d'être élus sur un total de 153 députés. Furent également élus 63 partisans de l'Etat libre et 46 députés de nuances diverses, travaillistes indépendants, agrariens.

Malgré les cadres anglais et les soldes importantes, un certain mécontentement se manifestait ces temps derniers dans les rangs de l'armée de l'Etat libre dont quelques membres s'aperçoivent un peu tard que le Traité menace de détruire les aspirations de la nation.

Quelle sera la force de ce mouvement ?

Ce que l'on peut constater dès maintenant, c'est que des dissensions s'élèvent au sein de l'Etat libre au sujet de l'attitude qu'il convient de prendre. Ces dissensions se sont affirmées le 11 mars, au cours d'une réunion du parti ministériel de l'Etat libre avec la démission du ministre du Commerce.

L'emprunt de l'Etat libre, qui faisait prime jusqu'ici, montre une tendance à la baisse.

(Renseignements fournis par la Délégation de la République d'Irlande.)

Les Idées et les Faits.

Toute loi à laquelle le peuple n'a point concouru, qui n'émane point de lui, est nulle de soi. (LAMENNAIS.)

(ROYAUME-UNI)

323 (42).

La situation politique en Angleterre.

Un parti révolutionnaire devient plus ou moins conservateur quand il est au pouvoir.

Ce que nous verrons cette année, ce sont naturellement de nouveaux députés inexpérimentés, s'efforçant de trouver leur chemin. Un gouvernement travailliste peut apprendre beaucoup par l'expérience et accomplir du bon travail à l'intérieur comme à l'extérieur.

Les difficultés ne viendront que plus tard quand, après un certain temps passé au pouvoir, les travaillistes devront se présenter de nouveau devant le pays avec leurs grandes promesses inaccomplies parce qu'ils préféreraient le maintien au pouvoir avec l'appui des libéraux. Pendant cette session, la législation sera presque sans controverse. Aucune difficulté sérieuse ne se présentera jusqu'au budget de 1925 : alors on cherchera à se servir du budget pour produire dans les institutions fondamentales un changement tel que le parti libéral déclarera que de tels bouleversements ne peuvent être accomplis par un gouvernement qui ne commande qu'un tiers des votes de la Chambre des Communes et une petite minorité des citoyens de l'Angleterre.

La seconde difficulté est que le mouvement travailliste central est lui-même une coalition. Il y a de plus grandes divergences entre sa droite et sa gauche qu'il n'y en a entre la droite du parti travailliste et les Die-hards. Pour le moment, le parti travailliste est tellement content d'être au pouvoir qu'il n'y aura probablement pas de sérieuse révolte contre la politique de Mac Donald ; mais plus tard on peut imaginer une scission.

La troisième difficulté peut provenir de ce que le parti travailliste représente à la fois le Trade-Unionisme et le Gouvernement. Par exemple M. Thomas ne peut pas à la fois mener une grève de chemins de fer, qui serait en réalité une attaque contre toute la communauté, et en même temps siéger au Parlement comme membre du pouvoir exécutif pour résister ou décider des mesures à prendre contre cette attaque.

Aujourd'hui les hommes les plus opposés aux tactiques révolutionnaires et les plus résolument déterminés à maintenir la suprématie et la dignité du Parlement seront les membres du Labour Party, qui a été appelé d'une façon si soudaine et inattendue aux responsabilités qu'il a maintenant assumées.

(C. F. G. MASTERMAN, *Contemporary Review*, février.)

Voici du parti travailliste une définition qui ne peut satisfaire que ceux qui le détestent sans le connaître.

Dans quel sens va le parti travailliste ? Dans quelle mesure est-il réellement différent du parti libéral ? Dans quelle mesure est-il révolutionnaire ?

La plupart des libéraux soutiendraient les mesures immédiates proposées : le programme travailliste est pour les neuf dixièmes identique à celui des libéraux.

Alors la différence est dans leur idéal.

Tous les partis politiques contiennent naturellement beaucoup de « political water ». Il y a des milliers de conservateurs qui votent pour les conservateurs pour des raisons qui ont peu de choses à voir avec le constitutionalisme, et des milliers de libéraux qui votent pour les libéraux pour des raisons qui feraient dresser les cheveux de M. Asquith.

La caractéristique qui apparaît à tout venant de l'idéal du Labour Party semble être celle-ci : la force motrice intellectuelle et spirituelle du parti est non seulement parfaitement comprise par le public, mais ses buts sont positivement en antagonisme avec ses désirs réels.

L'abîme politique qui sépare M. Clynes de M. Kirkwood est certainement beaucoup plus grand que celui qui sépare M. Clynes et le plus avancé des libéraux. Ces travaillistes intellectuels non seulement ne pensent pas comme les ouvriers, non seulement s'intéressent à des choses qui n'intéressent nullement les ouvriers, mais ils détestent et méprisent les choses qui intéresseraient les ouvriers.

(Stuart HODGSON, *Nineteenth Century*, février.)

Les Idées et les Faits.

Si la société se trouve divisée en deux classes, l'une propriétaire, l'autre salariée, l'une de riches et l'autre de pauvres, l'édifice politique sera toujours instable. La classe ouvrière, la plus nombreuse et la plus pauvre, finira par n'y apercevoir qu'une déception ; les travailleurs se coaliseront contre les bourgeois, qui, de leur côté, se coaliseront contre les ouvriers ; et l'on verra la confédération générer, si le peuple est le plus fort, en démocratie unitaire ; si la bourgeoisie triomphe, en monarchie constitutionnelle. (PROUDHON.)

PRODUCTION & FINANCES

- Travail et Travailleurs - Banques, Monnaies, Crédit -

o o o o o Production - Socialisme o o o o o

(FRANCE)

332.45 : 336.3 (44).

Les emprunts et le change.

Pour le rétablissement de notre situation financière et de notre crédit, l'emprunt est néfaste : équilibrons notre budget et développons notre production.

On a beau diminuer la quantité de billets de banque en circulation, on n'améliorera pas le change si, en même temps, on émet de plus en plus de bons du Trésor. Ceux-ci jouent bien comme monnaie, mais ils n'agissent pas sur le change par l'entremise des prix intérieurs. Au contraire, ils agissent indirectement sur les prix intérieurs parce qu'ils agissent directement sur le change. L'émission des bons inquiète les créanciers de la France et provoque le retrait des capitaux étrangers à court terme, parce que toute émission de bons équivaut à une inflation virtuelle.

Supposez un essor des affaires ou une hausse des prix de revient industriels : le besoin de billets augmentera et ces billets pourront être obtenus, soit par l'escompte à la Banque de France, soit par l'encaissement direct au Trésor. Si l'émission des bons s'arrête, l'étranger, bien que l'inflation virtuelle subsiste, reprend confiance. Si, au contraire, l'émission de bons s'accroît, l'étranger voit la menace grandir, il ne renouvelle ses crédits qu'à des conditions plus onéreuses, ou bien, à l'échéance, il rapatrie ses capitaux : dans les deux cas, le franc baisse, et peu après, les prix intérieurs montent. Cette montée des prix fait que les détenteurs français de bons, ayant besoin de plus de billets, mobilisent leurs dépôts. Ainsi la crainte de l'inflation crée l'inflation.

En vérité, l'Etat doit faire face à ses besoins par l'impôt ou, à l'extrême rigueur, par des emprunts à long terme.

(Lucien ROMIER. *Opinion*, 22 février.)

Les Idées et les Faits.

L'état stationnaire est le commencement de la fin, c'est le symptôme redoutable et précurseur de la mort... Vivre, c'est donc vouloir sans relâche ou restaurer quotidiennement sa volonté. (Journal intime d'AMIEL.)

(FRANCE)

Une suggestion pour le relèvement du franc.

Voici l'idée ingénieuse de quelqu'un qui ne voit encore le salut du pays que dans le retour à la parité du franc et à l'étalon-or.

Sur les 40 millions de Français, 20 millions n'ont pas les ressources nécessaires pour payer, en dehors des impôts qui pèsent sur eux, un impôt nouveau extraordinaire. Il reste 20 millions de contribuables pour un impôt extraordinaire : l'impôt national.

Sur ces 20 millions, 10 millions peuvent verser chacun 25 grammes d'or, même en vieux bijoux, ou la valeur correspondante en argent ou en billets de banque, ou en devises étrangères : livre, dollars, etc., calculées selon leur valeur actuelle représentative d'or. Cela produirait une somme de 2 ½ milliards de francs en mettant le gramme d'or à 10 fr.

D'autre part 5 millions de Français pourraient verser 50 gr. d'or, soit 2 ½ milliards ; 2 millions, 100 gr. d'or, soit 2 milliards ; 1 million, 200 gr., soit 2 milliards ; 1 million, 250 gr., soit 2 ½ milliards ; 500.000, 500 gr., soit 2 ½ milliards ; 25.000, 1 kg d'or, soit 2 ½ milliards ; 100.000, 2 kg., soit 2 milliards ; 250 Français pourraient verser chacun 4 kg. d'or, soit 2 milliards. En résumé, 20 millions de Français verseraient à l'Etat 22 ½ milliards.

De plus, tout contribuable recevrait autant de billets de loterie qu'il aurait versé de fois cinq grammes d'or. Cette loterie serait tirée pendant une année, régulièrement chaque quinzaine. D'autres billets de loterie seraient mis en vente à raison de 6 gr. d'or chacun, soit un louis d'or ou la valeur représentative d'un louis d'or en monnaie ou en devises étrangères. A chaque tirage de quinzaine, il y aurait 1 lot de 5 millions, 2 de 4, 3 de 2, 5 de 1, 10 de 500.000 fr., 15 de 200.000, 25 de 100.000, etc.

L'opération, dans son ensemble et tout compris, produirait 22 milliards 500 millions, calculés à raison de 10 francs le gramme d'or — ce qui est une vérité actuelle, mais non une vérité définitive. Mais on approcherait de la vérité définitive en remettant à 5 fr. la valeur du gramme d'or, de telle sorte qu'il n'y aurait en réalité comme stock disponible que 11 milliards 250 millions. Mais la valeur du billet de banque remonterait immédiatement au double de ce qu'elle est, de telle sorte que l'on pourrait aisément retirer de la circulation dix milliards de billets sur les quarante qui circulent en ce moment. Resteraient donc 15 milliards d'or pour gager 30 milliards de monnaie-papier, et le billet de banque français reprendrait sa valeur d'avant-guerre.

(Louis PRAT, « Le relèvement du franc : une suggestion », *Action Nationale*, mars.)

(CHILI)

332.4 (83).

La monnaie et le change au Chili.

Un système monétaire doit être assez souple pour éviter les brusques variations du change dans un pays en équilibre économique.

Le change, qui s'était maintenu assez calme pendant les derniers mois de 1923, a brusquement monté, sans raison apparente, en janvier dernier. Les milieux financiers prétendent que le cours de 35 pesos représente la véritable valeur actuelle de la livre sterling, et ils imputent aux événements politiques la dépréciation nouvelle de la monnaie chilienne. Sans doute, ces événements ont exercé une certaine influence, mais il ne faut pas oublier que le système monétaire chilien a le grave défaut de provoquer une instabilité extraordinaire du change. L'erreur du Chili a été de croire qu'une réserve en or suffirait pour stabiliser le papier en circulation. L'existence du fonds de conversion a sans doute raffermi les cours aussi longtemps que l'opinion générale a espéré que la conversion des billets en or serait autorisée à bref délai. A mesure que l'on reculait la date de la convertibilité, le peso-papier s'effondrait peu à peu.

Le fait qu'en pratique, la valeur du change chilien ne dépend exclusivement que de l'offre et de la demande des traites par les pays étrangers conduit nécessairement à la spéculation sur le change. Le marché des nitrates, d'où le gouvernement tire la moitié de ses revenus et qui occupe la moitié des maisons de commerce, sera toujours un élément d'instabilité par suite des traites sur le Chili qu'il absorbe, mais les fluctuations de la demande de traites sont aggravées par un mauvais régime monétaire. La quantité de papier d'État est fixée d'une façon invariable à 150.000.000 de pesos.

Dans l'ensemble, le système monétaire manque d'élasticité et, sous prétexte d'aider le commerçant dans les moments critiques, il fonctionne au rebours des principes raisonnables. La réforme monétaire est urgente, mais elle rencontre évidemment l'opposition d'intérêts particuliers qui tirent avantage de la situation présente.

(G. LAFOND, *Vie des Peuples*, février.)

Les Idées et les Faits.

*Deux personnes ont vécu en vain : celle qui a amassé de l'argent et n'en a pas joui ; celle qui a acquis du savoir et ne l'a pas mis en pratique. (SAADI, *Jardin des Roses*.)*

(TCHÉCO-SLOVAQUIE)
La monnaie tchécoslovaque.

332.4 (43.71).

L'histoire de cette monnaie montre ce qu'a pu faire une politique économique sage, énergique et suivie.

En attendant la création d'une Banque Nationale, l'Office bancaire du ministère des Finances a été chargé d'assumer provisoirement les fonctions de la banque d'émission et de surveiller la circulation des instruments de paiement et la stabilité du change. Il publie régulièrement 4 bulletins chaque mois. Le premier bulletin, publié le 7 avril 1919, ne comportait dans l'actif que la créance sur la Banque d'Autriche-Hongrie (2.400 millions de couronnes tchécoslovaques), les effets escomptés (9 millions) et les disponibilités en devises étrangères (3 millions). Tels ont été les débuts de la monnaie tchécoslovaque.

Le bulletin du 23 février 1924 comporte comme actif : — créance sur la Banque d'Autriche-Hongrie, 10.097 millions de couronnes — escompte : 1.432 millions — devises : 892 millions — or et argent : 1.039 millions — divers : 182 millions. La circulation fiduciaire est passée de 4.723 millions au 31/12/19 à 8.048.

Le chapitre *Devises étrangères* contribue à la stabilisation du change ; il accuse des fluctuations régulières au cours de chaque année, atteignant au printemps son minimum et à l'automne son maximum. Les chiffres obtenus en 1923 sont égaux au double de ceux de 1922. Par contre l'*encaisse métallique*, utilisée comme couverture permanente du change, ne sert pas à sa stabilisation. C'est pourquoi ce chapitre ne fait que croître constamment. Étant donné qu'aucun emprunt extérieur n'a été consenti à la Tchécoslovaquie pour stabiliser son change et que les devises provenant des emprunts contractés par l'Etat et la Ville de Prague à Londres et en Amérique ont passé aux mains de l'Office bancaire, enfin que la contre-valeur de ces devises a dû être obtenue en Tchécoslovaquie, l'étude du développement du change tchécoslovaque est fort intéressante et fort instructive. Elle permet de se rendre compte comment on peut créer dès le début une monnaie solide et de bon aloi sans encaisse métallique. C'est la prospérité de son industrie et de son commerce qui aura permis à la Tchécoslovaquie de se constituer une encaisse métallique. Les progrès ininterrompus de la stabilisation de la couronne tchécoslovaque depuis le début de l'année 1923 montrent l'excellence des méthodes appliquées jusqu'ici. Sur la base de cette stabilisation, l'industrie tchécoslovaque pourra, plus facilement qu'autrefois, assurer son développement.

(J. HRASE, *Gazette de Prague*, 5 mars.)

(GRÈCE)

336 (49.5).

Les finances grecques.

La stabilité financière est impossible sans la stabilité politique.

La veille de sa démission, M. Michalacapoulos, ministre des Finances dans le cabinet Vénizelos, a fait les déclarations suivantes :

La situation financière du pays dépendra de sa situation politique. Si ses affaires politiques reçoivent une tournure régulière, le redressement financier de la Grèce sera à son tour réalisé graduellement.

Pour ce qui est de l'impôt sur le capital, sa perception ne rencontre que peu de retards. Au début de février, sur 290 millions de drachmes certifiés par les services compétents, 100 ont été perçus. Mais ce chiffre augmente sans cesse et l'on prévoit qu'il atteindra à peu près le chiffre des prévisions établies. Même quand la Grèce n'aura plus à supporter les dépenses que lui occasionnent l'installation et l'entretien des réfugiés, on pourra difficilement abolir la plupart des impôts en vigueur. C'est à peine si l'on pourra en réduire quelques-uns et mieux régler leur perception. Etant donné les grands chiffres auxquels s'élève le pourcentage des impôts, des sommes considérables échappent au fisc, surtout en matière d'impôts directs, le contribuable éprouvant la tentation de dissimuler une partie au moins des objets imposés.

La Grèce possède une belle résistance et une grande vitalité économique, mais il faudrait que la stabilité politique se rétablisse, la plus grande capacité de résistance ne pouvant pas suffire à un organisme économique pour triompher de bouleversements trop aigus et trop fréquents. Le peuple ne devra plus subir la moindre nouvelle charge fiscale, du moins jusqu'à ce qu'il s'habitue aux impôts existants et que leur rendement s'améliore peu à peu dans la plus grande mesure possible.

Pour ce qui est du change, la stabilisation est possible, à la condition que le calme politique renaisse dans le pays. Si cette condition est remplie, la Grèce verra une nouvelle et sensible amélioration de sa monnaie nationale.

(Communication du Bureau d'Informations Helléniques de Paris.)

Les Idées et les Faits.

Si vous voulez qu'il n'y ait plus de lutte, changez votre cœur.
(Jules SIMON.)

(POLOGNE)

336 (47.5).

La situation financière de la Pologne.

La Pologne fait, pour améliorer sa situation financière, de grands efforts qui semblent donner déjà quelques résultats.

La réforme financière se poursuit en Pologne avec une méthode, une continuité et une autorité qui inspirera confiance non seulement aux nationaux, mais aussi aux étrangers.

Dans une proclamation, M. Ladislas Grabski vient de rappeler le but à atteindre : « mettre de l'ordre dans l'administration publique et surtout arrêter la chute de la devise polonaise qui résulte du manque d'équilibre entre les revenus et les dépenses de l'Etat et de l'exagération de l'inflation fiduciaire sans couverture correspondante ». Le gouvernement actuel est animé de la ferme résolution de mettre fin à cette situation périlleuse pour l'avenir et la prospérité de la Pologne. Déjà autorisé à cet effet par la loi du 6 décembre 1923, il a pris certaines mesures dont l'efficacité a été immédiate : institution et application d'une unité stable pour la perception des impôts, des taxes douanières, des tarifs de chemins de fer. Muni de pleins pouvoirs financiers par la loi du 11 janvier 1924, il vient de décréter une série de mesures qui doivent accélérer le retour de la Pologne à une situation financière normale : avancement des délais de paiement pour les impôts, augmentation du taux des diverses contributions, économies impitoyables, émission de bons d'impôts et d'obligations de chemins de fer, etc. Toutes ces dispositions permettent de penser que, dans le courant du mois de février, l'impression de papier-monnaie pour les besoins de l'Etat sera rigoureusement terminée. Dans l'attente de cette prochaine réalisation, le gouvernement polonais a déterminé le futur régime monétaire de la Pologne et il a fixé les statuts de la nouvelle Banque de Pologne.

L'unité monétaire de la République polonaise est le « zloty » qui contient 9/31 d'un gramme d'or pur ; le zloty se subdivise en cent « grosz ». Les pièces seront frappées par l'Etat qui possède ce privilège exclusif et qui pourra le faire selon les besoins, les pièces d'argent jusqu'à 4 « zloty » par habitant, les autres monnaies jusqu'à 1.5 « zloty » par habitant. La Banque de Pologne constituera une société par actions au capital de 100 millions de « zloty » et aura le privilège exclusif de l'émission des billets de banque pendant 25 ans ; les billets émis doivent être couverts jusqu'à concurrence de 30 % par de l'or et par des devises haut cotées.

(A. MERLOT, *La Pologne*, 15 février.)

La grande guerre a été faite pour tous les peuples.

(ETATS-UNIS)

336.3 (73).

La dette des Etats-Unis.

Au change actuel, elle est à peu près la même que la nôtre. Mais notre population n'est que le tiers de celle des Etats-Unis, et nous sommes handicapés par nos 1.350.000 morts.

Elle est actuellement d'un peu plus de 22 milliards de dollars (elle était de 24 milliards de dollars lorsque Mr. Mellon devint Secrétaire du Trésor).

Sur cet ensemble, \$ 600.000.000 de War Savings Certificates venaient à remboursement le 1^{er} janvier 1923 et \$ 4.000.000.000 du Victory Loan de 1919 en mai 1923, de même que le troisième Liberty Loan de \$ 3.500.000.000 devra être remboursé en 1928.

Au fur et à mesure des échéances, le Secrétaire du Trésor prit les mesures les plus propres à sauvegarder l'intérêt du Trésor américain. Les emprunts à court terme remboursables en 1921 furent transformés en papier à plus longue échéance. Quant aux autres émissions, le Secrétaire Mellon les renouvela sur d'autres bases, remboursant tout ce que les disponibilités du Trésor permettaient de rembourser et émettant de nouvelles obligations en remplacement des anciennes.

Pour ses renouvellements du premier semestre de 1921, Mr. Mellon eut à payer 5 1/4 % ; l'étroitesse du marché monétaire à ce moment ne permettait pas mieux.

Mais, grâce à la politique d'un abaissement graduel du taux de réescompte de la Federal Reserve Bank, le loyer de l'argent décrut progressivement et les fonds d'Etat américains augmentèrent de valeur. Aussi, dès le milieu de l'année 1922, fut-il possible au secrétaire du Trésor d'opérer ses renouvellements d'anciens emprunts au taux de 4 1/4 %.

En outre, un fonds d'amortissement a été constitué qui doit réduire automatiquement la dette de \$ 500.000.000 par an.

En regard de la dette des Etats-Unis figurent les \$ 10 milliards environ prêtés par eux aux Alliés pendant la guerre. Sur ces 10 milliards de dollars, \$ 4.600.000.000, dus par la Grande-Bretagne, ont fait l'objet d'un accord pour leur remboursement jusqu'en 1984, au taux d'intérêt de 3 % jusqu'en 1932, puis de 3 1/2 % ensuite.

(American Review of Reviews, février.)

Les Idées et les Faits.

Il ne faut exiger des hommes et des esprits que ce qu'ils peuvent à chaque époque. (THIERS.)

Production et Finances

(ROYAUME-UNI)

336.3 (42).

Dettes et créances extérieures du Royaume-Uni.

La déflation a considérablement aggravé pour le contribuable anglais le fardeau dû à la dette.

M. Mac Donald a décidé de réunir un comité chargé d'étudier la question de la Dette extérieure de la Grande-Bretagne. Dettes et créances extérieures sont strictement liées.

Le total des emprunts consentis par le gouvernement britannique aux gouvernements alliés atteint £ 1 milliard 913.959.667 en principal et intérêts capitalisés se décomposant ainsi :

	Livres.
Russie	688.199.355
France.	601.645.358
Italie.	527.865.000
Yougoslavie.	26.194.264
Roumanie	23.548.900
Portugal	20.467.200
Grèce	22.399.590
Congo belge.	3.550.300
Pologne	89.700
Total.	<u>1.913.959.667</u>

L'Angleterre a consenti, d'autre part, des prêts pour la reconstruction à divers pays européens pour un total de £ 33.137.000. A cela s'ajoutent les prêts consentis aux Dominions, soit £ 148.718.161, ce qui porte à £ 2.095.814.000 le total des créances de la Grande-Bretagne sur l'étranger au 31 mars 1923.

Mais la tension actuelle du dollar rend particulièrement lourd le service de la dette anglaise aux Etats-Unis, tel qu'il a été réglé par M. Baldwin. La charge de la dette totale du Royaume-Uni (intérieure et extérieure) qui était de £ 268 millions en 1918-19, a passé à £ 310 millions pour l'exercice 1923-24. Si l'on tient compte des compressions générales de dépenses, on constate que le service de cette dette représentait 10,40 % de l'ensemble des charges budgétaires en 1918-19 et que la proportion s'est élevée à 19,60 % l'année suivante, à 27,50 % en 1920-21, à 28,50 % en 1921-22, pour atteindre 36,80 % en 1922-23 et 37,80 % pour l'exercice en cours. Les Anglais font naturellement observer que ce fardeau de la dette se trouverait sensiblement allégé s'il était possible au pays de récupérer le montant de quelques-unes au moins de ses créances extérieures.

(*Situation Economique et Financière*, 29 février.)

(ALLEMAGNE)

332.1 : 336 (43).

Le projet allemand de banque-or.

Voici le projet du Directeur de la Reichsbank, qui diffère de celui de la Commission d'experts, surtout pour ne pas faciliter les réparations.

Le capital de la banque de crédit-or doit être limité à 200 millions de marks-or, et le droit d'émission à 100 millions. J'ai demandé pour la Banque ce droit d'émission, pour des motifs sur lesquels je reviendrai plus loin. Sur 200 millions de capital, la Reichsbank souscrira 100 millions ; sur le reste elle prendra encore une action, de sorte qu'elle conservera la majorité du capital, tant qu'existera cette banque de crédit-or.

Il sera prévu aux statuts que cette majorité suffit pour exercer sur la banque tout le contrôle nécessaire. En outre, les statuts accorderont à cette majorité le droit de liquider la banque ; ainsi la Reichsbank aura toujours ce pouvoir.

Il est prévu qu'au cas d'une liquidation l'avoir de la banque sera réparti entre les actionnaires selon des règles fixées. Il est en outre prévu, simplement sous forme d'option, que si une organisation monétaire définitive quelconque avec la Reichsbank, ou sur la Reichsbank, ou sous toute autre forme, venait à s'établir, les actionnaires de la Banque du crédit-or auront le droit de souscrire au pair des actions de la banque monétaire définitive, de telle sorte que la liquidation ne sera pas pour eux une mesure pénible, mais leur apportera la possibilité de continuer à participer à l'entreprise. Il est encore stipulé que toute influence politique sera exclue de cette banque, et qu'elle ne pourra participer aux emprunts du Reich, des Etats, des Communes.

Le siège de la banque sera à Berlin. La direction sera entre les mains de la Reichsbank. Le conseil de surveillance et toute l'administration de la banque ne seront composés que d'Allemands. Ce sera donc une institution purement allemande, sous la direction complète de la Reichsbank, et travaillant uniquement selon les idées qui ont guidé jusqu'ici la Reichsbank.

Un consortium international privé s'est offert à donner à la Reichsbank un crédit de 5 millions de livres sterling. La Reichsbank emploiera cet or à souscrire la moitié du capital-actions de la nouvelle banque. De plus, on a promis de prévoir un crédit de réescompte pour les effets que la banque d'escompte-or doit acheter à l'étranger, crédit chiffré d'abord à 200 millions de marks or. Cette transaction se fera de telle sorte que la banque d'escompte-or donnera, selon les besoins des marchés étrangers, des effets à réescompter contre des dollars, des livres sterling, des florins ou d'autres devises. De plus, les négociations engagées

Production et Finances

avec un consortium de banques allemandes sont avancées au point qu'en principe il a été décidé d'accord qu'un consortium allemand prendrait à sa charge ou garantirait fermement cinq autres millions de livres sterling — soit la deuxième moitié du capital-actions de la banque d'escompte-or, qui ne sera donc pas souscrite par la Reichsbank. Par conséquent, dès que les autres dispositions légales seront acquises pour la création de la banque d'escompte-or, on sera en droit d'espérer que la banque sera instituée en quelques jours.

La banque d'escompte-or aura, de plus, le droit d'émettre des billets jusqu'à concurrence de 100 millions de marks et j'espère que ces billets serviront, en particulier, à échanger contre les billets allemands les billets étrangers, les billets en dollars, florins, livres, etc., qui circulent en Allemagne. De la sorte tout le capital qui serait à la disposition de cette banque, c'est-à-dire le capital d'exploitation, serait de 500 millions de marks-or ou 25 millions de livres sterling. La question de savoir quelle doit être la monnaie de cette banque est fixée en principe. Nous n'avons pas songé à un mark-or, car dans ce cas nous aurions, d'une part, un billet-or qui serait toujours remboursable, le billet de la banque d'escompte-or, et, d'autre part, le billet en mark-papier de la Reichsbank, qui ne serait pas toujours remboursable. D'autre part, le trafic de la banque ne se bornera pas aux affaires intérieures, mais portera sur des affaires avec l'étranger. Il faudra donc se décider, en tout cas, à établir une relation entre le billet et une monnaie étrangère. La question de savoir si l'on choisira pour cela la livre sterling ou le dollar a été discutée attentivement par la Reichsbank. Le comité directeur de la Reichsbank pensait que, puisque l'économie allemande dépendait essentiellement du marché financier de Londres, il serait bon de prendre la livre sterling pour ces actions et billets de la banque d'escompte-or. Lorsque je dis : monnaie livre sterling il faut bien me comprendre. Il ne s'agit pas d'introduire une nouvelle monnaie en Allemagne. Il s'agit non pas d'une banque monétaire, mais d'une banque de crédit qui n'a rien à voir avec la monnaie allemande comme telle, mais qui se procure des crédits dans une monnaie étrangère. On a prévu que tout le capital serait versé en livres sterling. Les autres devises seront converties en livres et les billets seront libellés en livres sterling, et par conséquent seront une devise au même titre que les billets en livres sterling d'aujourd'hui. Ce résultat est dû naturellement au fait que le marché de Londres a fait preuve d'une certaine amabilité à notre égard.

(SCHACHT, Président de la Reichsbank, Déclarations à la Commission du Budget du Reichstag, *Kölnische Zeitung*, 9 mars.)

(GÉNÉRALITÉS)

338 (°).

Le problème des réparations.

Le problème est complexe : mais il vaut mieux pour nous une solution imparfaite que pas de solution du tout.

Fixer la somme définitive des réparations allemandes est aujourd'hui un problème insoluble. Mais on peut en établir les facteurs essentiels. Pour les livraisons en nature entrent en ligne de compte : le produit de la fortune publique ou privée et des revenus, les impôts indirects, les taxes, les douanes, et surtout les bénéfices sur les exportations et les transports. De ce produit il faut soustraire les dépenses du Reich, des Etats et des communes et ce dont le peuple allemand a besoin pour vivre. Le reste est disponible pour des paiements. Au delà, il n'est pas de puissance au monde qui puisse tirer quelque chose de l'Allemagne, même en prenant sur la substance, car cela ferait baisser les impôts dans la même proportion.

Nos paiements ont une autre limite : ce sont les intérêts du commerce anglais d'exportation et de transports. L'Angleterre s'élèverait contre des paiements en nature et contre un « dumping » allemand.

Mais il faut que les besoins de la France pour sa reconstitution financière et économique soient couverts : c'est l'axe même du problème des réparations, et nous n'avons aucune raison de nous réjouir de la baisse du franc, dont les répercussions psychologiques et politiques ne peuvent nous être que défavorables.

De tout cela il ressort que la note à payer pour les réparations ne peut être présentée à la pointe des baïonnettes. Il faut se rendre compte que la solution de ce problème suppose, comme condition préalable, une stabilisation générale, en Allemagne et hors d'Allemagne. La politique et l'économie ne font qu'un : l'Angleterre l'a bien compris.

(Professeur RUMMEL, *Vossische Zeitung*, 4 mars.)

Les Idées et les Faits.

L'UTILISATION DE LA HOUILLE BLANCHE DANS LA « PAUVRE ALLEMAGNE ». — *On travaille activement à l'aménagement des chutes d'eau de la partie sud de la Forêt Noire en Bade. Les plus grandes installations sont celles de Schluchtseewerk. Grâce à la construction d'un barrage, le niveau de ce lac a été surélevé de 30 mètres. Ces réserves hydrauliques sont ensuite utilisées dans trois centrales différentes, celles de Hausern, Witzney et Waldshut. La production annuelle sera d'environ 450.000 kilowatt. (Vossische Zeitung, 7 mars.)*

(ALLEMAGNE)

338 (43).

Les livraisons à l'Entente, d'après l'Allemagne.

L'Entente aurait reçu en installation et matériel de chemins de fer une valeur de cinq milliards et demi de marks-or.

D'après les chiffres extraits du mémoire présenté aux experts internationaux par le gouvernement allemand, les prestations faites par l'Allemagne en installations et matériel ferroviaires se décomposent comme suit :

	<i>Marks-or</i>
Installations au compte des réparations . . .	1.468.961.700
Installations cédées sans indemnités	1.414.899.700
Chemin de fer de la Sarre	419.721.800
Véhicules et matériaux destinés à l'équipement des voies ferrées cédées	830.760.000
Livraisons de l'armistice :	
a) Véhicules	1.139.820.000
b) Matériaux	1.368.000
c) Parties détachées et matériel de trains . .	10.035.100
d) Autres livraisons et prestations	200.000
Pertes provenant de la confiscation et de l'évacuation du matériel roulant allemand . .	139.900.000
Constructions effectuées par les chemins de fer allemands par suite du traité de Versailles . .	91.800.000
Total	5.538.467.300

La longueur des voies ferrées cédées et dont la contre-valeur a été portée au compte des réparations atteint 5.323,48 kilomètres : Pologne, 4.121,85 km. ; Haute-Silésie, 624,56 ; Danemark, 247,29 ; Dantzig, 148,52 ; Memel, 137,83.

La longueur des voies ferrées cédées atteint 2.359,20 km., dont 2.177 pour la France et le reste pour la Belgique.

Les livraisons de matériel roulant ont porté sur 3.092 locomotives, 4.608 voitures, 2.245 fourgons et 75.511 wagons.

Les livraisons effectuées conformément aux stipulations de l'armistice ont porté sur 4.522 locomotives, 7.560 voitures, 2.245 fourgons et 117.212 wagons.

En outre les confiscations et évacuations de matériel roulant ont porté sur environ 28.000 véhicules.

La construction que les chemins de fer allemands furent obligés d'effectuer à la suite du Traité de Versailles concernent des installations de frontières et de douane, des équipements de gares et de lignes, des installations de nouveaux districts d'administration, des bureaux, des habitations pour les agents expulsés.

(*Deutsche Allgemeine Zeitung*, 8 mars.)

(ETATS-UNIS)

336.2 (73).

L'allègement des impôts aux Etats-Unis.

Avant d'admirer Mr. Mellon, attendons de savoir si cet allègement qui nous paraît paradoxal est possible.

Le Secrétaire au Trésor, Mellon, a déposé, devant le Congrès, une proposition d'allègement des impôts de \$ 323.000.000 par an: 1^o diminution de 25 % de l'impôt sur les revenus provenant du travail personnel; 2^o une réduction équivalente de l'impôt normal sur le revenu; 3^o une réduction des supertaxes: elles ne seraient plus applicables qu'à partir du revenu de \$ 10.000, au lieu de \$ 6.000, et leur taux ne dépasserait pas 25 % pour les revenus de \$ 100.000 et plus.

Actuellement, un revenu de plus de \$ 5.000.000 est frappé d'un impôt de 68 %; mais les revenus de ce chiffre ont pratiquement cessé d'exister, tout au moins en ce qui concerne le percepteur; en 1921, il n'en fut déclaré qu'un seul. Le nombre des revenus de plus de \$ 1.000.000 et de moins de \$ 5.000.000, soumis à un impôt de 55 %, est tombé de 206 en 1916, à 2 en 1921. Quant aux revenus dépassant \$ 300.000 et inférieur à \$ 1.000.000, il en fut déclaré 1.296 en 1916 et 246 en 1921.

Voici l'explication de cette disparition des gros revenus: « Dans certains cas, il s'agit de placements en valeurs exemptes de l'impôt; dans d'autres, du morcellement des grosses fortunes afin de ne les assujettir qu'à des super-taxes plus réduites ».

Voici ce que dit le secrétaire du Trésor au sujet des valeurs exemptes de l'impôt: « Le Congrès doit réajuster les supertaxes sur une base qui engage le capital à rechercher des placements productifs de richesse, au lieu de s'épuiser dans des achats de titres stériles dont le seul attrait est d'être soustraits à l'emprise du Fisc. D'autre part, le placement accru de capitaux dans nos chemins de fer et dans nos industries tendra à diminuer les prix des transports, ainsi que ceux des produits fabriqués et aidera à soulager les fermiers du mauvais « ajustement » dont ils souffrent actuellement ».

Selon les propositions de Mr. Mellon, les catégories de contribuables ci-après bénéficieraient des dégrèvements suivants:

	Impôts actuels	Impôts après les dégrèvements proposés
\$ 4.000	28	15,75
6.000	128	72
8.000	276	144
10.000	456	234

(American Review of Reviews, février.)

Production et Finances

(ÉTATS-UNIS)

336.2 (73).

Le montant des impôts aux États-Unis.

Voici quelques détails sur leur rendement.

Pour l'exercice du 1^{er} juillet 1922 au 30 juin 1923, le total des impôts payés s'est élevé à \$ 7.433.081.000. Ce total équivaut à \$ 68,37 par tête de la population, soit à \$ 350 environ par famille.

Sur cette somme, le Gouvernement Fédéral a perçu \$ 3.204.133.000 : cinq fois plus que pour l'exercice 1912. Cette recette provenait des sources suivantes :

Droits de douane	\$ 562.189.000
Impôt sur le revenu et les bénéfices	1.691.190.000
Impôts et taxes divers	950.854.000

Les impôts et taxes perçus, pendant le même exercice, par toutes les autorités autres que le Gouvernement Fédéral se sont élevés à \$ 4.228.948.000, à savoir :

Impôts mobiliers	\$ 3.329.380.000
Impôts spéciaux (succession, revenu, etc.)	258.034.000
Taxes électorales	29.90.000
Licences et permis	408.597.000
Contributions spéciales	203.747.000

La répartition entre les différents organismes bénéficiaires de ces \$ 4.228.948.000 s'établit comme suit :

Gouvernements des États	\$ 867.468.000
Comtés	742.331.000
Villes	1.627.339.000
Bourgs	151.318.000
Districts scolaires	738.433.000
Autres organismes civils	102.059.000

Les chiffres qui précèdent accusent sur ceux de l'exercice 1912 les augmentations ci-après : de 183 % pour les États, de 141 % pour les comtés, de 80 % environ pour les villes.

Les habitants de New-York sont les plus grevés d'impôts de tous les citoyens des États-Unis : en effet, outre leur contribution aux impôts fédéraux de \$ 29,47 par tête, ils ont à payer \$ 69,94 pour impôts d'État et locaux, soit \$ 99,41 par tête au total, c'est-à-dire près de \$ 500 pour chaque famille.

(*Literary Digest*, 23 février.)

(ETATS-UNIS)

338 (73).

Les Etats-Unis, nation créditrice.

Les milieux d'affaires des Etats-Unis aspirent à réduire leur pléthore de ressources financières pour décongestionner l'économie nationale.

Un sentiment d'aise a gagné les milieux bancaires de Wall-Street à la nouvelle que les travaux de la Commission des experts allaient aboutir, dans les prochains mois, à la création d'une banque internationale, avec la garantie des Etats-Unis, de la Grande-Bretagne et de la France, laquelle émettrait une monnaie internationale gagée en partie par une portion de l'immense réserve d'or des Etats-Unis.

A ce propos, il est intéressant de rappeler le revirement de fortune dont la guerre fut l'occasion pour la grande république, ainsi que les inconvénients de ce trop-plein de richesses, dont les compétences souhaitent maintenant de réduire le faix.

Avant la guerre, la moyenne des citoyens américains comprenait fort bien que ni la politique douanière des Etats-Unis, toute de protection, ni le taux des salaires alors payés, non plus que le mode de vivre aux Etats-Unis, ne destinaient leur pays à devenir une nation largement créditrice et elle acceptait allègrement qu'il continuât à être une nation débitrice.

Depuis, les rôles ont été inversés, et les Etats-Unis sont devenus un pays créancier. Le processus de cette transformation a été le suivant :

A partir de 1914, les Etats-Unis, par le fait de la guerre européenne, se sont mis à fabriquer plus de marchandises qu'ils n'en consommaient, et il en est résulté qu'ils ont porté leur réserve-or au delà de quatre milliards de dollars, qu'ils ont racheté pour des milliards de dollars de valeurs américaines détenues par des porteurs étrangers et, enfin, qu'ils ont prêté à l'Europe sous forme d'emprunts plus de 11 milliards de dollars.

Maintenant l'ombre du tableau.

La flotte marchande que fit construire le Gouvernement des Etats-Unis et qui lui coûta \$ 3.500.000.000 ne vaut plus actuellement, parce que oisive, que \$ 300.000.000.

Comparativement à l'année 1920, où elles atteignirent \$ 8.228.016.000, les exportations de marchandises des Etats-Unis sont tombées, en 1923, à \$ 4.164.831.000.

La capacité industrielle et agricole des Etats-Unis, très en excès de ses besoins, est loin, en raison de la situation à l'étranger, d'être actuellement employée à plein.

Quel est le remède ?

Nous avons plus d'or que, dans les circonstances mondiales actuelles, il n'est bon pour nous d'avoir.

Or, cet or, qui tôt ou tard amènera de l'inflation aux Etats-Unis, l'Europe en a besoin. Si, d'une manière ou d'une autre, une partie de ce métal pouvait lui faire retour, il en résulterait une amélioration des conditions financières et industrielles à l'étranger, ce qui, par contre-coup, accroîtrait nos exportations et rendrait notre industrie plus active.

Il est vrai de dire que certains banquiers de Wall-Street sont d'avis qu'il n'y a pas lieu pour les Etats-Unis de bouger jusqu'à ce qu'un accord soit conclu sur la question des réparations et que, même alors, la seule politique à suivre de la part des Etats-Unis serait, sans aucunement y aider, d'attendre que, par le libre jeu des lois économiques, les nations qui ont besoin d'or commencent à en importer en créant un surplus de marchandises exportables. Pour exprimer de façon concrète ce que pensent ces banquiers — qui ne sont, répétons-le, qu'un clan isolé — nous dirons qu'ils s'attendent à ce que, dès que l'Allemagne pourra obtenir le bénéfice d'un emprunt extérieur, tel celui dont a bénéficié l'Autriche, elle se mettra à exporter des marchandises à l'étranger et qu'alors commencera un certain reflux des réserves d'or accumulées aux Etats-Unis.

Enfin, en ce qui concerne les dettes européennes envers les Etats-Unis, il est certainement de l'intérêt des Etats-Unis de ne pas renforcer encore leur gênante posture de formidable créancier par la perception d'intérêts annuels sur leur créance. Tout en en maintenant jusqu'à présent le principe, pour une simple raison morale, ils seront certainement tout prêts à se montrer fort conciliants sur le principal même de cette créance lorsque la question en viendra là.

(Correspondance de New-York, *Financial Times*, 25 février.)

Les Idées et les Faits.

1^o *Un vapeur allemand arrivé ces jours derniers à New-York contenait parmi sa cargaison 10 millions de marks-or. 7,7 millions proviendraient d'achats d'or effectués à l'intérieur de l'Allemagne ; le reste, soit 2,3 millions, aurait été prélevé sur les réserves de la Reichsbank. Cet or est destiné à l'achat de devises en Amérique. (Deutsche Zeitung, 9 mars.)*

2^o *Aux Etats-Unis, les statistiques accusent un léger accroissement du nombre des chômeurs. Cette augmentation s'est produite notamment dans la charronnerie, l'industrie du caoutchouc, la fabrication des chaussures, des pneus d'automobiles et des instruments aratoires. (Revue Internationale du Travail.)*

(FRANCE)

338 : 325 (44).

La mise en valeur de nos colonies.

On a distribué à la Chambre l'avis de M. Ad. Artaud sur le programme de mise en valeur de nos colonies : le concours de la métropole s'impose, malgré nos difficultés financières.

Le commerce est le facteur constant et efficace de la prise de possession totale et de la mise en valeur d'une colonie. Toujours, l'action commerciale a précédé l'annexion. Nous avons des colonies commerçantes dans des pays où nous n'exerçons jamais de domination politique. En ce moment, aux Nouvelles-Hébrides, nos commerçants étendent tous les jours le champ de leur exploitation économique ; si l'on fait valoir nos droits, c'est au commerce qu'on devra la transformation du condominium en un solide et définitif établissement. Cette origine commerciale de la colonisation française lui imprime un caractère pratique d'utilité et d'association avec les populations indigènes.

Depuis la guerre, notre domaine colonial paraît à tous les bons esprits notre meilleur moyen de redressement. Il faut passer à la nouvelle phase, à la mise en valeur de nos colonies.

En vérité, la France est un très vaste pays. Notre puissance politique s'accroît de l'apport qu'en superficie, en population, en mouvement maritime et commercial nous donne notre domaine colonial. Les travaux dans une colonie ont toujours valu à cette colonie un afflux considérable de matériel, de techniciens, de transports, et tout cela s'exprime par de l'importation métropolitaine dans la colonie. Les travaux, à leur tour, facilitent et développent la production. Nous gagnons à vendre aux colonies et nous gagnons à produire dans les colonies à un moment où seule la production peut améliorer le change. La France ne peut assister en simple spectatrice à un effort dont elle sera en définitive la grande bénéficiaire. Malgré sa gêne financière, la France peut inscrire à son budget chaque année 50 millions de francs à affecter aux travaux coloniaux.

(ARTAUD, Rapport parlementaire sur le projet SARRAUT.)

Les Idées et les Faits.

Nous souhaitons que la jeunesse soit moins séduite par les emplois sédentaires et qu'elle se pénètre de l'esprit d'entreprise, qu'elle retrouve et revivifie le vieil esprit français de la recherche et de l'expansion au dehors, fussent-elles un peu aventureuses, et qu'elle sente l'appel de notre France coloniale qui l'attend, immense domaine à mettre en valeur, réservoir de produits et de richesse.
(CHARLES DUPUY.)

La production coloniale et les indigènes.

Les colonies pourront nous fournir le coton, la laine, le jute, le lin, le café, le cacao, le sucre, le maïs, les oléagineux que nous sommes obligés de demander à l'étranger. Mais elles ne le pourront que lorsque nous les aurons organisées.

La colonisation ne consiste pas à aller aux colonies récolter des produits naturels qui n'y existent pas ou qui y existent peu. Les expositions ont égaré le jugement du public par l'étalage d'une foule de produits sans importance et sans valeur. Une seule chose peut être intéressante, c'est la production en grand des matières premières.

L'opinion publique est souvent égarée par les missions parlementaires qui se rendent dans les colonies, sont reçues par les administrations locales et ne peuvent rapporter de leur voyage qu'un optimisme excessif et un enthousiasme dangereux. La question coloniale ne peut être connue par une lecture ou par un voyage ; elle est délicate et complexe. Au début, les colonies nouvelles sont souvent de lourdes charges pour les métropoles. Leurs populations, accablées sous le poids de l'ignorance et des pires superstitions, sont, en général, dans un état de déperissement qui les rend peu aptes à assumer de lourdes tâches. Il faut du temps, de la patience et du dévouement pour endiguer et refouler les causes de régression qui interdisent leur développement matériel et moral aux populations primitives des colonies.

A vrai dire, on commence à s'occuper de la régénération des populations. Il est indispensable qu'une organisation spéciale soit instituée dans toutes les colonies pour assurer aux ouvriers indigènes un minimum de sécurité qu'ils n'ont pas à l'heure actuelle. On pourrait créer un « protecteur » des ouvriers, comme dans les colonies anglaises, dépendant du ministère du travail et non des administrations locales qui sont trop faibles et remplies de préjugés. On ne doit inciter les Français à créer des entreprises aux colonies que si on peut leur assurer une main-d'œuvre stable. Or celle-ci a droit à des soins, et l'administration doit les imposer aux employeurs. Sans cela, nous ne pourrions compter sur une production coloniale.

(A. FAUCHÈRE, *Le Parlement et l'Opinion*, 20 février.)

Les Idées et les Faits.

Etudier et ne rien produire, c'est creuser un sillon sans y rien semer, ensemençer un champ sans y faire la moisson. (MIR ALI CHIR NEVAIL.)

(BELGIQUE)

338.4 (49.3).

La situation industrielle de la Belgique.

Elle est très prospère grâce au gros effort accompli depuis la guerre, et elle ne justifiait pas la chute du franc belge.

La chute du franc belge n'est aucunement justifiée par la situation économique du pays. On peut dire en toute justice que l'industrie belge est totalement reconstituée. Comme preuve, on peut citer le rapport publié tout récemment par l'association industrielle de Belgique. Si l'on prend le chiffre de 100 comme terme de comparaison pour 1923, la situation présente dans les diverses branches de l'industrie belge se traduit par les chiffres que voici :

Production de charbon	102
— — coke	115
— — fonte	83
— — acier brut	88
— — ceton	100
— — laine.	106
— — autres textiles.	100

A la fin de l'exercice écoulé, le nombre des chômeurs atteignait seulement 17.250 sur 1.400.000 ouvriers, c'est-à-dire 1,3 %.

La situation du port d'Anvers est également très favorable. Le trafic au cours de l'année 1923 a dépassé de 2 millions de tonnes celui de l'année précédente. Anvers prend donc la première place parmi les ports continentaux, devant Rotterdam et Hambourg.

(*Vossische Zeitung*, 4 mars.)

Les Idées et les Faits.

LES CONTRIBUTIONS INDIRECTES EN FRANCE ET EN ALLEMAGNE.
 — *Les impôts recouvrés par le Reich ont passé de 445.702 millions de marks-papier en 1922 à 170.279.915.684.903 millions de marks-papier en 1923 ; évalués en dollars ils ont diminué, passant de 430 à 204 millions. Les impôts recouvrés par la France ont passé de 17.079 millions de francs-papier en 1922 à 19.967 millions de francs-papier en 1923 ; évalués en dollars ils ont diminué, passant de 1.391 à 1.206 millions. Les recettes d'impôts de la France étaient plus que trois fois plus élevées qu'en Allemagne. En comparant les chiffres, il faut tenir compte du fait que le revenu national de la France était bien plus grand que celui de l'Allemagne et que les contributions extraordinaires jouaient un rôle important en Allemagne d'août à décembre 1923. (Correspondance Economique franco-allemande, 5 mars.)*

(CANADA)

331 : 338 (71).

La répartition du travail au Canada.

Le rendement du pays serait accru par une meilleure organisation de la main-d'œuvre, et en particulier par la création d'industries d'hiver.

Le leader de la Chambre des Métiers et du Travail, M. Tom Moore, a fait récemment à Montréal une intéressante conférence sur quelques-unes des questions qui se posent actuellement dans le monde ouvrier canadien. En particulier, il a parlé de la répartition du travail.

La nature du sol et le climat du Canada font que la main-d'œuvre est toujours insuffisante pendant les mois d'été et qu'en hiver, au contraire, quantité de chômeurs refluent vers les villes et n'y trouvent pas d'emploi. A ce chômage, dû aux lois de la nature, on n'a jamais appliqué que d'insuffisants palliatifs, dont le résultat est plutôt d'organiser un travail d'assistance publique que d'obtenir une utilisation réelle et profitable de la main-d'œuvre. Le problème est évidemment très complexe. Un ouvrier des champs, très apte à la culture, ne donne en général qu'un rendement médiocre dans les usines ou les chantiers. D'autre part, l'industrie a presque toujours son personnel au complet et ne désire pas du tout engager un grand nombre de non valeurs.

M. Moore propose que tout au moins les chantiers de construction aient leur activité principale en hiver. On observe qu'en Ontario, à Toronto, la Commission des écoles a décidé de ne faire construire qu'en hiver les divers édifices dont elle a besoin. Mais outre que la neige et le gel sont souvent une cause d'arrêt dans la construction, les chantiers n'engagent qu'un nombre assez faible de sans-travail.

La solution que M. Moore n'a pas indiquée, parce qu'elle dépassait les limites de sa conférence, ne peut résider que dans l'organisation voulue et méthodique d'un travail d'hiver. On l'a déjà envisagée, mais assez timidement dans le Québec. On a cherché à installer de petites industries rurales saisonnières, comme dans nos villages de montagne. Il serait aisé de les développer au Canada, dans le travail du bois surtout, puisqu'on dispose de la matière première et de la force à bas prix.

L'étude de l'utilisation de la main-d'œuvre en hiver s'impose au Canada à l'initiative privée aussi bien qu'à celle du gouvernement afin de déterminer les conditions du problème et d'y chercher des solutions rationnelles.

(Renseignements fournis par M. GUÉNARD.)

GOUVERNEMENT & ADMINISTRATION

Administration centrale, régionale, locale -

o o o Armée - Régions libérées o o o

(FRANCE)

351 (44).

La révision de la Constitution.

Voici un projet de réforme qui vise à rendre effective la séparation des pouvoirs et à faciliter le contrôle de la nation sur la conduite des affaires publiques.

Notre Constitution est basée sur la séparation des pouvoirs. Mais le Président de la République est élu par les législateurs.

Remède à ce mal ? Laisser au peuple souverain la faculté d'élire, au premier ou au second degré, le Chef de l'Etat.

Que si l'on redoutait ce système, on pourrait faire élire le Président de la République par un collège électoral qui comprendrait les membres des Conseils généraux, d'arrondissement et municipaux, des Chambres et des Tribunaux de Commerce, à l'exclusion de tout fonctionnaire de l'Etat. Ce corps électoral n'aurait qu'un droit de présentation. L'Assemblée Nationale choisirait le Président à la majorité absolue et au scrutin secret, parmi les trois candidats ayant obtenu le plus de suffrages.

Le Président, élu pour sept ans, ne serait pas rééligible. Il aurait la responsabilité, le droit de nommer et de révoquer les ministres, le droit de dissoudre la Chambre, d'accord avec le Conseil des Ministres, sans intervention du Sénat, le droit enfin de participer effectivement à la nomination des ambassadeurs, du généralissime et des Gouverneurs généraux des Colonies.

Il faut encore soumettre les députés nommés ministres à la réélection immédiate, interdire à un ministre faisant partie d'un cabinet renversé d'entrer dans le cabinet suivant, créer des Ministères techniques, limiter le pouvoir législatif, appeler le Conseil d'Etat à participer à la confection des lois.

Quant au Sénat, pour lui rendre son lustre et son autorité, il faudrait rechercher un moyen judicieux d'assurer la qualité des sénateurs et la sécurité des collèges sénatoriaux.

Enfin, un tribunal suprême garantissant la Constitution, la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen, et la Nation.

(Henry LEYRET, *Le Gouvernement et le Parlement*. 1 vol. Paris-Alcan, 1924.)

La réforme communale au Tonkin.

Elle consiste dans une unification sans centralisation.

Depuis deux ans, l'administration du protectorat du Tonkin, après avoir procédé à des essais partiels, a abordé une réforme de la commune annamite qui aura une répercussion considérable sur le développement économique et social des campagnes populaires de cette partie de l'Union indo-chinoise.

Pour comprendre toute l'importance de l'œuvre entreprise, il faut savoir qu'en pays annamite, aussi bien en Cochinchine et au Tonkin qu'en Annam, les communes constituent la base sur laquelle repose toute l'administration indigène. Ces communes, pour la commodité de leur administration, ont bien été groupées en cantons et les cantons en arrondissements, préfectures ou sous-préfectures (phin ou huyèn) dont la réunion forme les différentes provinces, mais dans le cadre de ces divisions, elles conservent une grande liberté.

A part quelques exceptions, l'Administration communale du Tonkin présentait, dans son ensemble, le spectacle d'une confusion excessive. L'inexistence de toute comptabilité et de toute caisse encourageait une incurie qui se traduisait d'une façon visible par le défaut de toute vicinalité, de travaux d'utilité publique et d'hygiène et par la multiplicité des plaintes et des procès. Aussi, un courant se formait dans les milieux tonkinois éclairés sur la nécessité de réformes dans l'administration communale.

Dès 1910, les réformes commencèrent. Deux villages d'abord, puis d'autres suivirent. Les résultats étaient encourageants.

Le 12 août 1921, M. le Résident supérieur Monguillot prit deux arrêtés organisant : 1^o les conseils administratifs ; 2^o les budgets des communes annamites du Tonkin. De beaux résultats ont été obtenus dans les villages réorganisés. Aussi la réforme progresse-t-elle avec rapidité. Mais il a été nécessaire, dans beaucoup de cas, de procéder à une véritable formation administrative des notables. Dans certaines provinces, des cours ont été organisés dans ce but. Les élèves, âgés de 20 à 30 ans, font preuve d'une grande ardeur à l'étude. La réorganisation communale du Tonkin est donc en très bonne voie.

(E. DELAMARRE, *Revue du Pacifique*, mars.)

Les Idées et les Faits.

Les bons mouvements ne sont rien, s'ils ne deviennent de bonnes actions. (Joubert.)

Nos morts ne doivent pas être tombés en vain.

(FRANCE)

355 (44).

Nos pertes de la guerre.

I. LES MORTS.

Pertes	Front français	T. O. E.	Totaux
Tués	644.664	39.315	683.979
Disparus	337.675	24.159	361.834
Totaux	982.339	63.474	1.045.813

Il faut ajouter les morts dans les hôpitaux :

Décès aux armées	178.494	} Total : 314.059
Décès à l'intérieur	135.565	

Il faut encore ajouter les pertes de la marine (215.000 mobilisés) :

Morts	5.521	} Total : 10.835
Disparus	5.214	
Total général :		1.370.607

II. LES PRISONNIERS.

Front français	520.158	} Total : 530.252
T. O. E.	10.094	

III. LES PERTES PAR PROFESSION.

Le tableau ci-dessous donne le pourcentage du **déchét professionnel** net dû aux morts de la guerre. Il a été calculé sur le chiffre de chaque population masculine professionnelle.

L'effectif total des mobilisés s'élève à 8.500.000 hommes. De ce chiffre il convient de retrancher 657.000 mobilisés non inscrits dans le tableau des régions de recrutement de France au 1^{er} août 1914 : Afrique du Nord, 260.000 ; Indigènes coloniaux, 215.000 ; Régions inconnues et sans classe, 182.000.

Le chiffre total des hommes de catégories professionnelles s'élève à 19.027.071.

On connaît le pourcentage des mobilisés pour certaines professions : 52 % pour l'agriculture ; 53 % pour les domestiques ; 50 % pour les professions libérales ; 51 % pour les ecclésiastiques ; 37 % pour les sans profession et 27 % pour les professions inconnues. Pour les autres professions, on a pris 42 %, rapport du chiffre des mobilisés au chiffre des professionnels.

Gouvernement et Administration

CATÉGORIES PROFESSIONNELLES	Population professionnelle masculine	Mobilisés	Pertes (Morts, Dis- parus)	0/0 des pertes par r. à la popul.	0/0 des pertes par r. aux mobil.
Agriculture : (Forêts. — Culture. — Ele- vage.)	5.608.971	2.958.310	537.988	9,59	18,18
Commerce : (Commerces divers. — Spec- tacles. — Banques. — Assu- rances. — Hôtels.)	1.327.156	583.846	122.989	9,28	21,06
Alimentation : (Toutes industries et fabri- ques de produits alimentai- res.)	400.375	168.156	73.697	18,40	43,82
Industrie : (Industries diverses. — Mi- nes. — Carrières. — Industrie du livre. — Vêtement. — Bi- jouterie.)	2.800.652	1.176.273	241.048	7,79	17,97
Travaux publics et bâtiment : (Terrassement en général. — Bâtiment. — Démolitions.)	915.686	402.050	130.773	14,29	32,52
Transports : (Par terre et par eau.) . . .	665.029	281.515	47.541	6,99	16,91
Professions libérales : (Professions judiciaires. — Enseignement privé. — Ingé- nieurs. — Architectes. — Let- tres et Arts. — Professions médicales.)	235.320	155.025	31.257	13,31	20,16
Ecclésiastiques : (Prêtres. — Pasteurs. — Rabbins. — Séminaristes.) .	63.545	32.435	1.946	3,06	6,00
Fonctionnaires : (Services publics généraux de l'Etat, des départements et des communes. — Officiers et militaires professionnels. — Service d'exploitation et industriels divers.)	582.825	243.787	16.426	2,86	6,73
Domestiques : (Attachés aux personnes ou aux propriétés non industriel- les.)	178.658	94.713	54.766	30,71	57,71
Sans profession : (Rentiers. — Propriétaires. — Retraités.)	291.661	108.498	6.850	2,30	6,31
Catégories diverses : (Nomades. — Chemineaux. — Hospitalisés. — Aliénés. — Enfants. — Elèves des Eco- les.)	5.957.193	1.638.392	59.935	0,99	3,65
Totaux	19.027.071	7.843.000	1.295.216	6,80	16,51

IV. LES PERTES PAR RÉGIONS DE RECRUTEMENT.
(Officiers non compris)

RÉGIONS	SIÈGE DU Q. G.	Population mobilisée	Pertes Morts, Dis- parus	0/0	Pri- sonniers
1 ^{re} Région	Lille	624.834	89.344	14,20	61.589
2 ^e id	Amiens	309.915	42.634	13,75	26.268
3 ^e id	Rouen	298.187	50.546	16,95	18.717
4 ^e id	Le Mans	236.423	47.225	19,93	20.806
5 ^e id	Orléans	235.155	47.621	20,25	18.945
6 ^e id	Châlons s.-Marne .	273.463	37.460	13,69	14.096
7 ^e id	Besançon	233.622	40.558	17,36	14.794
8 ^e id	Bourges	287.663	55.435	19,27	17.261
9 ^e id	Tours	333.136	59.107	17,74	18.787
10 ^e id	Rennes	318.475	62.138	19,51	22.043
11 ^e id	Nantes	470.291	87.582	18,62	35.745
12 ^e id	Limoges	309.091	59.817	19,55	19.691
13 ^e id	Clermont-Ferrd .	385.376	67.951	17,62	19.578
14 ^e id	Lyon	278.612	48.929	17,56	17.076
15 ^e id	Marseille	576.661	68.588	11,89	24.436
16 ^e id	Montpellier	336.794	57.013	16,92	20.881
17 ^e id	Toulouse	261.333	45.845	17,54	18.263
18 ^e id	Bordeaux	406.401	62.968	15,49	19.921
19 ^e id	Alger	137.035	24.759	18,06	6.027
20 ^e id	Nancy	174.051	29.418	16,90	10.400
21 ^e id	Epinal	111.941	16.494	14,71	6.522
Paris Versailles	1.082.853	114.135	10,54	43.400
Lyon	162.776	20.089	12,33	7.892
Rég. inconnues.		27.330		48.159
TOTAUX	7.843.000	1.262.988	16,10	531.252

Les Idées et les Faits.

Les morts que nous pleurons se prolongent en nous et, loin de nous abattre, c'est leur souvenir, pieusement entretenu, qui nous donne le courage de vivre. Victimes héroïques de la plus noble cause, enfants sacrifiés de la Patrie la plus aimée et la plus belle, ils nous ont légué le dépôt de la France, pour laquelle, sur la terre, dans les airs, sous les mers, ils se sont immolés dans l'exaltation du devoir. Ils sont un symbole et ils sont un exemple. Ils sont les gardiens du pays et ils sont les garants de la victoire. Pausanias raconte que les Mégariens demandaient un jour à l'oracle de Delphes comment leur ville serait heureuse. Le dieu répondit qu'elle le serait, s'ils avaient soin de délibérer « avec le plus grand nombre ». Ils comprirent que l'oracle désignait ainsi les morts, qui sont plus nombreux que les vivants, et ils construisirent leur salle de conseil à l'endroit même où était la sépulture de leurs héros. (Louis BARTHOU.)

Gouvernement et Administration

V. LES PERTES PAR CLASSES. (Officiers et Hommes de Troupe)

Classes	Mobilisés	Morts	Disparus	Totaux	%	Prisonniers
1886	3.900	1.493	158	1.651	42,333	73
1887	54.400	575	122	697	1,260	682
1888	90.100	818	237	1.055	1,170	829
1889	155.600	2.804	676	3.480	2,236	861
1890	159.500	2.993	918	3.911	2,450	1.120
1891	169.000	4.433	1.388	5.821	3,444	1.557
1892	214.200	6.547	1.660	8.207	3,830	2.359
1893	213.200	9.416	2.737	12.153	5,699	4.439
1894	223.700	11.189	3.713	14.902	6,660	8.199
1895	226.200	12.221	4.007	16.228	7,173	10.663
1896	239.700	13.866	4.550	18.416	7,682	9.842
1897	241.600	16.122	5.429	21.551	8,920	12.932
1898	240.000	19.591	6.508	26.099	10,873	14.602
1899	244.000	23.003	7.529	30.532	12,512	17.272
1900	237.400	27.305	9.317	38.622	16,268	16.120
1901	251.100	32.230	11.808	44.128	17,573	17.548
1902	255.400	35.169	12.466	47.635	18,650	18.456
1903	253.900	36.498	13.703	50.101	19,771	20.528
1904	256.300	37.800	14.409	52.209	20,369	22.398
1905	262.400	38.581	14.372	52.953	20,180	22.778
1906	256.200	36.779	13.316	50.095	19,552	22.209
1907	263.000	40.605	15.268	55.873	21,244	22.575
1908	266.400	44.022	16.359	60.381	22,664	25.857
1909	272.800	45.592	17.641	63.233	23,178	27.044
1910	264.600	46.512	17.483	63.995	24,187	25.020
1911	281.600	52.163	17.342	69.505	24,681	28.409
1912	279.500	57.308	20.630	77.938	27,884	30.499
1913	290.400	57.581	20.639	78.220	26,935	31.713
1914	293.100	67.267	21.504	88.771	30,286	25.844
1915	279.200	60.005	20.071	80.076	28,679	23.972
1916	293.200	44.562	12.506	57.068	19,463	18.694
1917	297.000	33.081	10.748	43.829	14,756	15.420
1918	256.900	16.798	5.443	22.241	8,656	8.575
1919	257.500	2.695	178	2.873	1,115	450
Sans Classe . .	»	17.827	12.840	30.667	»	21.723
	7.843.000	957.544	337.675	1.295.216	16,513	531.252

Les Idées et les Faits.

D'après la statistique du ministère du Travail du Reich, il existe en Allemagne 1.137.000 mutilés de guerre. En outre, 533.000 veuves, 1.134.000 orphelins de père et 58.000 orphelins de père et de mère. Il y a 58.000 parents (père et mère) et 162.000 parents (père ou mère seulement) qui sont privés de leur soutien. Au total, cela fait 2.730.401 personnes qui doivent être secourues du fait de la guerre.

N'oublions pas ceux qui se sont sacrifiés.

VI. LES PERTES PAR ARMES ET SERVICES.

ARMES ET SERVICES	MORTS (TUÉS - DISPARUS - DÉCÉDÉS)		
	Officiers		
Catégories	Effectifs	Pertes	%
I. Infanterie	100.600	29.260	29,08
II. Cavalerie	8.400	865	10,29
III. Artillerie	34.200	3.140	9,18
IV. Génie.	7.400	690	9,32
V. Aviation	5.300	1.145	21,60
VI. Aérostation	600	34	5,66
VII. Train des Equip.	2.400	105	4,37
VIII. Services	36.106	1.540	4,20
Totaux	195.006	36.779	18,20

ARMES ET SERVICES	MORTS (TUÉS - DISPARUS - DÉCÉDÉS) (suite.)					
	Gradés et soldats			Totaux		
	Effectifs	Pertes	%	Effectifs	Pertes	%
I.	5.351.900	1.158.060	21,68	5.452.500	1.187.320	21,80
II.	280.600	21.400	7,59	289.000	22.265	7,09
III.	1.373.000	82.800	6,03	1.407.200	85.940	6,10
IV.	432.500	27.600	6,38	439.900	28.290	6,30
V.	102.500	3.600	3,51	107.800	4.745	4,30
VI.	21.000	560	2,66	21.600	594	2,70
VII.	210.000	7.490	3,56	212.400	7.595	3,50
VIII.	533.500	21.583	4,04	569.606	22.783	3,80
Totaux.	8.305.000	1.323.093	15,78	8.500.006	1.359.872	15,90

Voici le tableau des pertes pour les Services les plus importants :

Morts.

SERVICE	Officiers	Gradés et Hommes de Troupe	Totaux
Etat-Major	218	587	805
Gendarmerie	44	640	684
Service de Santé.	1.170	7.238	8.408
Intendance	51	2.158	2.209
Service automobile.	66	3.500	3.566
	1.549	14.123	15.672

(« Le Bilan rouge », *L'Impartial Français*, 8 et 15 mars.)

TRAVAUX PARLEMENTAIRES

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Recul de la date d'ouverture de la première session ordinaire de 1924 des *conseils généraux*.

Chambre : Projet de loi, 28 février (n° 7196).

Autorisation à la ville de *Paris* de percevoir une taxe sur les locaux meublés.

Chambre : Projet de loi, 11 mars (n° 175-261).

Autorisation au département de la *Seine* de s'imposer pendant trois ans 3,9 centimes additionnels pour dépenses annuelles et permanentes.

Chambre : Projet de loi, 14 février (n°s 173-258). — Rapport de M. Evain, 11 mars (n°s 176-262).

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Approbation du traité signé à Paris le 28 octobre 1920 entre les puissances alliées et la Roumanie relativement à la *Bessarabie*.

Chambre : Vote, 11 mars.

Sénat : Dépôt, 13 mars (n° 175). — Rapport de M. Georges Berthoulat, 13 mars (n° 176).

AGRICULTURE

Facilités aux agriculteurs victimes de *calamités publiques* pour la reprise de leurs travaux et la remise en culture de leurs domaines.

(Voté par la Chambre.)

Sénat : Dépôt, 4 mars (n° 135).

Modification aux articles 34 et 40 de la loi du 3 janvier 1924 sur les *chambres d'agriculture*.

Chambre : Proposition de loi de M. Tapponnier et plusieurs de ses collègues, 29 février (n° 7210).

Mesures contre les incendies de *forêts*.

(Voté par la Chambre.)

Sénat : Avis de la Commission des Finances par M. Fernand David, 26 février (n° 103). — Vote avec modifications, 29 février.

Chambre : Dépôt, 11 mars (n° 7264). — Rapport de M. Gavoty, 13 mars (n° 7277).

ALGÉRIE ET COLONIES

Application à l'Algérie et aux colonies de la loi concernant

Travaux parlementaires.

Envoi et la distribution des bulletins de vote, des circulaires et des cartes électorales.

Chambre : Proposition de loi de M. Boisneuf et plusieurs de ses collègues, 11 mars (n° 7261).

Application en Algérie de la loi du 16 octobre 1919, relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique.

Chambre : Projet de loi, 18 février (n° 7150). — Rapport de M. Roux-Freissineng, 6 mars (n° 7226). — Avis de la Commission des Mines par M. Petit, 13 mars (n° 7293).

Programme général de *mise en valeur* des colonies françaises.

Chambre : Avis de la Commission du Commerce par M. Artaud, 18 février (n° 7147) et de la Commission des Finances par M. Candace, 28 février (n° 7189).

ALSACE-LORRAINE

Rattachement au ministère de l'Agriculture des services agricoles du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle.

Chambre : Projet de loi, 13 mars (n° 7289).

Introduction des lois sur l'assistance aux familles nombreuses et aux femmes en couches.

Loi promulguée le 28 février (*J. O.* du 1^{er} mars).

Application du Code d'assurances sociales du 19 juillet 1911 concernant l'assurance des invalides et des survivants.

Loi promulguée le 28 février (*J. O.* du 1^{er} mars).

Acquisition par les communes dévastées des immeubles endommagés compris dans les plans d'alignement.

Loi promulguée le 19 février (*J. O.* du 20 février).

Application de la loi du 7 juin 1873 relative aux conseillers généraux, d'arrondissement et municipaux qui se refusent à remplir certaines de leurs fonctions.

Loi promulguée le 19 février (*J. O.* du 20 février).

Mise en vigueur de la législation civile française.

(Voté par la Chambre.)

Sénat : Dépôt, 26 février (n° 107).

Application de la loi du 31 mars 1922 portant fixation de la législation sur les *loyers*.

(Voté par la Chambre.)

Sénat : Vote, 20 février.

Loi promulguée le 1^{er} mars (*J. O.* du 2 mars).

Application de la loi du 2 janvier 1918 concernant la rééducation

Gouvernement et Administration

tion professionnelle et l'office national des *mutilés et réformés de la guerre*.

Chambre : Vote, 20 février.

Application dans le département de la Moselle de la législation française relative à l'intensification de la production agricole et aux offices agricoles.

Chambre : Projet de loi, 13 mars (n° 7288).

Rattachement des services *pénitentiaires* au ministère de la Justice.

(Voté par la Chambre.)

Sénat : Avis de la Commission d'Administration générale par M. Jénouvrier, 14 février (n° 81). — Vote, 29 février.

Loi promulguée le 7 mars (*J. O.* du 8 mars).

Réglementation des *poids et mesures*.

Loi promulguée le 19 février (*J. O.* du 20 février).

Organisation de la *police* municipale et correctionnelle.

Loi promulguée le 19 février (*J. O.* du 20 février).

Application des dispositions du Code civil et du Code de commerce aux *transports* de marchandises entre une gare du Haut-Rhin, du Bas-Rhin ou de la Moselle et une autre gare française.

Loi promulguée le 19 février (*J. O.* du 20 février).

Application des dispositions du Code civil et du Code de commerce sur les *transports par terre*.

Loi promulguée le 19 février (*J. O.* du 20 février).

Rattachement des services des *travaux publics* au ministère des Travaux publics.

(Voté par la Chambre.)

Sénat : Rapport de la Commission d'Administration générale par M. Jénouvrier, 14 février (n° 80). — Vote, 29 février.

Encaissement par la Caisse des dépôts et consignations d'Alsace-Lorraine des arrérages des *valeurs étrangères* déposées.

Loi promulguée le 28 février (*J. O.* du 1^{er} mars).

ARMÉE

Réalisation d'économies dans le service de l'*artillerie*.

Chambre : Proposition de résolution de M. Jean Le Febvre, 11 mars (n° 7255).

Servitudes autour des magasins et établissements servant à la conservation, à la manipulation ou à la fabrication d'*explosifs*.

Chambre : Projet de loi, 6 mars (n° 7230).

Travaux parlementaires.

Organisation des cadres des *réserves* de l'armée de terre.
Chambre : Rapport de M. d'Harcourt, 6 mars (n° 7224).

ASSURANCE ET PRÉVOYANCE SOCIALES

Complément à la loi du 24 octobre 1919 sur l'*allaitement maternel*.

Chambre : Proposition de loi de MM. Proust, C. Chautemps et Paul Bernier, 7 mars (n° 7248).

Modification des lois du 14 juillet 1905 (*assistance aux vieillards, infirmes, etc.*) et 14 juillet 1913 (*assistance aux familles nombreuses*).

Loi promulguée le 12 février (*J. O.* du 6 mars).

Création d'un *office national de la famille et de la natalité*.

Sénat : Proposition de loi de M. François-Marsal et plusieurs de ses collègues, 26 février (n° 121).

COMMERCE

Complément à la loi du 5 juillet 1844 en vue de perfectionner la *garantie provisoire des inventions*.

Chambre : Proposition de loi de M. Marcel Plaisant, 28 février (n° 7197).

Suppression des commissions instituées par la loi du 27 décembre 1920 pour le règlement des intérêts des créances *mora-toriées*.

Chambre : Projet de loi, 28 février (n° 7202).

Modification de l'article 1^{er} de la loi du 1^{er} juin 1923 sur l'immatriculation au *registre du commerce*.

(Voté par la Chambre.)

Sénat : Rapport de M. Roustan, 14 février (n° 78). — Vote, 7 mars.

DOUANES

Approbation de la convention commerciale du 22 juin 1923 entre la France et l'*Autriche*.

Chambre : Projet de loi, 11 mars (n° 7265).

Approbation de la convention commerciale du 6 février 1922 entre la France et la *Pologne*.

(Voté par la Chambre.)

Sénat : Avis de la Commission du Commerce par M. Serre, 21 février (n° 92). — Vote, 6 mars.

Mise en harmonie du régime douanier métropolitain et colonial

Gouvernement et Administration

avec la nécessité d'assurer le *ravitaillement* de la France par ses possessions d'outre-mer.

Chambre : Proposition de loi de M. Candace, 22 février (n° 7173).

ENSEIGNEMENT

Dépôt légal.

Chambre : Rapport de M. Marcel Plaisant, 6 mars (n° 7240).

FINANCES

Approbation et faculté de cession d'une convention en vue de la fabrication de l'*ammoniaque synthétique*.

(Voté par la Chambre.)

Sénat : Avis de la Commission de l'Agriculture par M. Dugueyt, 26 février (n° 116). — Vote avec modifications, 4 mars.

Chambre : Dépôt, 13 mars (n° 7290).

Régime fiscal des *assurances* contractées auprès d'assureurs étrangers.

(Voté par la Chambre.)

Sénat : Vote, 14 février.

Loi promulguée le 23 février (*J. O.* du 26 février).

Remplacement des bons de la Défense nationale en circulation par des *bons à lots* amortissables.

Chambre : Proposition de loi de M. Bonnefous, 14 février (n° 7135).

Régime fiscal des *bons du Trésor* et des bons de la Défense nationale.

Chambre : Projet de loi (n° 7263), rapport de M. Bokanowski et vote, 11 mars.

Sénat : Dépôt (n° 168), rapport de M. Henry Bérenger (n° 169) et vote, 13 mars.

Loi promulguée le 13 mars (*J. O.* du 14 mars).

Reconstitution du fonds du *crédit maritime mutuel*.

Chambre : Vote, 21 février.

Sénat : Dépôt, 6 mars (n° 141).

Crédits provisoires pour mars 1924 au titre du budget spécial des *dépenses recouvrables*.

Chambre : Projet de loi, 21 février (n° 7163). — Rapport de M. Eymond, 22 février (n° 7181). — Vote, 28 février.

Sénat : Dépôt (n° 124), rapport de M. Henry Bérenger et vote avec modifications, 29 février.

Chambre : Dépôt, rapport de M. Eymond et vote, 29 février.

Loi promulguée le 29 février (*J. O.* du 1^{er} mars).

Travaux parlementaires.

Surtaxe sur les droits d'enregistrement des acquisitions faites par les *étrangers* et majoration de leurs impôts fonciers.

Chambre : Proposition de résolution de M. Meunier, 22 février (n° 7170).

Crédit de 2.700.000 francs pour participation de divers services des Beaux-Arts à l'*Exposition internationale des arts décoratifs de 1925*.

Chambre : Projet de loi, 7 mars (n° 7253).

Règlement du problème du *ravitaillement dans les régions occupées par l'ennemi*.

Chambre : Proposition de loi de M. Philippoteaux, 6 mars (n° 7229).

Economies, nouvelles *ressources fiscales*, mesures diverses d'ordre financier, contrôle des changes et exportations de capitaux, création d'une caisse des pensions de guerre.

Chambre : Vote, 22 février.

Sénat : Dépôt, 26 février (n° 104). — Rapport de M. Henry Bérenger, 13 mars (n° 160).

Mesures pour fournir des *ressources à la Trésorerie*, faciliter l'amortissement et consolider progressivement la dette flottante.

Chambre : Proposition de loi de M. Chassaing-Goyon et plusieurs de ses collègues, 6 mars (n° 7223).

Transferts et mutations des *titres nominatifs* et régime fiscal des transferts et conversions de ces titres.

Chambre : Projets de loi, 28 février (nos 7194 et 7195).

LÉGISLATION CIVILE ET CRIMINELLE

Inscription du décès en marge de l'*acte de naissance* du décédé (addition à l'art. 79 du Code civil).

Sénat : Proposition de loi de M. Charpentier, 19 février (n° 85). — Rapport de M. Gourju, 13 mars (n° 173).

Réglementation de l'emploi des *affiches* dites panneaux-réclame et de la publicité murale.

Sénat : Vote, 7 mars.

Chambre : Transmission, 11 mars (n° 7260).

Sursis à l'expulsion des bénéficiaires de *baux à usage commercial ou industriel*.

Sénat : Proposition de résolution de M. Lancien (n° 157), rapport de M. Morand (n° 159) et vote, 7 mars.

Répression des *concours* ouverts au public par la voie de la presse.

Chambre : Vote, 7 mars.

Gouvernement et Administration

Limitation de la hausse du prix des *fermages et métayages*.
Chambre : Proposition de loi de M. Goude et plusieurs de ses collègues, 28 février (n° 7198).

Incompatibilité du mandat législatif avec la direction ou l'administration de sociétés anonymes.

Sénat : Vote du passage à 2^e délibération, 26 février.

Projets et propositions divers relatifs à l'acquisition et à la déchéance de la *nationalité française*.

Chambre : Rapport de M. Liouville, 13 mars (n° 7303).

Réglementation de l'usage des rapports de *police*.

Chambre : Proposition de loi de M. Ferdinand Buisson, 7 mars (n° 7247).

Transmission intégrale de la *propriété agricole en ligne directe*.

Chambre : Rapport de M. Jaeger, 18 février (n° 7149). —
Vote, 7 mars.

Introduction de la procédure des *référés* en matière commerciale.

(Voté par la Chambre.)

Sénat : Vote, 26 février.

MARINE MARCHANDE

Exploitation du *service maritime postal* entre le Havre et New-York.

Chambre : Avis de la Commission des Finances par M. Leboucq, 5 mars (n° 7217). — Vote, 13 mars.

MARINE MILITAIRE

Avancement des officiers et marins (modification aux articles 22 et 37 de la loi du 10 juin 1896).

Chambre : Projet de loi, 11 mars (n° 7266).

MINES ET FORCE MOTRICE

Fixation des droits d'*épreuve des appareils à vapeur* et des récipients à gaz liquéfiés ou comprimés.

Chambre : Proposition de loi de M. Petit et plusieurs de ses collègues, 11 mars (n° 7267).

Création d'un office des mines domaniales de la *Sarre*.

(Voté par la Chambre, modifié par le Sénat.)

Chambre : Dépôt, 6 mars (n° 7221).

RÉGIONS LIBÉRÉES

Addition à l'article 52, § 1^{er} de la loi du 17 avril 1919 sur la réparation des *dommages de guerre*.

(Voté par la Chambre.)

Sénat : Rapport de M. Poulle, 29 février (n° 125). — Vote, 7 mars.

TRAVAUX PUBLICS

Création d'un corps d'ingénieurs, ingénieurs-adjoints et agents techniques de l'*aéronautique*.

Loi promulguée le 13 mars (J. O. du 14 mars).

Approbation de l'arrangement du 3 octobre 1923 avec la République de *Costa-Rica* relatif aux conditions d'admission et taxes d'affranchissement des imprimés échangés par voie postale.

Chambre : Projet de loi, 13 mars (n° 7281).

Approbation de la cession de la centrale électrique d'*Hirson* à la Société « Electricité et gaz du Nord ».

Chambre : Projet de loi, 6 mars (n° 7236).

Nouvel agrandissement du port d'*Oran* vers l'Est.

(Voté par la Chambre.)

Sénat : Dépôt, 14 février (n° 83).

Approbation d'un avenant à la convention du 20 février 1923 avec la Compagnie *Paris-Orléans* concernant la concession de la ligne de Bonnat à Evaux.

Chambre : Vote, 7 mars.

Sénat : Dépôt, 13 mars (n° 165).

Réduction de 30 % sur les tarifs *ferroviaires* accordée à vie aux veuves de guerre mères de 3 et 4 enfants.

Chambre : Proposition de résolution de M. Dugueyt et plusieurs de ses collègues, 6 mars (n° 7239).

Avantages spéciaux en matière de transports aux membres des *sociétés sportives*.

Chambre : Proposition de résolution de M. Durafour, 13 mars (n° 7294).

Constitution du port rhénan de *Strasbourg* en port autonome et exécution des travaux d'extension de ce port.

Chambre : Avis de la Commission des Finances par M. de Tinguy du Pouet, 29 février (n° 7211). — Rapport supplémentaire de M. Lamoureux, 7 mars (n° 7252). — Vote, 13 mars.

PENSIONS

Faculté d'appel pour les jugements rendus par application de l'article 27 du règlement d'administration publique du 2 septembre 1919.

Chambre : Rapport de M. Antier (n° 7161) et avis de la Commission de législation par M. Proust, 21 février (n° 7162).

Réglementation de l'application de la loi du 30 janvier 1923 sur les *emplois réservés* aux pensionnés pour infirmités de guerre.

Chambre : Proposition de loi de M. Anselme Patureau-Mirand et plusieurs de ses collègues, 6 mars (n° 7222).

SUFFRAGE UNIVERSEL

Institution d'une *carte électorale* valable de la date de sa délivrance au 31 mars de l'année suivante.

Chambre : Proposition de loi de M. Boisneuf et plusieurs de ses collègues, 11 mars (n° 7262).

1° Modification de la loi du 19 juillet 1919 sur l'*élection des députés*.

2° Réglementation de l'*envoi et de la distribution des bulletins de vote* et des circulaires électorales.

(Voté par la Chambre.)

Sénat : Rapport de M. Ordinaire, 4 mars (n° 134). — Vote avec modifications, 6 mars.

Attribution aux *indigènes* de l'Afrique du Nord d'une représentation au Parlement.

Chambre : Proposition de loi de M. Ed. Soulier, 13 mars (n° 7295).

Fixation du *nombre des députés* pour la prochaine législature (modification de l'art. 2 de la loi du 12 juillet 1919).

(Voté par la Chambre.)

Sénat : Vote avec modifications, 6 mars.

Chambre : Transmission, 11 mars (n° 7259). — Rapport de M. Baréty, 13 mars (n° 7300).

Révision de la constitution.

Chambre : Rapport de M. J.-L. Bonnet, 11 mars (n° 7256).

Facilités de *transport* aux électeurs qui désirent voter dans leur commune d'origine.

Chambre : Proposition de résolution de M. Borrel, 20 février (n° 7153).

RÈGLEMENT

Modification de l'article 80 du règlement concernant le *quorum*.

Chambre : Rapport de M. Baréty, 28 février (n° 7187). — Vote, 13 mars.

COMMERCE & TRANSPORTS

Commerce intérieur et extérieur - Marine marchande

o o o o o Communications o o o o o

(ÉTATS-UNIS)

386 (73).

La situation actuelle du Canal de Panama.

Le trafic du Canal de Panama augmente chaque mois, et l'on prévoit l'équilibre prochain de son budget. Même actuellement, en raison de son importance pour la sécurité stratégique des États-Unis, son établissement a constitué une dépense productive.

En décembre dernier, il est passé par le Canal de Panama 506 navires, qui ont payé un total de droits de \$ 2.335.791. C'est là le chiffre mensuel le plus élevé qui ait été enregistré depuis l'ouverture du Canal.

Si c'était nécessaire, le Canal pourrait donner passage à 100 navires par jour, soit 3.000 par mois, et sa capacité est seulement limitée par la quantité d'eau disponible en saison sèche. Les ingénieurs affirment, du reste, que le nouveau réservoir ménagé vers l'amont de la rivière Chagres remédiera à cet inconvénient.

Les frais d'amélioration et d'entretien du Canal seront, en 1924, de \$ 15.000.000 ; on peut prévoir qu'ils ne seront à l'avenir que de \$ 10.000.000 annuellement.

Actuellement, on peut compter sur un excédent des recettes sur les dépenses d'un peu plus de \$ 2.000.000 par an. Cette somme est évidemment insuffisante pour faire face aux charges fixes du service de la dette ; mais les autorités ont confiance qu'en tenant compte de la valeur militaire et navale du Canal de Panama — valeur sur laquelle, bien entendu, les États-Unis ne sauraient prétendre à aucun intérêt — le temps n'est peut-être pas loin où le Canal pourra se suffire à lui-même.

A ce sujet mentionnons que de récentes grandes manœuvres navales qui eurent pour objectif la capture hypothétique du Canal de Panama ont démontré la nécessité de remplacer les canons de 12 et 14 pouces, portant à 27.000 yards, constituant la défense actuelle du Canal, par des canons de 16 pouces équivalant à ceux des cuirassés, c'est-à-dire portant à 40.000 yards, soit une dépense de \$ 15.000.000.

(*New-York Herald*, 10 février.)

(FRANCE)

385 : 386 (44).

La voie d'eau et la voie ferrée.

Les divers agents de la production nationale doivent collaborer pour le plus grand bien du pays. Et l'Etat doit jouer le beau rôle d'arbitre pour les mettre d'accord quand cela est nécessaire.

Quels sont les avantages offerts par la batellerie au commerce et à l'industrie ? L'usage gratuit de la voie d'abord, l'Etat se chargeant de la construction et de l'entretien, de telle sorte que les transporteurs ont seulement à s'occuper du véhicule et du moteur. Par rapport aux autres modes de transport, la voie d'eau ne réclame qu'un faible effort de traction pour déplacer un même poids. De plus, les transports fluviaux sont soumis au régime de la libre concurrence, et, ce qui est mieux encore, la voie d'eau est ouverte à tous. Enfin, à l'arrivée à destination, le bateau est un magasin qui, pendant un certain délai, ne coûte rien comme loyer et qui coûte relativement peu ensuite.

Les chemins d'eau et les chemins de fer répondent d'ailleurs à des nécessités différentes. Selon la nature de la marchandise, l'itinéraire à suivre, l'urgence de la livraison, l'état de la concurrence et bien d'autres motifs encore, l'un ou l'autre est employé de préférence. Leur rôle respectif a été excellemment défini par M. de Freycinet, lors de la discussion de la loi de 1879 sur la réorganisation de notre réseau fluvial : « Aux chemins de fer va le trafic le moins encombrant, celui qui réclame la vitesse et qui supporte le mieux les frais de transport ; aux voies navigables reviennent les marchandises lourdes et de moindre valeur qui ne sauraient se déplacer qu'à peu de frais, qui ne donnent au chemin de fer qu'une rémunération illusoire et qui les encomrent plus qu'elles ne les alimentent ».

Pour tirer le plus grand parti possible des deux modes de transport, il faut non les isoler, mais les conjuguer en établissant, partout où cela est possible, des points de suture : gares d'eau ou ports de raccordement permettant aux produits, suivant les intérêts du commerce, de passer du bateau au wagon ou vice-versa. Ces raccordements bien organisés, diminuant les prix de revient, excitent la production et entraînent la création d'industries nouvelles. Malheureusement, l'accord entre la voie ferrée et la voie fluviale était loin d'être parfait avant 1914, mais leur union scellée au son du canon devant les dures nécessités de la guerre paraît en général vouloir se maintenir depuis l'armistice.

(Louis VAILLANT, « Deux sœurs rivales qu'il faut réconcilier » ; Commerce, mars.)

(FRANCE)

385 (44).

La création d'un Office des Routes.

La reconstitution de notre pays est impossible tant que nous n'aurons pas su faire les dépenses nécessaires à la mise au point de l'outillage national, dépenses productives au premier chef. Un bon réseau routier rapprochera producteurs et consommateurs, et il fera baisser le coût de la vie.

Le réseau des routes nationales a été très éprouvé par la guerre, sur bien des points, par une circulation exceptionnelle, partout ailleurs par la suppression presque complète de l'entretien.

Une pareille situation est d'autant plus grave que les dépenses d'entretien et de réparation ont considérablement augmenté et qu'en outre, les modes de revêtement des chaussées, qui étaient autrefois les plus courants, ne peuvent plus, aujourd'hui, résister longtemps aux efforts qu'ils doivent supporter.

Les routes nationales ne sont pas d'ailleurs les seules voies de communication qui constituent aujourd'hui le réseau à très forte circulation dont il est indispensable d'assurer le bon état de viabilité ; un certain nombre d'itinéraires à grand trafic ou à trafic exceptionnel empruntent non seulement des routes nationales, mais aussi des routes départementales et des chemins vicinaux de diverses catégories. Les budgets des départements et des communes ne sont pas en mesure de supporter seuls les dépenses qu'exigent d'abord l'aménagement, ensuite l'entretien de ces itinéraires. Au surplus, la totalité de ces dépenses ne doit pas rationnellement leur incomber, car leur réseau routier n'a été construit et entretenu que pour satisfaire aux besoins de la circulation locale. Et il est équitable que l'Etat leur vienne en aide, ainsi que la chose se pratique depuis 1908 en Angleterre (Road Board).

La nécessité s'impose, au Parlement, d'agir. Car un vaste réseau de routes et de chemins en bon état est indispensable à la prospérité industrielle, commerciale et touristique d'un pays, en même temps qu'à la défense nationale.

Le projet de loi déposé par le Gouvernement tend à assurer la restauration de ce vaste réseau, opération qui est évaluée à un milliard et demi de francs. Il prévoit la création d'un organisme nouveau, l'Office des Routes, investi de la personnalité civile et de l'autonomie financière, qui sera chargé de donner son avis sur les programmes techniques et financiers des travaux à effectuer sur les routes, notamment sur les questions concernant le classement, la construction, les grosses réparations et l'entretien des routes nationales ou à grand trafic et l'amélioration et la

Commerce et Transports

transformation des revêtements pour les approprier aux nécessités du trafic et aux besoins de la locomotion moderne. Programmes et projets établis par l'Office seront arrêtés par le ministre des Travaux publics, et c'est par ses soins ou sous son contrôle que seront exécutés les travaux.

L'Office aura nécessairement à faire face à des dépenses considérables. On lui assure des recettes suffisantes par :

1° Une subvention du budget général de l'Etat fixée en principe, pour une durée de cinq années, à partir du 1^{er} janvier 1924, à la somme de 210 millions ;

2° Le produit des impôts à instituer : — A) Sur les remorques traînées par véhicules ou appareils automobiles (taxe annuelle de 50 francs pour les remorques à deux roues — de 200 francs pour les remorques à plus de deux roues montées sur bandages élastiques, ces tarifs étant doublés pour les remorques à plus de deux roues montées sur bandages pleins). — B) Sur les bandages élastiques livrés à la consommation (impôt de 5 % de leur valeur pour les bandages pneumatiques, de 15 % pour les autres). — C) Sur les véhicules à traction animale non soumis à l'impôt institué par la loi du 2 juillet 1862 et les lois subséquentes ou à l'impôt indirect frappant les voitures publiques (15 fr. et 30 fr. pour les véhicules à 2 roues et à 4 roues suspendus, 30 et 60 fr. pour les véhicules non suspendus) ;

3° Une part du produit des impôts dont sont frappés les vélocipèdes à moteur mécanique et les automobiles ;

4° Les subventions industrielles prévues par la loi du 21 mai 1836 sur les chemins vicinaux et qui seront étendues dans les mêmes conditions aux routes nationales ;

5° Enfin, éventuellement, les fonds de concours, dons, legs et allocations de toute nature des départements, des communes, des établissements publics, des collectivités et des particuliers intéressés.

Avec ces diverses ressources, l'Office pourra, dans un délai de sept ou huit ans, transformer en pavages ou en revêtements à liants spéciaux, 7.000 km. de routes nationales, améliorer soit par des pavages, soit par des revêtements à liants spéciaux, soit par des goudronnages superficiels, etc., 7.500 km. de routes à grand trafic.

(Projet de loi ayant pour objet l'amélioration du réseau routier et la création d'un Office des Routes, N° 6.196.)

Les Idées et les Faits.

LA PAUVRE ALLEMAGNE. — *Le ministère des Transports étudie la création d'un canal Elster-Saale et l'aménagement de la Saale pour la navigation des bateaux de 1.000 tonnes. Les milieux intéressés des régions de Leipzig, Halle et Anhalt donneront les crédits nécessaires.*

(ITALIE)

385 (45).

La réforme des chemins de fer en Italie.

Ne pouvons-nous pas profiter des bienfaits de la discipline sans avoir recours à la dictature ?

Depuis longtemps, l'opinion publique italienne était émue des résultats peu encourageants qu'accusait chaque année le bilan des chemins de fer ; on avait souvent parlé, jusque dans les derniers mois de 1923, de céder le réseau de l'Etat à l'industrie privée. Un Congrès d'économistes réuni à Rome en novembre 1922 avait reconnu dans un vœu de clôture la nécessité pour l'Etat de réaliser rapidement et énergiquement toutes les réformes et toutes les économies nécessaires à l'assainissement technique et financier de l'administration étatiste et de se placer d'ores et déjà dans les conditions les plus favorables pour permettre la future cession éventuelle de cette administration à l'industrie privée.

Le gouvernement de M. Mussolini s'appropriâ ce vœu, mais il s'aperçut bien vite de l'impossibilité de rétrocéder les chemins de fer à l'industrie privée tant que leur situation générale n'aurait pas été améliorée. Certaines démarches, en vue d'une cession, n'avaient pas abouti. Aussi le gouvernement se décida-t-il pour une politique d'« industrialisation » progressive des services publics, comportant une réduction du personnel et des dépenses et une réforme de l'administration, préface d'une cession à l'industrie, possible pour un réseau remis en état.

Voici le résultat de quelques mois d'efforts du gouvernement italien : l'exercice 1922-1923 s'est clôturé avec un déficit définitif de 3.041 millions de liras. Mais le déficit de 1.187 millions prévu pour 1924-1925 pourra être compensé par les économies.

La discipline a reparu dans les rangs du personnel, l'exploitation du service des chemins de fer se développe avec une rapidité plus grande et la réforme administrative porte ses fruits. Seule, la restauration financière n'est pas encore achevée, mais l'administration estime qu'il sera possible d'arriver à l'équilibrer au cours de 1925-1926. Ce sont là des résultats remarquables et qu'il y a lieu de retenir. Si les chemins de fer italiens les ont obtenus, c'est qu'ils n'ont pas hésité à appliquer à une industrie d'Etat les méthodes de l'industrie privée. Après ce premier succès, le gouvernement fasciste voudra-t-il réaliser la seconde partie de son programme : la concession ou l'affermage des chemins de fer de l'Etat à des Compagnies privées ? L'avenir nous l'apprendra.

(Henri LORIN, *Revue de France*, 15 février.)

L'avenir des relations commerciales germano-russes.

N'oublions pas la Russie, et justifions les craintes allemandes.

Des négociations sont en cours entre l'Angleterre et la Russie au sujet d'un emprunt éventuel dont le montant serait de 30 à 50 millions de livres sterling par an. Le contrat serait conclu pour trois années. M. Rakovsky, représentant des Soviets à Londres, a rapporté d'Angleterre des impressions très optimistes. Il semble d'ailleurs que le gouvernement moscovite se soit montré très conciliant.

Dans l'état actuel du projet, 67 % du montant total seraient fournis en marchandises, sous forme de matériel de chemin de fer et de navires marchands qui seraient construits sur des chantiers anglais. L'Angleterre trouverait là l'emploi de ses capitaux inoccupés et le remède à la crise du chômage dont elle souffre depuis une longue période.

En Russie, deux courants opposés se manifestent, dont l'un réclamerait des avances en argent, comme étant la condition essentielle du relèvement de la Russie. Il est question également de soutenir une réforme monétaire russe au moyen de cet emprunt ; le gouvernement des Soviets se décidera d'ici au 20 mars, peut-être pour un compromis.

Quelle que soit la solution qui intervienne, il y a là un danger sérieux pour la prospérité économique allemande. Le traité de Rapallo, qui marqua un rapprochement trop tardif entre l'Allemagne et la Russie, n'a pas donné dans l'ordre économique les résultats qu'on en espérait. Or voici que la Russie se lance dans des entreprises d'emprunts de vaste envergure, et comme dans ce pays on ne peut traiter qu'avec le gouvernement, qui est responsable et répartiteur, il faut accorder des crédits dont l'importance dépasse les moyens actuels de l'Allemagne. Récemment encore, pour la concession de la station radiotélégraphique à Moscou, les Allemands ont dû céder devant les offres françaises. L'emprunt qui se prépare à Londres donnerait à l'Angleterre une sorte de monopole : c'est une menace directe au commerce allemand. Malheureusement, l'Allemagne ne peut plus, même aujourd'hui, vendre aux Soviets la reconnaissance *de jure*. Il faut que l'Allemagne voie le danger et s'efforce d'y parer. Entre les deux pays voisins il y a des relations économiques normales et nécessaires : l'Allemagne doit veiller à ne pas les laisser détruire et emporter par le flot d'or qui vient des nations trop riches.

(Paul SCHEFFER, *Berliner Tageblatt*, 11 mars.)

(FRANCE)

380 : 355 (44).

Contre le danger aérien allemand.

Dans une conférence faite à Angers le 18 février, un grand patriote montre qu'il serait dangereux pour nous de nous laisser endormir par la renommée de notre aviation. Tout ce qui ne progresse pas recule.

Alors qu'en 1919 nous pouvions, sans exagération, nous flatter d'être à la tête du mouvement aéronautique, alors que nous avions à ce moment une supériorité manifeste et reconnue et que notre aviation pouvait, par sa maîtrise, nous donner quelques apaisements, nous sommes en train, aujourd'hui, de déchoir, et l'Aéronautique française, qui fut la première du monde, sera bientôt au même rang que notre flotte maritime. Il n'est pas question ici de quantité, car le nombre d'appareils en service dans un pays ne donne qu'une idée très imparfaite de sa puissance aérienne. Je veux parler de nos progrès techniques et, sans incriminer le génie de nos inventeurs ou la science de nos techniciens, je veux seulement constater que presque tous les records qui furent l'orgueil de notre aviation sont passés en des mains étrangères. Sur 42 records officiels du monde, relatifs aux avions ou hydravions, homologués par la *Fédération aéronautique internationale*, à la date du 31 décembre dernier, 5 seulement sont encore détenus par la France (5 sur 42).

Il y a quelque temps, une publication donnait les statistiques des transports aériens sur la ligne Paris-Londres. Les chiffres, incontestablement exacts, démontraient qu'avec un effectif d'appareils en service bien moindre, les compagnies anglaises transportaient quatre fois plus de passagers par voyage que les compagnies françaises : le rendement par voyage ressort pour les compagnies anglaises à 8,3 passagers et pour les compagnies françaises à 2 ; chaque appareil anglais en service a transporté, en 1923, 164.300 kgr. de charge commerciale et chaque appareil français 15.300 kgr., soit 11 fois moins.

Il est manifeste qu'un pareil état de chose a pour cause peut-être une infériorité technique, et certainement un défaut d'organisation. Le Ministre compétent a-t-il cherché à y remédier ?... Je l'ignore ; mais je sais qu'il a adressé au directeur de cette publication une lettre peu aimable, le priant de présenter à l'avenir ses statistiques sous une forme plus flatteuse pour notre Aéronautique et, par conséquent, pour lui-même.

Pensez-vous que ce soit la meilleure des solutions ? Et est-il prudent d'endormir le Pays en lui laissant croire que notre Aviation est « sans rivale ».

Un événement récent et douloureusement tragique nous a

encore fourni une nouvelle preuve de la nécessité pour les « Pouvoirs Publics » d'écouter la voix du Pays et les conseils de l'expérience ; je veux parler de la catastrophe du *Dixmude*. Je ne prendrai pas parti dans la discussion entre partisans et adversaires des dirigeables ; je ne ferai pas davantage appel au témoignage des victimes de cet horrible désastre, car, si l'on veut parler de ces héros, j'estime que ce doit être uniquement pour les glorifier et rendre hommage à leur sublime sacrifice. Je veux seulement laisser parler le bon sens : l'article 202 du « Traité de Versailles » attribuait à la France 7 hangars à dirigeables dont 4 au moins pouvaient abriter le « Dixmude », 39 hangars à avions et 4 hangars-ateliers pour avions. Ce matériel, qui était à l'état neuf quand la France en a pris livraison, a nécessité pour son transport 3.000 wagons et, bien entendu, des frais considérables. Un des directeurs de la Maison Zeppelin, M. Hugo X..., signala à plusieurs reprises à l'un de nos officiers qui avait fait sa conquête, la nécessité impérieuse qu'il y avait à remonter quelques-uns de ces hangars, avant d'entreprendre le moindre voyage : « En particulier, disait-il, la Méditerranée est, au point de vue météorologique, excessivement dangereuse, de très nombreuses observations nous ont permis de constater que les variations de temps y sont brusques et les bourrasques violentes. Ne faites donc pas sortir nos dirigeables avant de leur avoir aménagé des ports au Nord, au Sud, à l'Est, à l'Ouest de cette mer traîtresse, avant d'avoir remonté plusieurs de nos grands hangars pour leur servir de refuges ».

On n'en a rien fait. On a bien édifié quelques petits hangars à avions, mais l'énorme matériel contenu dans les 3.000 wagons dont je vous parlais tout à l'heure attend toujours, exposé aux intempéries, rouillant, pourrissant, probablement hors d'usage.

Au total nous n'avons plus ni le « Dixmude », ni les hangars ; et nous pleurons cinquante braves de plus.

Autre exemple. — Est-il normal que nous ayons supporté qu'au mépris de nos droits, les Boches aient pu, sans représailles et sans d'autres sanctions que quelques notes diplomatiques, saisir successivement douze appareils français, qui assuraient le Service de la ligne « Prague-Strasbourg » et que des faiblesses de moteur avaient obligé à atterrir en Allemagne. Supporteriez-vous qu'ayant l'autorisation légale de circuler sur un chemin, un des signataires du papier (je ne dis pas du « chiffon ») vienne y saisir votre automobile ?

Devant de pareils faits n'êtes-vous pas tentés de vous écrier : Sommes-nous donc si peu que cela *les Vainqueurs* ? Après la Marne, après le Grand Couronné, après cette défense de Verdun qui a fait l'admiration du Monde, après la seconde Marne ?

(André MICHELIN, *Le Drapeau*, 25 février.)

COUTUMES & FÉMINISME

Mœurs - Cérémonies - Conditions de la femme

(FRANCE)

391 (44).

Les Arts indigènes de nos colonies françaises.

C'est là le titre d'un compte rendu de l'exposition d'art colonial du Musée des Arts décoratifs, lequel renferme des remarques pleines d'intérêt.

Certaines analogies évidentes de plusieurs des objets faits par les indigènes de nos colonies avec les créations des arts mycénien, égéen, protoélamite et surtout égyptien, démontrent qu'aux mêmes étapes du développement artistique des peuples correspondent des conceptions artistiques innées semblables.

Outre l'ingéniosité du motif et la qualité de la facture, il y a lieu d'admirer le besoin de beauté qui a poussé un nègre quelconque, sans instruction artistique et démuné de musées et de livres de documentation, à embellir son instrument de travail. Nos ouvriers, qui se croient si civilisés et si conscients, et qui, d'autre part, sont si favorisés tant au point de vue de la documentation artistique que des moyens d'exécution, ont-ils ce besoin de beauté ? Même méditation désillusionnante peut être faite d'ailleurs devant toutes les vitrines de cette exposition : les ménagères occidentales ont-elles ce souci d'art qui pousse certaines négresses à faire ou à se procurer ces plats de bois si joliment sculptés ?

Oui, voilà les enseignements d'art qu'à notre confusion nous donnent des nègres. Le machinisme, la soif du gain rapidement obtenu, la rage imbécile d'aller vite, de produire vite, de travailler vite, c'est-à-dire vaille que vaille, toutes les formes de l'américanisme que nous décorons bêtement du nom de « progrès », ont aboli peu à peu dans notre civilisation prétendue raffinée le sens du beau et n'ont abouti qu'au règne de la camelote et de la laideur. Entre le produit type de cette culture à rebours qu'est notre ouvrier « conscient », à l'épaisse mentalité, et le « sauvage » qui manifeste de la façon que nous venons de voir son besoin d'embellir sa misérable existence, la comparaison n'est certes pas à l'avantage du premier.

(D^r Stephen CHAUVET, une broch. Paris, Maloine, 1924.)



(FRANCE)

390 (44).

La matérielle des prêtres.

« Un minimum de bien-être est nécessaire à l'exercice de la vertu », a dit le pape Léon XIII.

Comment faire pour que le prêtre ne meure pas de faim ?

C'est le problème difficile que traite, avec son tact habituel et sa constante noblesse de pensée, M. Henry Bordeaux dans son livre *La glorieuse misère des prêtres*. Les articles qui le composent ont paru dans l'*Echo de Paris* et y ont été très remarqués ; c'est à cette campagne d'Henry Bordeaux qu'est due cette Œuvre de secours aux églises dévastées et d'aide aux prêtres des régions envahies, grâce à laquelle les Coopératives de reconstitution ont ouvert un emprunt de 200 millions qui a été souscrit en cinq jours.

Mais le problème est plus général encore. Comment le prêtre doit-il vivre ? Avant la Séparation, il touchait un modeste traitement ; maintenant il dépend de la générosité des fidèles, et les fidèles sont, les uns égoïstes, les autres si écrasés de charges ! Le denier du culte ? Il n'est nulle part organisé, je crois, ce qui fait que le curé est obligé, par contre-partie, de faire payer très cher les cérémonies nuptiales ou funèbres, chose alors honteuse. Que le prêtre exerce un métier ? Oui, sans doute, saint Paul tissait des tapis, mais aujourd'hui quels inconvénients si le curé du village tenait une épicerie ou même faisait de la vraie culture ! Tout au plus peut-il récolter un peu de jardinage ou élever des abeilles.

Si le prêtre était, comme son nom l'indique, un vieillard, et si tout retraité recevait les ordres sauf refus de sa part, la question serait résolue, le prêtre vivrait de sa retraite et nous aurions un clergé à *vocation de raison* qui peut-être, M. Henry Bordeaux cite en ce sens de sérieuses autorités, vaudrait bien l'actuel clergé à *vocation d'attrait*. A défaut de ce retour au type primitif qui surprendrait, on pourrait essayer d'une centralisation budgétaire par diocèse ou par province qui atténuerait l'opposition excessive de certains curés urbains à gros casuels et des desservants villageois à vie famélique.

Mais bien d'autres choses seraient à essayer, coopératives, bibliothèques circulantes, associations de tous genres. Seulement le milieu ecclésiastique est si susceptible, si *hortus clausus*, qu'on ne se hasarde pas à formuler des conseils, ni même à esquisser des suggestions.

(Henri MAZEL, *Mercure de France*, 15 février.)

(FRANCE)

390 (44).

La vie de famille au XVIII^e siècle.

M. Pilon a cherché et a réussi à la pénétrer, grâce à des détails d'intimité glanés dans des mémoires, à des livres de raison, à des traités d'éducation, grâce aussi aux œuvres des peintres et des graveurs. Il nous montre la force de la famille qui a fait la force de la France.

Sous le Régent et peut-être sous Louis XV, l'entraînement au plaisir fut excessif. Encore sommes-nous souvent dupes des apparences. A la vérité, les gens les plus étourdis menaient deux existences dont l'une, la domestique, était bien plus austère que l'autre. Assurément le mariage d'inclination ne jouissait pas d'une faveur certaine auprès des parents de ce temps. On alliait peut-être trop souvent des intérêts sans s'occuper des sentiments ; mais si ces unions créaient parfois entre les époux un état d'indifférence et même d'antagonisme, généralement elles aboutissaient à des résultats heureux. Les ménages Necker et Rolland peuvent en donner la certitude.

Le respect des enfants pour les parents se manifestait sous toutes les formes. Chaque acte de la carrière familiale prenait une importance que nous ne leur accordons plus. La cérémonie du contrat de mariage était célébrée avec faste ; l'on bénissait le lit nuptial, d'où la vie allait sourdre avec prodigalité ; et les couples d'autrefois ne craignaient pas d'être prolifiques. L'éducation était fondée plus sûrement sur la douceur que sur le rigorisme et le châtement corporel en honneur dans les collèges eut, dans les familles, moins de partisans qu'on ne l'a cru. Les parents excitaient surtout l'amour-propre des enfants et cherchaient à introduire dans leurs âmes le sentiment de l'honneur. Toutes élevées au couvent, les filles y trouvaient une atmosphère douce, et elles gardaient de leurs études très approfondies, mêlées d'instructions pratiques et mondaines, un souvenir toujours riant.

Sur les méthodes éducatives dont d'ailleurs faisait partie la danse si en honneur à cette époque, les esprits les plus libérés, Diderot et Voltaire, professaient des opinions fort modérées, toutes en faveur de l'équilibre familial.

Dans les milieux bourgeois et paysans on retrouve, grâce aux livres de raison et à quelques autres documents, la même sérénité que dans les milieux aristocratiques. Les conditions de fortune seules diffèrent, mais le même amour et la même concorde y soutiennent l'institution familiale, lui permettant de prospérer et de s'épanouir.

(Edmond PILON, un vol. Paris, 1924.)

Le suffrage des femmes.

L'un des neuf avocats généraux près la Cour d'appel de Paris expose pourquoi la femme doit pouvoir voter.

Aujourd'hui, et depuis la guerre surtout, les femmes ne dirigent-elles point elles-mêmes leur vie ? ne choisissent-elles pas leur profession ? et dans beaucoup de cas, ne sont-elles pas seules à assurer la responsabilité de la famille ? Pour toutes ces raisons, les femmes sont un peu les égales de l'homme et elles ont, en outre, le sentiment de cette égalité.

Bien des arguments militent en faveur du suffrage des femmes. La femme vote dans la plupart des pays étrangers. C'est ainsi qu'en Allemagne, par exemple, les femmes ont voté à propos du partage de la Silésie ; que, dans quinze ans, elles seront appelées à se prononcer au sujet de la séparation de la Sarre. Il y a, d'ailleurs, à la base de la réforme, une question de logique. Tout individu faisant partie d'une nation doit avoir le droit d'exprimer son avis sur tout ce qui touche à la nation. Il y a en France 7 millions environ de femmes qui travaillent ; or, quiconque produit doit discuter de la production de son travail. La femme est enfin plus qualifiée que l'homme pour donner un avis utile au sujet de l'organisation familiale. Elle est économe, pratique et, de plus, a le sentiment de la justice. La femme s'occupant des problèmes sociaux, sa vie morale s'en trouvera élargie.

Au suffrage féminin, on fait des objections : D'abord une question de négligence. On prétend que les femmes s'abstiendront. Raison sans valeur. Il y a même tout lieu de croire qu'elles seront plus assidues aux urnes que les hommes. — Les femmes ne font pas de service militaire. Soit, mais elles sont les mères des soldats. Ce sont les grands ouvriers de la vie, suivant l'expression de Taine. — D'autre part, l'argument suivant lequel la femme serait forcément communiste ou réactionnaire ne saurait trouver de crédit. L'expérience prouve que, là où elles votent, les femmes observent un juste milieu. — Enfin, que la politique soit au foyer un sujet de désunion, la chose reste à prouver.

Les femmes françaises sont patientes et tenaces. La vraie féministe ne réclame que des satisfactions légitimes ; elle n'oublie pas qu'elle doit perpétuer la race et accroître le nombre des Français. Il faut lui faire confiance, et, parce qu'elle aura des droits politiques, elle n'en continuera pas moins à embellir notre existence et à répandre de la beauté et de la bonté autour d'elle.

(Robert GODEFROY, Conférence à la mairie du VI^e arrondissement, 29 février.)

PRÉVOYANCE & ASSISTANCE

Bienfaisance - Associations et Institutions sociales -

o o Assurances - Habitations à bon marché o o

(RÉPUBLIQUE ARGENTINE)

360 (82).

Les assurances sociales en Argentine.

Le Parlement argentin a voté lui aussi le principe d'un système d'assurances sociales, très complet, qui repose sur une contribution obligatoire des patrons et des employés.

Le Congrès a approuvé un projet de loi de retraites pour les employés et ouvriers et un vaste plan d'assurances sociales.

La loi de retraites est basée sur une contribution mutuelle des patrons et des ouvriers et employés. Tous les établissements industriels sans exception, toutes les maisons de commerce, sont astreints à constituer un fonds de prévoyance qui devra être converti par moitié en titres nationaux garantis par l'Etat et productifs d'intérêts et par moitié en prêts hypothécaires au profit des bénéficiaires. L'administration de ces fonds sera confiée à un Comité directeur composé de huit membres désignés par voie d'élection, quatre pour les patrons et quatre pour les employés. Le Président de ce Comité sera nommé par le pouvoir exécutif après approbation du Sénat. Ce projet prévoit la création de retraites ordinaires et extraordinaires, et, en cas de décès du bénéficiaire, le versement d'une pension à son plus proche parent.

Le projet d'un système d'assurances sociales n'a pas été définitivement arrêté. Ce n'est qu'au cours des discussions qui auront lieu pendant la prochaine session qu'on en arrêtera les modalités. Dans ses grandes lignes, le plan comporte le paiement des salaires en cas de maladie et d'invalidité, des indemnités de maternité, des assurances contre le chômage et une retraite générale pour tous les travailleurs dont le gain ne dépasse pas 6.000 piastres.

Le public et la presse ont accueilli avec enthousiasme ce vaste projet ; les milieux financiers, tout en rendant hommage aux louables intentions du gouvernement, se montrent plus sceptiques quant aux moyens de trésorerie qu'il faudra employer pour sa réalisation.

(Georges LAFOND, *Vie des Peuples*, février.)

(ALLEMAGNE)

360 (43).

Ce que l'Allemagne paie pour secourir les miséreux.

Un article de la Vossische Zeitung répond au juste reproche fait à l'Allemagne de trop crier misère et de vivre en partie des subsides étrangers tandis que des Allemands opulents étalent leur luxe.

Actuellement il y a environ 20 millions d'Allemands qui vivent complètement ou partiellement des secours qu'ils reçoivent de l'Assistance publique ou de la générosité privée. Les charges que l'Etat assume de ce fait doivent forcément être couvertes, soit par l'impôt, soit par des taxes spéciales : elles retombent donc sur l'ensemble de la population. Dans le budget allemand pour 1924 figure une somme de 500 millions de marks-or pour le secours de chômage. Le reste des secours versés par l'Etat s'élève bien à la même somme : cela fait au total 1 milliard de marks-or. Les sommes fournies par la générosité privée sont à peu près aussi élevées. D'après ce calcul, les Allemands fournissent donc environ 6 millions de marks-or par jour pour secourir ceux d'entre eux qui sont dans la détresse. Et cependant des experts estiment que le rapport entre les secours fournis par l'étranger et ceux que fournit l'Allemagne est de 1 à 50.

A Francfort-sur-le-Mein, on a réuni pendant cet hiver 170.000 dollars et avec cette somme on secourt 140.000 individus. On sert chaque jour 15.000 déjeuners. A Brème on a fait une évaluation de dépenses pour le « secours brémois » pendant l'année 1924 : les prévisions atteignent 1 milliard de marks-or. A Stuttgart, l'union de secours nourrit quotidiennement 10.000 individus. Voilà l'œuvre considérable des groupements de bienfaisance qui se fondent dans toutes les grandes villes.

L'Association libre de bienfaisance possède plus de 550.000 lits dans des établissements d'éducation, des maisons de santé, des hospices, des hôpitaux. Elle dispose d'un million de places dans des crèches, des jardins d'enfants.

On a fait beaucoup aussi pour les étudiants : les diverses branches d'industrie ont fait des sacrifices importants pour les aider. L'agriculture apporte aussi sa part pour le soulagement de la misère : elle héberge 350.000 enfants en vacances, ce qui représente au moins 42 millions de marks-or ; on a envoyé aux régions occupées des vivres pour 10 millions de marks-or. En Prusse orientale, on a décidé de réunir 90.000 quintaux de seigle pour venir en aide aux villes de Prusse occidentale. Les vivres donnés par l'agriculture s'élèvent à 4.200 tonnes par mois.

(Hermann BUNNIG, *Vossische Zeitung*, 7 mars.)

(FRANCE)

360 (44).

L'Œuvre du Foyer rémois.

Son président expose comment, malgré la guerre et ses dévastations, cette belle œuvre a su réaliser la tâche entreprise.

Le Foyer rémois, société anonyme d'habitations à bon marché pour familles nombreuses, au capital de 1.250.000 fr., a été créé à Reims en 1912 par un groupe de philanthropes, sur l'initiation de la Caisse d'Épargne de Reims qui, sous l'éminente direction de M. Rosey, fut l'une des premières à s'intéresser à l'œuvre des habitations à bon marché et souscrivit une part de capital se montant à 50.000 fr.

Les statuts approuvés par le ministre de l'Hygiène, de l'Assistance et de la Prévoyance sociale, interdisent à la société de distribuer aux actionnaires un dividende de plus de 4 % ; en fait, elle n'a distribué depuis sa création qu'un dividende de 1 % en 1920 et 1921. Son but était d'arriver à bâtir, en l'espace d'une dizaine d'années, des logements individuels sains et hygiéniques, en nombre suffisant pour loger toutes les familles nombreuses de la ville de Reims. Il y avait à Reims en 1912 1.025 familles ayant un minimum de 4 enfants au-dessous de 16 ans.

La société avait 80 maisons en construction au moment de la déclaration de guerre ; elles furent rasées par le bombardement. Dès le lendemain de l'armistice, les dirigeants du Foyer rémois se préoccupèrent de réparer les maisons endommagées, ce qui fut terminé au mois de juillet 1919, malgré que l'on manquât de tout à cette époque dans la ville de Reims. Ils avisèrent aussi au moyen de réaliser dans un délai aussi court que possible leur programme d'avant-guerre. De nombreuses difficultés étaient à vaincre, il fallait se procurer les capitaux nécessaires et aussi faire modifier la législation existante, obtenir le vote d'une loi spéciale, modifiant les maxima de valeurs locatives (21 septembre 1919).

Ce n'est que vers la fin de 1920 que toutes les difficultés purent être surmontées et que la société fut en mesure d'entreprendre la réalisation de la première cité-jardin. Cette œuvre confiée à M. Marcel Auburtin peut être considérée comme la plus réussie de celles exécutées en France jusqu'à ce jour. C'est un vrai village de France : logements sans monotonie, magasins, boulangerie à vapeur, « Maison de l'Enfance », église, « Maison pour tous », en un mot tout ce qui peut être nécessaire aux 3.600 habitants de la cité.

(Georges CHARBONNEAUX, Communication faite au Musée social, janvier.)

Les Œuvres du Moulin-Vert.

M. l'abbé Viollet a bien voulu nous exposer le fonctionnement des œuvres qu'il a créées et qu'il dirige 90, rue du Moulin-Vert.

Quelques-unes de nos œuvres ont un caractère purement confessionnel et ne s'adressent qu'aux catholiques, comme le Mariage Chrétien, destiné à préparer la jeunesse au mariage, à aider les époux à rester fidèles à la morale conjugale et à combattre les propagandes immorales. Mais la plupart de nos œuvres sont des œuvres sociales, faites pour tous sans distinction de religion.

Certaines de ces œuvres s'occupent du logement ouvrier : « L'Amélioration du Logement ouvrier » aide à payer les loyers, fournit des meubles, etc. ; la « Société immobilière » a construit des logements à Gentilly, et construit à Vitry une cité-jardin de 164 logements. Elles sont en train de provoquer la création d'une ligue contre le taudis, sous la présidence de M. le Président de la République.

La Revue d'assistance éducative est une œuvre d'assistance et de prévoyance sociale. Les Associations familiales sont aussi des œuvres sociales dont le but est de réunir et de grouper toutes les forces de la famille française en préparant l'avenir des jeunes familles et en apportant son aide et son appui aux familles déjà nombreuses. Leur programme d'action est la création et le développement des œuvres d'assistance familiale : 1^o par la collaboration et l'union des jeunes familles et des familles déjà nombreuses ; 2^o par la participation des Communes, des Départements et de l'État aux œuvres et institutions de prévoyance familiale. Les Associations familiales de la région parisienne ont fondé une coopérative, car la consommation de ses membres doit fournir l'argent nécessaire à la prévoyance.

Les Œuvres du Moulin-Vert s'occupent aussi de la santé de la famille ; elles possèdent des préventoriums pour les enfants et les jeunes gens, en Bretagne, dans la presqu'île de Rhuys, à Jamboille, près de Meulan en Seine-et-Oise, et, pour les familles, à Sussigner, également dans la presqu'île de Rhuys.

Le couronnement de toutes ces œuvres est l'organisation des Associations familiales par commune et par arrondissement ; elles commencent à s'étendre en province : Soissons, Lyon, Limoges, en possèdent.

Leur Fédération possède, comme toutes les œuvres du Moulin-Vert, son bulletin particulier.

(Renseignements fournis par M. l'abbé Viollet.)

(ALLEMAGNE)

360 : 338 (43).

Une politique du logement en Prusse.

La « pauvre Allemagne » est ruinée par les réparations. Mais néanmoins on construira en Prusse 20.000 habitations nouvelles en 1924.

Une réunion d'étude vient d'être convoquée par le ministre prussien de la Prévoyance sociale. Son représentant, M. Scheidt, montra qu'il était possible de construire en Prusse 20.000 habitations nouvelles en 1924.

La crise du logement a pris une acuité qui défie toute description. On ne peut plus se contenter de diviser les habitations déjà existantes. Une politique du logement au moyen de constructions nouvelles, c'est l'œuvre la plus importante de prévoyance sociale aujourd'hui. Mais comment arriver à un résultat? Les uns préconisent le régime de la liberté, les autres un régime de contrainte. Mais en réalité, la contrainte est un mal nécessaire : actuellement la seule question est de savoir comment, et selon quelle progression, la ferons-nous disparaître. La construction de maisons ne reprendra que quand les capitaux trouveront là un placement acceptable. Les frais de construction sont, aujourd'hui, de 135 % par rapport au temps de paix : l'intérêt à payer pour le crédit est multiplié par 2,2 ou 2,5. En comparant les choses, on voit que les loyers devraient être le triple pour que la construction redevint possible. Un fonctionnaire élevé qui payait jadis 2.000 marks de loyer devrait payer 6.000 marks ; or il n'a actuellement que 4.000 marks de revenu. Dans beaucoup d'autres professions, la situation est analogue. Il est donc impossible de revenir immédiatement au régime de liberté.

On ne trouve pas de crédit pour bâtir et les impôts sur la propriété bâtie sont écrasants : ils atteignent 67,5 % du loyer d'avant-guerre.

En définitive, on est amené à conclure que, pour le moment, il n'est possible de bâtir qu'avec l'aide de l'Etat. Les nouvelles ordonnances fiscales prévoient des fonds pour cette destination. L'Etat pourra disposer de 50 millions de marks-or pour la Prusse entière. Il faudra les distribuer sous forme de prêt hypothécaires à intérêt réduit. Si l'on admet que ce prêt sera la moitié des frais de construction, on voit qu'il y aura de quoi construire 18.000 habitations. Par ailleurs l'Etat disposera encore de 3.600.000 marks-or et le Reich fournira 4.500.000 marks pour l'achèvement de constructions commencées. Cela fera en tout, pour la Prusse 20.000 habitations nouvelles.

(*Berliner Tageblatt*, 9 mars.)

La question du logement en Angleterre.

Il est dangereux pour un gouvernement de faire, dans un but de popularité, des promesses que les considérations budgétaires l'empêcheront de tenir.

En 1918, M. Lloyd George avait exposé, dans son programme électoral, un *schéma* magnifique qui prévoyait la construction d'environ 500.000 habitations. Mais hélas, qu'est devenu ce mirifique projet ?

Dès le mois de juin 1921, le gouvernement, effrayé par la dépense annuelle de £ 15.000.000 qu'entraînait le *Housing Act*, substituait un deuxième projet dit *Scheme de Sir Alfred Mond*, qui envisageait la construction avec le concours du gouvernement de 176.000 habitations, et la suppression des subventions accordées à l'entreprise privée.

En mai 1923, le gouvernement décidait de soumettre au Parlement, après avoir rassemblé les pièces et les morceaux des projets précédents, un troisième programme, *programme Neville Chamberlain*, qui contenait les principales clauses suivantes :

A. — *Dispositions générales.* — 1^o Le nombre des maisons à construire est réduit à 70.000, y compris les constructions commencées ; — 2^o Les constructions devront être terminées au 1^{er} octobre 1925 ; — 3^o La construction est confiée aux industries privées qui devront faire approuver leurs projets par les autorités locales ; — 4^o Les municipalités seront autorisées à construire directement, s'il n'existe point d'entreprise particulière susceptible de se charger de la construction.

B. — *Dispositions financières.* — 1^o Lorsqu'un projet aura été approuvé, les autorités locales pourront verser une avance de 90 % de la valeur de la maison et de 50 % de la valeur du terrain ; — 2^o Le gouvernement accordera une subvention annuelle de £ 6 par habitation pendant vingt ans, ou versera une somme globale de £ 75 au début de la construction. Les municipalités pourront ajouter à leur première subvention une seconde subvention de £ 12 annuellement ou verser une somme globale de £ 150 au début de la construction ; — 3^o Le capital prêté sera remboursé en vingt ans.

C. — *Disposition spéciale.* — Toutes les maisons devront être conformes au gabarit (950 pieds).

Bien qu'il soit assez difficile d'établir le prix de revient des maisons, les prix variant suivant les régions, on peut adopter néanmoins le chiffre moyen de £ 500.

(Maurice Lonson, *Monde Economique*, 23 février.)

ÉDUCATION & ENSEIGNEMENT

o o o o o o Pédagogie o o o o o o
Enseignement primaire, secondaire, supérieur

(ETATS-UNIS)

379 (73).

Les insuffisances de l'instruction publique aux Etats-Unis.

Les Etats-Unis, pays jeune qui a grandi très vite, n'a pas les éléments éducateurs que l'on peut trouver chez un peuple plus vieux.

Mr. William C. Bagley, « Professor of education » à l'Université de Columbia, parlant en faveur du projet de loi Sterling-Reed, qui tend à la création d'un Ministère Fédéral de l'Instruction publique, a déclaré que si, du jour au lendemain, les Etats-Unis devaient adopter, pour leurs instituteurs d'écoles publiques, le niveau pédagogique exigé au Japon, par exemple, ils devraient, faute de maîtres suffisamment compétents, fermer 40 % des écoles actuellement ouvertes. Le point faible de l'instruction publique telle qu'elle est donnée en ce moment aux Etats-Unis réside dans le peu de stabilité du corps enseignant. Presque la moitié des maîtres des écoles élémentaires et supérieures sont des jeunes filles de 16 à 23 ans, qui, non seulement sont incontestablement trop jeunes, mais dont la plupart manquent de la préparation indispensable. Plus de la moitié des instituteurs et institutrices n'ont pas encore l'âge de voter et 30.000 n'ont reçu qu'un degré d'instruction véritablement médiocre (du 8^e degré, ou moindre même).

D'autre part Mr. Warren M. Van Name, Principal de la Dervy High School de Brooklyn, a exprimé son étonnement de voir le Gouvernement Fédéral dépenser davantage pour l'agriculture que pour l'instruction publique. Il indiqua que près du tiers de la population enfantine de New-York doit se contenter de suivre des cours ne portant que sur une partie de la journée (*on part time schedules*). Il termina en demandant un relèvement du salaire des instituteurs et la création d'un Ministère Fédéral de l'Instruction Publique.

(*New-York Herald*, 10 février.)

Les Idées et les Faits.

Qui, ne sachant rien, demande et apprend, devient savant ; qui ne demande pas commet une injustice envers soi-même. (MIR ALI CHIR NÉVAÏL.)

Les écoles en plein air en Suisse Romande.

L'éducation n'a pas pour seul but l'instruction : elle doit aussi former des hommes solides capables de se rendre utiles à leur pays.

Si l'on entend par école en plein air une classe primaire ou secondaire, privée ou publique, que l'on transporte, les jours de beau temps de la belle saison, à la lisière d'une forêt ou dans un parc, à l'ombre des arbres, sans que la méthode d'enseignement subisse aucune modification, et la didactique ainsi que la discipline scolaire restant les mêmes que celles de l'école officielle traditionnelle, on peut mentionner plusieurs essais intéressants et plusieurs résultats concluants : Dans le canton de Genève, les classes plein air du Bois de la Bâtie, de Varembe et du parc des Eaux-Vives qui se tiennent du 17 mai au 5 octobre, avec un nombre de 118 enfants des deux sexes en 1920 ; puis les cures de soleil et les bains du lac, jusqu'à midi seulement, à la Pointe à la Bise avec 43 enfants. Dans le canton de Vaud, l'école-forêt (internat pour enfants genevois) qui se tient pendant la belle saison à Genolier avec 48 élèves en 1920 ; puis les classes primaires en plein air ou au soleil de six écoles communales de la région de Begnins, avec un total de 120-150 enfants, garçons et filles ; enfin l'école privée au soleil du Dr Rollier, à Leysin. Dans le canton de Fribourg, l'école lacustre en plein air du Dr Thurler, à Estavayer-le-Lac, pour enfants délicats ou convalescents. Dans le canton du Valais, la colonie scolaire Ecole Plein Air de Montana (Clarmont-sur-Sierre), fondée par le Comité du sanatorium genevois avec des fonds d'abord privés, puis publics, et installée de mai à octobre dans le pavillon d'enfants du Dr Vincent, pour une cinquantaine d'enfants genevois des deux sexes. En Suisse allemande, nous connaissons les classes de plein air de Bischofszell, Berne, Hessigkofen, Bâle et Zurich, et les écoles plein air d'Allschwill (24 enfants) et de Walderholungsstatte (77 enfants).

Quels sont les quelques résultats concluants de ces divers essais d'école ordinaire non active, en plein air et au soleil ? Dans la majorité des cas, les résultats hygiéniques et les progrès scolaires sont positifs et très encourageants, et la reconnaissance des enfants ne l'est pas moins quand ils sont conscients du changement parfois radical qui s'est opéré en eux. Leur témoignage prouve que le but de l'école plein air est réalisé pour un grand nombre d'enfants. Mais il faut qu'un jour il soit réalisé pour tous ceux qui en ont besoin, sans exception.

(Jean DUPERTUIS, *Bulletin International de la Protection de l'Enfance*, 29 février.)

(ALLEMAGNE)

379 (43).

L'éducation morale à l'école professionnelle.

L'école professionnelle ne doit pas apprendre que la seule technique d'un métier ; elle doit aussi, et surtout, former des hommes utiles.

On parle beaucoup de l'aide à la jeunesse, du secours à la jeunesse, de la crise des jeunes, et des œuvres nombreuses qui s'occupent des adolescents, mais trop souvent on n'a en vue que leur développement physique, oubliant qu'ils ont besoin aussi d'une éducation morale. Nous vivons à une époque de tendance matérialiste, et la vie économique moderne transforme les hommes en machines ; la plus grande partie de la population ignore toute vie intellectuelle personnelle ; mais chez les jeunes, le besoin d'idéal produit un bouillonnement intérieur. Pour correspondre à ce besoin, il ne suffit pas de mettre en contact avec la science la technique moderne ; ni l'étude de la vie économique moderne, ni la recherche du plaisir raffiné ne sont un véritable idéal. La civilisation n'est pas la culture. La culture c'est un état de la société humaine où règnent la sincérité, la justice, les sentiments d'humanité et le respect mutuel entre les hommes. La base de toute culture c'est la formation morale des individus.

Dans cette éducation nécessaire, l'école professionnelle a un rôle de premier plan. Ses élèves sont des adolescents à l'âge critique, entre 14 et 18 ans, et qui ont particulièrement besoin d'une direction morale. Cette école ne doit pas limiter son champ d'action à l'éducation strictement professionnelle. Une école professionnelle ne doit pas viser seulement à faire des ouvriers capables, mais à former des hommes conscients de leur dignité et de leur rôle dans la collectivité humaine. Il ne faut pas perdre de vue qu'elle est souvent pour beaucoup d'adolescents le seul endroit où ils puissent développer leur âme et leur personnalité morale, car la vie du travail et la vie dans leur famille ne leur en donne souvent aucune occasion. Une très petite proportion des adolescents appartiennent à des groupements de jeunesse où se fait l'éducation morale.

Comment l'école professionnelle peut-elle faire l'éducation dans le sens que nous venons d'indiquer ? Sans entrer dans les détails, disons qu'en dehors de l'enseignement qui est le grand moyen d'éducation, les maîtres peuvent employer les trois moyens suivants : 1^o créer des groupements de jeunes gens ou des groupements de travail ; 2^o fonder des maisons de famille pour les élèves ; 3^o organiser des bibliothèques à leur usage.

(Ludwig KLEINERT, *Koelnische Volkszeitung*, 10 mars.)

La question scolaire en Pologne.

Détachée des trois Etats qui se l'étaient partagée, la Pologne se heurte, pour la constitution d'un cadre homogène d'instituteurs, à des difficultés encore plus grandes que pour la constitution de son corps d'officiers.

La question scolaire ne cesse d'être, de la part du gouvernement polonais, l'objet d'une attention toute particulière et voici le résumé de l'exposé fait par le ministre de l'Instruction publique à la Commission de l'enseignement de la Diète.

Le recrutement du personnel enseignant s'est heurté à de sérieuses difficultés au cours des années précédentes, à la suite des conditions distinctes dans lesquelles avait évolué la question scolaire dans les différentes parties de la Pologne. On est, néanmoins, arrivé à réaliser une certaine unification et le ministère de l'Instruction publique dispose aujourd'hui d'environ cent mille professeurs et instituteurs complètement adaptés à la réalisation d'un plan unique d'enseignement. Le système des cadres des autorités scolaires, établi par voie législative, fonctionne d'une manière entièrement satisfaisante.

L'école universelle qui élargit sensiblement le programme des écoles primaires démontre, par le nombre d'élèves qu'elle attire, qu'elle répond aux besoins de la population. Dans les écoles professionnelles, la majeure partie du temps, 5 heures par jour, est consacrée à l'enseignement professionnel alors que les cours ordinaires n'occupent que deux heures. L'enseignement supérieur n'a pas cessé de progresser et se trouve aujourd'hui presque à la hauteur des besoins de la nation. Les hautes écoles comptent aujourd'hui près de 800 professeurs et environ 34.000 auditeurs. Il y a lieu toutefois de regretter l'insuffisance des locaux non moins que la pénurie des subsides pouvant être attribués au perfectionnement de l'enseignement lui-même et des jeunes savants.

Pour terminer, le ministre a développé tout un plan d'enseignement physique qu'il a l'intention d'introduire dans les écoles en favorisant, par tous les moyens, le développement des sports. Il a enfin déclaré à la Commission que le Gouvernement avait la ferme intention d'écartier tous les frottements qui avaient pu se produire dans le domaine scolaire, sur le terrain des antagonismes des différentes races et confessions. L'enseignement est un bien auquel ont droit tous les citoyens de la République polonaise sans distinction d'origine et de confession.

(Paul KLECZKOWSKI, *Pologne*, 15 janvier.)

(FRANCE)

374 : 396 (44).

L'enseignement secondaire féminin.

Le Conseil supérieur de l'Enseignement secondaire a décidé que les programmes suivis par les garçons de onze ans (classe de 6^e) ne pourraient être suivis par les jeunes filles qu'à douze ans. Mlle Sanua expose pourquoi elle est opposée à cette décision.

Il a toujours semblé étonnant — l'enseignement primaire et l'enseignement supérieur étant les mêmes pour les garçons et pour les filles, — que l'enseignement secondaire formât à lui seul une sorte de citadelle à programme spécial de laquelle, pendant longtemps, les jeunes filles sortaient avec un diplôme qui ne leur donnait pas les mêmes droits que le baccalauréat accordé à leurs frères au même âge. Cette situation, qui était admissible et normale il y a quelques années et qui correspondait bien à l'esprit même dans lequel avait été fondé l'enseignement secondaire des jeunes filles, est devenue pratiquement inacceptable.

Les différents essais tentés depuis quelque dix ans dans ce sens n'ont pas abouti, ni l'équivalence donnée au diplôme de fin d'études, ni l'organisation d'une préparation au baccalauréat. On pouvait espérer qu'avec la réforme de l'enseignement secondaire des garçons, on adapterait les nouveaux programmes, à l'enseignement des filles. Il paraît qu'il n'en est pas ainsi. Un des arguments qui a décidé à donner aux filles une année d'études primaires de plus qu'aux garçons repose sur le désir de ne pas fatiguer les jeunes filles à treize ans. Or, la précocité intellectuelle s'affirme plutôt chez les fillettes jusqu'à l'âge de quatorze ou quinze ans, rattrapées ensuite et dépassées par les jeunes gens entre quinze et dix-sept ans ; de sorte que, finalement, le résultat est le même.

Si le diplôme continue à être considéré surtout comme un titre honorifique, il n'y aurait que des inconvénients à prolonger d'un an la durée des études, car les jeunes filles qui le solliciteraient appartiendraient à des familles où l'on désirerait les voir revenir le plus tôt possible au foyer. Enfin, cette réforme me paraît avoir des inconvénients graves pour l'enseignement public. Il n'est pas douteux que l'enseignement libre se trouvera dans une situation très favorisée par rapport à lui. Il lui suffira d'annoncer qu'il commence la préparation pour les jeunes filles au même âge que pour les jeunes gens. Dès seize ans, celles-ci arriveront à la première partie du baccalauréat, alors que les lycéennes n'y seront préparées qu'à dix-sept ans.

(Mlle SANUA, membre du Conseil Supérieur de l'Instruction Publique, *Excelsior*, 14 mars.)

Des prix de français en Alsace.

Le dialecte alsacien n'est pas plus de l'allemand que ne l'est le flamand. Nous ne voulons pas le proscrire, mais nous voulons que tous les Français sachent parler français.

En 1709, trente-cinq ans après la victoire de Turkheim qui rattachait l'Alsace à la France, Schmettau, ambassadeur du roi de Prusse Frédéric 1^{er} auprès de Louis XIV, écrivait à son souverain : « Il est notoire que les habitants de l'Alsace sont plus Français que les Parisiens... ». A la grande stupéfaction du Prussien, la chaîne rompue depuis des siècles était renouée.

Mais l'Alsace n'en gardait pas moins son patois et son accent aux inflexions cordiales. Cet accent créait, d'ailleurs, certaines difficultés dans l'enseignement du français par les écoles, enseignement que le second Empire, notamment, avait eu le souci de rendre aussi complet que parfait. Après le Traité de Francfort, les Allemands, qui comprirent si peu de chose à l'âme de l'Alsace, comprirent pourtant que la seule chance qu'ils eussent d'imposer leur domination dans le pays conquis était de lui imposer leur langue. On sait quel échec subit pourtant cette politique. Ils n'en réalisèrent pas moins ce résultat que l'étude de l'allemand fut non seulement obligatoire, mais exclusive dans toutes les écoles primaires. Quand nous délivrâmes et retrouvâmes nos frères d'Alsace en 1918, leur cœur, malgré plus de quarante ans de tyrannie, n'avait pas changé, mais loin des villes, la plupart d'entre eux ne parlaient pas français.

Les apôtres du bilinguisme, en Alsace-Lorraine, ont de très bonne foi comparé les Alsaciens aux Bretons : « Pourquoi se montrer plus exigeants à l'égard des Bretons qu'à l'égard des Alsaciens. Pourquoi ceux-ci comme ceux-là ne continueraient-ils pas à parler leur langue, tout en restant d'excellents Français ? » Mais les Bretons parlent un idiome qui est bien à eux, tandis que les enfants alsaciens parlent une langue étrangère, imposée par la violence.

Au mois de janvier de l'année dernière, Mme F. Langweil, qui fait le bien avec tant d'ardeur, et Hansi, le grand artiste, parlaient des œuvres locales. Pourquoi, se dirent-ils, pour favoriser l'étude de la langue française en Alsace ne créerait-on pas un « prix de français » décerné chaque année, dans chaque école, à l'élève ayant fait le plus de progrès dans la langue maternelle ? Et le 14 juillet, le prix fut décerné, et avec un succès digne de récompenser tous les efforts accomplis.

(Adrien VELY, *Revue des Deux-Mondes*, 15 février.)

DROIT & JURISPRUDENCE

o o o o Droit international o o o o
Droit public - Droit privé - Droit pénal

349 (44).

(FRANCE)

Le juge unique.

Remplacer, sous prétexte d'économie, le tribunal par un juge unique, c'est mettre le justiciable à la merci de la passion ou de l'erreur d'un homme.

La confusion et la contradiction des textes juridiques exigent la discussion entre plusieurs personnes.

Evidemment, le juge de paix et le président statuant en référé sont des juges uniques. Mais la doctrine et la jurisprudence sont d'accord pour leur enlever la décision, même dans la limite de leur compétence, lorsque se pose devant eux la discussion d'un principe de droit. Pour l'un, c'est le renvoi à la juridiction supérieure pour faire trancher la question préjudicielle en quelque sorte. Pour l'autre, c'est, après sa décision sur un point qui ne touche pas au fond de l'affaire, le renvoi au principal pour faire statuer une pluralité de juges.

Dans l'administration, un seul décide après avoir pris l'avis de plusieurs autres. Et voilà que pour une décision qui aura force de loi, un seul homme faillible déciderait !

Ce n'est pas connaître la réalité qu'affirmer que le président du tribunal emporte la division. Les délibérés ont une grande importance ; les opinions s'entrecroisent et se heurtent pour le plus grand profit de la décision à intervenir. Le délibéré est sérieux, utile, et constitue une garantie pour les justiciables en même temps qu'il donne une valeur indiscutée aux décisions qui auront force exécutoire.

(*Renaissance*, 10 mars.)

Les Idées et les Faits.

Ce serait une étrange forme d'anarchie, et la plus déplorable, parce qu'elle serait hypocrite, qu'une loi juste, faite par le peuple, fût violée par les administrateurs et les administrateurs absous par les juges. (J. SIMON.)

L'abus du divorce aux Etats-Unis.

Le divorce, facilité par la différence de la législation dans les divers Etats, est devenu si fréquent qu'il constitue un danger.

Le nombre des divorces prononcés aux Etats-Unis est passé, de 112.036 (112 par 100.000 habitants) en 1916, à 148.554 (136 par 100.000 habitants) en 1922. Tandis qu'en 1890 on comptait 17,1 célébrations de mariage pour chaque divorce prononcé, on n'en comptait plus que 12,7 en 1900, 12,1 en 1906, 9,3 en 1916 et 7,6 seulement en 1922. Cette multiplicité des divorces aux Etats-Unis a principalement pour cause l'extrême divergence et variété des dispositions légales sur la matière adoptées par les différents Etats de l'Union.

Les dix Etats dans lesquels le lien conjugal est le moins sûr de son avenir sont : d'abord, le Nevada où l'on ne compte que 0,9 mariage pour un divorce ; puis l'Orégon, 2,6 ; le Wyoming, 3,9 ; le Montana, 4,3 ; le Missouri et l'Arizona, 4,7 ; l'Oklahoma, 4,8 ; le Texas et l'Idaho, 4,9 ; la Californie, 5,1 ; en somme, la plupart des Etats de l'Ouest.

Par contre, et laissant de côté la Caroline du Sud, où le divorce n'est pas admis, les dix Etats où l'institution du mariage s'avère le plus stable sont : le District de Colombie, avec 35,8 mariages pour chaque divorce prononcé ; l'Etat de New-York, 22,6 ; la Géorgie, 19,4 ; la Caroline du Nord, 16,8 ; le Maryland, 16,1 ; le New-Jersey, 13 ; la Louisiane, 12,5 ; le Connecticut, 11,7 ; la Virginie Occidentale, 11,6 ; le North Dakota, 11,4 ; c'est-à-dire, sauf ce dernier, des Etats de l'Est.

Afin d'en finir avec cette disparité de textes législatifs et de mettre un terme à une situation qui, par certains côtés, touche à la farce, la Commission judiciaire du Sénat a été saisie d'une proposition dont voici les caractéristiques : — 1° Les demandes de licences de mariage devraient être rendues publiques une quinzaine avant leur délivrance ; — 2° L'âge minimum serait fixé à 16 ans pour les filles et 18 ans pour les garçons avec l'autorisation des parents, et à 18 et 21 ans sans cette autorisation ; — 3° Les « impropres » physiquement, mentalement et économiquement ne seraient pas autorisés à se marier ; — 4° Le divorce ne pourrait être prononcé que pour adultère, cruauté, abandon ou délaissement pendant un an au moins, aliénation mentale incurable, condamnation pour un crime grave ; — 5° La personne contre laquelle une demande en divorce est déposée devrait comparaître personnellement devant le tribunal.

(*New-York Herald*, 10 février.)

(FRANCE)

343 (44).

L'accaparement et les ententes industrielles.

La loi doit protéger les faibles, mais sans entraver les forts dont l'action est indispensable à la vie du pays et au bien-être général.

Dans l'arsenal de notre Code pénal, figurent au premier rang les articles 419 et 420 qui prétendent réprimer l'accaparement et les coalitions. Ils ont de nouveau les honneurs de la discussion. A vrai dire, ils n'ont jamais cessé d'être d'actualité, car, s'ils n'ont guère été appliqués, ils ont toujours suscité d'ardentes polémiques, des controverses passionnées.

Mais le gouvernement vient de déposer un projet de loi (n° 267 de 1923) modifiant ces célèbres textes. Une série de propositions de réforme dues à l'initiative parlementaire ont été aussi déposées. Parmi les plus récentes, celle de MM. Escoffier, Barthe et Blum, étend l'art. 419 et aggrave les pénalités ; celle de M. Ernest Lafont réclame le rétablissement pur et simple de la loi du 20 avril 1916 sur la spéculation illicite.

Le projet du gouvernement est basé sur l'idée que les articles 419 et 420 ne répondent plus aux nécessités économiques actuelles : d'une part, ils ne s'appliquent pas à tous les faits susceptibles d'entraîner la hausse ou la baisse exagérée des marchandises, des denrées ou des valeurs ; d'autre part, ils n'ont pas prévu l'évolution qui a abouti à des ententes entre producteurs pour une meilleure réglementation de la production et des prix.

Les pénalités sont considérablement renforcées : dans les cas les plus graves, l'emprisonnement peut être porté à 5 ans et l'amende à 200.000 fr. ; en toute hypothèse, publicité et affichage du jugement. Par contre, et là réside l'innovation, on différencie désormais les coalitions délictueuses punies par l'article 419 et les ententes industrielles ou commerciales qui ont pour objet de maintenir un équilibre normal entre la production et la consommation, et qui bénéficient d'un régime de reconnaissance légale par une déclaration préalable, d'ailleurs obligatoire, au greffe du Tribunal de commerce.

Ce projet a été longuement discuté au Comité parlementaire du commerce, en présence de M. Raynaldy, rapporteur du projet pour la Commission de Législation civile et criminelle, et de M. Jules Bertrand, rapporteur pour la Commission du Commerce. Voici les deux thèses qui ont été soutenues :

A) CONTRE LE PROJET.

Les textes proposés ne sont ni clairs, ni précis, ni concis ; ils sont inutiles ou nuisibles ; ils aggravent la législation actuelle, organisent l'inquisition. Ils ne séparent pas avec netteté la coa-

Droit et Jurisprudence

lition de l'accaparement. Le cours normal ? Impossible de le déterminer en pratique. Le secret des poursuites et l'efficacité des expertises ? il est permis d'en douter. Le petit commerce va se trouver particulièrement atteint. Qu'on se rappelle les scandales de la loi de 1916 !

On se flatte, en vain, par la déclaration obligatoire des ententes, de lutter contre la vie chère, alors qu'on va autoriser des ententes qui se proposent de... limiter la production. Pourtant, il n'y a guère, en ce moment, à craindre le danger de surproduction ! La liberté économique détruit plus sûrement les hausses injustifiées que toutes les lois de restriction. C'est au libre développement des trusts et cartels que l'Amérique, l'Angleterre, l'Allemagne (d'avant-guerre) ont dû leur prospérité et leur puissance. Enfin, on va créer deux catégories de délinquants, suivant qu'ils n'auront pas ou auront souscrit la déclaration. Les premiers seront poursuivis, les seconds respectés. La coalition devenue légale, de simplement tolérée qu'elle était, brisera les dissidents et les isolés. Enfin, l'état-civil des ententes, établi par la déclaration, risque fort de devenir un jour leur casier judiciaire, et le prélude d'une mainmise étatique...

B) POUR LE PROJET.

Il est plus aisé qu'on ne croit de fixer le bénéfice normal ou exagéré, en tenant compte des capitaux placés. Le critérium entre l'accaparement et la coalition est imprécis ; et pourtant il y a de notables différences : l'accaparement peut être individuel, il est toujours secret et momentané ; la coalition, au contraire, est collective, publique et plus durable.

En tout cas, le projet a le grand mérite d'introduire pour la première fois dans notre droit, une distinction formelle entre les manœuvres d'accaparement qu'il y a lieu de prévenir et de réprimer, et les ententes licites qu'il y a lieu de reconnaître et d'encourager. La 2^e partie du projet, relative aux ententes, est le complément nécessaire de la 1^{re}, relative à l'accaparement.

Les ententes existent en fait ; il faut leur donner un statut légal, lorsqu'elles poursuivent un but légitime. La constitution des ententes industrielles et commerciales est aujourd'hui nécessaire pour lutter contre l'âpre concurrence des ententes étrangères, et pour maintenir notre indépendance économique. En dépit des apparences contraires, leur vraie fin est de développer la consommation par la recherche constante de nouveaux débouchés. Il s'ensuit une augmentation de la production, qui permet de combattre, dans une certaine mesure, la vie chère.

En définitive, le projet tend à instituer et à favoriser une organisation plus rationnelle de notre production nationale.

(*Action nationale*, février.)

VIE & HISTOIRE SOCIALES

o o o o o Philosophie o o o o o
Méthodologie et Histoire des sciences sociales

(FRANCE)

300 : 312 (44).

L'abandon des campagnes et la dénatalité.

Le seul remède à la dénatalité, c'est de faire que l'enfant ne soit plus une si lourde charge pour ses parents. Les facteurs moraux pourront alors mieux agir.

Le paysan qui abandonne les champs pour aller, en ville, occuper un emploi modeste, dans un logement étroit, renonce à sa mission sociale et se condamne à une descendance limitée parce qu'il se heurte, dans l'état social actuel, à l'impossibilité de nourrir et d'abriter une famille nombreuse.

Le lieu d'élection de la natalité — comme de la survie — doit être et est, en effet, la campagne. Les champs sont chaque jour désertés un peu plus ; et il n'est pas probable que, par le jeu des compensations, une désertion soit, aussitôt, contrebalancée par une naissance. Nulle part, les exodes n'ont déterminé une recrudescence des naissances. C'est tout le contraire. C'est une erreur probablement de supposer que le paysan relèvera la natalité quand il connaîtra la petite aisance et le confort complet. Les pays où l'on rencontre le plus de familles nombreuses sont précisément les pays pauvres, au sol difficile et ingrat, les pays des causses et des montagnes, là où pousse une population à l'âme simple et primitive, sans grands besoins et qui travaille sans connaître le bien-être. Le paysan pauvre, qui n'a rien à léguer à ses enfants, ne s'arrête, dans la procréation, à aucun calcul ; il distribue la vie à la manière animale. Le paysan plus riche est plus parcimonieux de sa paternité.

On va pouvoir compter sur la propagande de tous les jours en l'honneur de la maternité. L'action des pouvoirs publics, avec les exonérations et les récompenses pécuniaires, conjuguée avec les belles initiatives privées, aboutira à modifier les mœurs, à refaire peu à peu une mentalité nouvelle, à créer en faveur des berceaux l'atmosphère nécessaire où les volontés et les bonnes volontés s'alimenteront et recevront les influences salutaires.

(Adolphe Augé, *Revue philanthropique*, 15 février.)

(ETATS-UNIS)

300 (73).

Les réclames lumineuses à New-York.

Les sommes dépensées aux Etats-Unis pour la publicité tapageuse nous laissent rêveurs. Ne pourrait-on atteindre le même but par des dépenses plus utiles, comme le Prix Michelin pour la Natalité ou le Concours de Bébés de la Farine Nestlé ?

Quelques chiffres à ce sujet sont intéressants. Ils permettent de se faire quelque idée des sommes véritablement énormes dépensées dans la seule ville de New-York pour ce genre de publicité.

La fameuse réclame lumineuse du coin de 44th Street et de Broadway, vantant l'excellence du Wrigley's chewing gum, qui va bientôt disparaître par suite de la démolition de l'immeuble qui lui sert de piédestal, coûte, pour le seul loyer de l'emplacement, \$ 100.000 par an. Depuis sept ans que cette réclame existe à cette même place, elle a absorbé ainsi \$ 700.000, sur les \$ 40.000.000 dépensés pendant ce laps de temps par la firme Wrigley pour la publicité de ses produits.

Citons quelques autres chiffres pour la location d'emplacements de publicité lumineuse au cœur de New-York : — un fabricant de lacets pour chaussures paie \$ 3.000 par mois pour une enseigne ; un grand éditeur de journaux paie une somme égale ; — l'enseigne pour le Col Ide coûte \$ 6.000 par mois, mesure 53 pieds sur 49 pieds et comporte 4.000 lampes ; l'enseigne Clicquot Club coûte également \$ 6.000 par mois, mesure 57 pieds sur 75 pieds et comporte 4.957 lampes ; l'enseigne Socony coûte \$ 5.000 par mois, mesure 60 pieds sur 70 pieds et comporte 5.600 lampes ; — la Pure Oil Co payait \$ 4.000 par mois pour une enseigne au commencement de cette année.

Bornons là nos exemples et mentionnons simplement, pour donner une idée de la luminosité intensément vivante et agissante de Broadway et de tout ce quartier qui est le cœur de New-York, qu'entre la Batterie et 135th Street on compte 9.500 réclames lumineuses utilisant un million de lampes, dont 1.360 réclames avec 350.000 lampes pour le seul Broadway.

L'enseigne atteignant dans le ciel de New-York à l'altitude la plus grande est celle de la Gotham National Bank, se détachant en lettres de 12 pieds de hauteur à 347 pieds au-dessus du pavé de la rue. Cette enseigne comporte 80 tonnes d'acier, une tonne de rivets et a été construite pour résister à une pression du vent de 35 livres anglaises par pouce carré.

(*Literary Digest*, 23 février.)

(ETATS-UNIS)

300 : 329 (73).

Les scandales financiers aux Etats-Unis.

La corruption et l'achat des consciences sont les armes les plus puissantes de cette ploutocratie, dont nous ne voulons pas voir le règne s'établir en France.

L'opinion publique en Europe est très frappée de l'éclat de certains scandales qui troublent en ce moment les assemblées parlementaires des Etats-Unis. Ce n'est pas la première fois que les Etats-Unis ont la révélation de faits de ce genre. Le pays est la terre d'élection de la spéculation ; il a vu tant de grandes fortunes se faire rapidement, et possède une telle abondance de possibilité d'affaires que tout le monde a l'ambition avouée ou secrète de rassembler les millions d'un coup de râteau. Il y a des spéculations honnêtes, comme celles qui touchent à la vente de terrains aux alentours des villes ; il y a d'autres affaires où l'ingéniosité de ceux qu'on appelle les promoteurs a vraiment poussé un peu trop fort à la roue. C'est ce qui s'est passé, en particulier, pour la construction des chemins de fer. Ne nous étonnons donc pas trop de ce qu'aujourd'hui, la concession de puits de pétrole en Californie, qui appartenaient à la Marine, ait été concédée (au détriment de l'Etat), à des Compagnies privées, grâce à l'argent de la corruption largement répandu. Ce qu'il y a de curieux dans l'affaire, c'est l'étendue de la corruption et de l'achat des consciences. L'enquête était en train et un certain nombre de personnages politiques dénoncés ou compromis, lorsque les coupables présumés fournirent des preuves que le Sénateur qui les accusait était lui-même en relations avec la Compagnie concessionnaire (pour d'autres affaires, il est vrai). On peut se demander si cette accusation n'était pas un chantage.

Dominant le tout, il y a un gros intérêt, c'est celui des chances électorales des républicains ou des démocrates, aux élections de cette année. Les démocrates ont attaché le grelot dans l'espoir de ruiner le crédit politique des républicains et voici que leur attaque se retourne contre eux, que l'enquête découvre que plusieurs démocrates importants sont compromis et leur candidat à la Présidence, M. MacAdoo, gendre du Président Wilson, convaincu d'être au service de la Compagnie incriminée comme avocat aux appointements de 180.000 dollars par an, a dû renoncer à rester sur les rangs. Par contre, jusqu'à présent, la personnalité du président Coolidge est restée indemne. Voilà un jour curieux jeté par ces incidents sur certaines phases de la vie financière aux Etats-Unis dans leur alliance étroite avec la vie politique.

(Renseignements donnés par Charles CESTRE.)

L'Esperanto et l'Ecole Polytechnique.

A la suite d'une campagne de propagande entamée par notre ami, M. Moissenet, dans les milieux polytechniciens, l'Esperanto y a été l'objet, pendant dix-huit mois, de controverses qui viennent de se terminer en sa faveur.

Conclusion. — L'Esperanto a déjà atteint son but, diffusion d'idées générales parmi les nations. Il a été employé et il est employé par des géomètres, des catholiques, des communistes, des joueurs d'échecs, etc., pour la diffusion de leur science, de leur religion, de leurs théories sociales, de leur jeu. Voir les catalogues des libraires espérantistes.

Il a été employé dans le commerce international, et il l'est encore. Voir l'*Esperanto*, organe de l'U. E. A., Genève. La Chambre de commerce de Paris a donc parfaitement raison de demander l'enseignement de l'Esperanto dans les écoles commerciales.

Quant à M. Bérard, en proscrivant l'Esperanto dans les établissements de culture générale, il a pros crit la réalisation d'une idée qui eût été patronnée par Aristote, par Platon, par Leibnitz, par Descartes, par Voltaire, par Maupertuis, par Condorcet et bien d'autres. Il écarte en outre la seule possibilité de restaurer les humanités gréco-latines. Le principal obstacle aux humanités gréco-latines, ce sont les langues vivantes qui tiennent une place démesurée dans les horaires des lycées. Les langues vivantes sont une spécialité qui devrait rester hors du Lycée. Il devrait y avoir des écoles des langues occidentales, comme il y a une école des langues orientales. Il est d'ailleurs prouvé par soixante ans d'expérience qu'on n'apprend pas les langues au Lycée, malgré le temps énorme qu'on leur consacre. A leur place, il faut mettre l'Esperanto, synthèse de la grammaire générale européenne, clé des grandes langues européennes, instrument de culture logique universelle, dont l'étude approfondie ne demande que quelques heures, et constitue d'ailleurs une excellente et incomparable initiation à la connaissance des langues étrangères. Il restera ainsi du temps pour le grec, le latin, le français et les sciences.

(X. *Information*, 25 décembre.)

Les Idées et les Faits.

L'ignorant qui s'épuise en vains discours et l'âne qui braie sans motif sont pareils l'un à l'autre. (MIR ALI CHIR NÉVAÏL.)



STATISTIQUE & POPULATION

Méthodes - Population et Démographie - Statistiques

I. — Statistiques mensuelles.

Banques ; Finances publiques ; Disponibilités ; Emissions.

PAYS DIVERS. — Banques d'émission ; Situation sommaire.

Encaisse Circulation Comptes cour. Créances Portefeuille Av. sur Taux de
métallique fiduciaire et dép. partic. sur l'Etat escompte val. mob. l'escom.

Banque de France (millions de francs)

1924 13 mars	5.840 (1)	39.930	2.406	27.843 (2)	4.512	2.481	6
— 14 février	5.838	38.933	2.077	27.719 (2)	3.575	2.441	6
1923 22 février	5.836	37.055	2.404	27.785 (2)	2.710	2.091	5
1922 23 février	5.806	36.151	2.372	26.873 (2)	2.778	2.247	5 1/2
1919 27 février	5.841	32.717	2.657	24.260 (2)	2.044	1.202	5
1914 23 juillet	4.744	5.912	943	200	1.541	739	3 1/2

Banque d'Angleterre (millions de livres sterling)

1924 12 mars	128,1	125,0	105,6	67,9 (3)	72,2	*	4
1923 21 février	127,5	122,0	106,8	67,0 (3)	74,4	*	3
1919 19 février	81,8	69,6	118,3	70,6 (3)	84,1	*	5
1914 23 juillet	40,2	29,3	42,2	29,4 (3)	33,6	*	3

Banque d'Italie (millions de lire)

1924 10 janvier	961	12.628	1.649	5.838 (4)	3.318	2.616	5 1/2
1923 10 janvier	960	13.768	1.730	6.113 (4)	4.536	2.298	5 1/2
1919 31 janvier	894	9.022	1.530	5.800 (4)	1.863		5
1914 31 décembre	1.194	1.730	245	—	586	115	5

Banques de Réserve Fédérale des Etats-Unis (millions de dollars)

1924 27 février	3.230	2.022	1.947	419 (5)	531		4 1/2
1923 14 février	3.219	2.244	1.987	783 (5)	409		4
1919 14 février	2.185	2.468	2.253	1.772 (5)	509		4 3/4
1914 31 décembre	268	16	264	—	11		5

Banque du Reich allemand (milliards de marks) (9)

1924 7 mars	0,465 (8)	612.868**0	323.659**0	*	1.284.299**0	306.666**0	10 (sr)
— 31 janv.	0,467	483.675**0	338.664**0	*	755.766**0	336.521**0	10 (sr)
1923 28 fév.	1,074	3.512,8	1.329,1	2.947,4(6)	1.829,3		27,422 12
1919 15 fév.	2,271	23,761	11,995		26,680 (7)		0,007 5
1914 23 juillet	1,691	1,891	0,944	*		0,751	0,014 4

(1) Dont 1.864 millions à l'étranger. (2) Avances à l'Etat, y compris Bons du Trésor escomptés pour avances à des gouvernements étrangers : 4.643 millions au 13 mars 1924. (3) Dette de l'Etat ; valeurs sur l'Etat. (4) Avances au Trésor. (5) Valeurs sur l'Etat. (6) Bons du Trésor escomptés. (7) En 1919 les Bons du Trésor escomptés ne sont pas distingués du reste du portefeuille dans les situations hebdomadaires de la Reichsbank. (8) Or, dont 21 millions à l'étranger au 7 mars 1924. (9) * = 000.

La Documentation vivante

Valeur comparée des billets en circulation aux cours des changes :

		Unités monétaires du pays	Francs au pair	(Change)	Francs papier	(Valeur or du franc papier)	Francs or	Unités du pays	Dollars		
<i>France</i>											
Evaluation en millions :											
Banque de France...	1924 13 mars...	39.930	39.930	—	39.930 (0,227)	9.064	9.064	1.749			
	— 14 févr...	38.933	38.933	—	38.933 (0,227)	8.916	8.916	1.721			
	1923 23 févr...	37.055	37.055	—	37.055 (0,315)	11.672	11.672	2.253			
	1922 23 févr...	36.151	36.151	—	36.151 (0,471)	17.027	17.027	3.286			
	1919 27 févr...	32.717	32.717	—	32.717 (0,950)	31.080	31.080	5.998			
	1914 23 juillet...	5.912	5.912	—	5.912 (1,00)	5.912	5.912	1.141			
<i>Grande-Bretagne (1)</i>											
Banq. d'Angl. ...	1924 12 mars...	125,0	3.152	(105,0)	13.125 (0,209)	2.743	108,7	529			
	1923 31 févr...	122,0	3.077	(76,60)	9.345 (0,319)	2.981	118,3	376			
	1919 19 févr...	69,6	1.755	(25,97)	1.808 (0,950)	1.718	68,2	332			
	1914 23 juillet...	29,3	739	(25,22)	739 (1,00)	739	29,3	143			
Circ. fiduciaire y compris Currency notes	1924 12 mars...	404,2	10.094	(105,0)	42.440 (0,209)	8.870	351,5	1.712			
	1923 31 févr...	399,9	10.086	(76,60)	30.632 (0,319)	9.771	387,9	1.888			
	1919 19 févr...	382,4	9.644	(25,97)	9.931 (0,950)	3.435	375,6	1.821			
	1914 23 juillet...	29,3	739	(25,22)	739 (1,00)	739	29,3	143			
<i>Italie</i>											
Banq. d'Italie ...	1923 10 janv...	12.628	12.628	(0,883)	11.150 (0,253)	2.820	2.820	544			
	1922 10 janv...	13.768	13.768	(0,719)	9.900 (0,356)	3.524	3.524	680			
	1919 31 janv...	9.022	9.022	(0,85)	7.669 (0,950)	7.304	7.304	1.410			
	1914 31 déc...	1.730	1.730	(1,00)	1.730 (1,00)	1.730	1.730	334			
Circ. fiduc. tot. y compris Bill.	1923 15 déc...	19.600	19.600	(0,821)	16.092 (0,270)	4.345	4.345	839			
	1923 15 déc...	20.300	20.300	(0,694)	14.088 (0,378)	5.325	5.325	1.028			
Trésor, Banq. Napl. et Sicile.	1919 15 déc...	18.550	18.550	(0,82)	15.211 (0,465)	7.073	7.073	1.365			
	1914 31 déc...	3.593	3.593	(1,00)	3.593 (1,00)	3.593	3.593	693			
<i>Etats-Unis</i>											
Banq. de Réser. Fédérale ...	1924 27 févr...	2.022	10.474	(23,90)	48.326 (0,217)	10.474	2.022	2.022			
	1923 14 févr...	2.244	11.624	(16,63)	37.318 (0,311)	11.624	2.244	2.244			
	1919 14 févr...	2.468	12.784	(5,45)	13.450 (0,950)	12.784	2.468	2.468			
	1914 31 déc...	16	83	(5,18)	83 (1,00)	83	16	16			
Circ. fiduc. tot. y compris certif. or et arg. US.	1923 1 ^{er} janv...	3.216	16.659	(19,62)	63.098 (0,264)	16.659	3.216	3.216			
	1922 1 ^{er} janv...	3.996	20.697	(13,70)	54.745 (0,378)	20.697	3.996	3.996			
Notes, Nation.	1919 1 ^{er} janv...	4.720	24.450	(5,45)	25.725 (0,950)	24.450	4.720	4.720			
Bank Notes etc.	1914 31 déc...	2.680	13.882	(5,18)	13.882 (1,00)	13.882	2.680	2.680			
<i>Allemagne (1)</i>											
Evaluation en milliards											
Reichsbank ...	1924 7 mars...	613.383**	755.193**	—	—	—	(2)	0,613	0,146		
	1924 31 janv...	413.679**	597.346**	—	—	—	(2)	0,484	0,115		
	1923 28 févr...	3.512,8	4.338,3	(0,0007)	2.630 (0,316)	0,831	0,672	0,100			
	1919 15 févr...	23.761	29.345	(0,60) (4)	14.257 (0,950)	13.544	10,967	2,612			
	1914 23 juill...	1.891	2.335	(1,235)	2.335 (1,00)	2,335	1,891	0,451			
Circ. Bd. tot. (3) y comp. Natgeld, Rentenmark, Banques des Etats. Caisses de prêt. Centr. Impr. sr.	1924 31 janv...	3.179***	3.311***	—	—	—	(2)	2,278	0,542		
	1923 31 déc...	3.171***	3.291***	—	—	—	(2)	2,274	0,541		
	— 31 oct...	5.189**	6.520**	(0,***23)	1.215 (0,305)	0,370	0,300	0,071			
	1919 15 févr...	34.664	42,810	(0,60) (4)	20,798 (0,950)	19,758	16,016	3,813			
	1914 23 juill...	6,070	7,496	(1,235)	7,496 (1,00)	7,496	6,070	1,447			
Changes.											
Valeurs % à parité du dollar											
de Paris sur :	pair	15 févr. 1919	15 févr. 1921	15 févr. 1922	15 févr. 1923	29 févr. 1924	15 févr. 1919	15 févr. 1921	1 5 févr. 1922	15 févr. 1923	29 févr. 1924
Londres	25,22	25,97	53,02	50,38	76,97	102,65	97,8	80,2	89,8	96,3	88,7
New-York ...	5,18	5,45	13,57	11,55	16,42	23,92	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Italie	100	85	50 1/4	56 1/2	79,10	103,25	80,7	19,2	25,3	25,0	22,4
Espagne	100	110	191 1/4	182	256,75	302	105,4	73,0	81,6	81,0	65,4
Hollande	100	110	124 3/4	125	308,75	415,25	106,2	85,8	100,9	97,4	92,8
Suisse	100	111 3/4	—	—	—	—	—	7,19	2,69	0,621	0,***1 (2)
Berlin	123,46	—	23 1/4	5 3/4	0,085	—	—	1,18	0,14	0,007	0,007
Vienne	105,1	—	3 1/4	0 3/8	0,024	0,034	—	—	—	—	—
100 francs papier =											
95,0 38,2 44,8 31,6 21,7											

(1) * = 000. — (2) Cours officiel de Berlin (non coté à Paris); 1 mark-or = 1 trillion marks-papier. (3) D'après les données de *Wirtschaft und Statistik*, publication de l'Office allemand de statistique; la part de la circulation fiduciaire en rentenmarks ou marks-or a été traduite en marks-papier. (4) Cote officielle.

Statistique et Population

Finances publiques. — FRANCE. — Recettes. — I. Ressources normales et permanentes.

	Eval. budg.	Recouvrements		Différences pour 1923	
		Janvier 1924	Janvier 1924	Janvier 1923	sur éval. bud.
Impôts sur revenus ..	—	372.100.000	327.600.000	—	+ 44.600.000
Contr. dir. (Etat) ..	—	23.000.000	29.100.000	—	+ 6.100.000
Apurement 1914-19.	—	3.000.000	8.000.000	—	+ 5.000.000
Totaux imp. dir.....	—	398.100.000	364.700.000	—	+ 33.500.000
Enreg. et timbre ...	397.100.000	509.400.000	393.400.000	+112.300.000	+ 116.000.000
(dont mutut. imm.)	(84.000.000)	(105.700.000)	(84.000.000)	(+21.700.000)	(+ 21.700.000)
(— successions) ..	(68.500.000)	(93.900.000)	(66.500.000)	(+27.400.000)	(+ 27.400.000)
Opérat. de Bourse ..	3.700.000	6.400.000	3.700.000	+ 2.700.000	+ 2.700.000
Val. mobilières ..	207.000.000	234.700.000	189.100.000	+27.700.000	+ 45.600.000
Chiffre d'affaires ..	230.600.000	303.400.000	230.600.000	+ 72.800.000	+ 72.800.000
Douanes ..	138.900.000	126.200.000	138.500.000	— 12.700.000	— 12.300.000
Contributions ind ..	237.400.000	257.800.000	238.300.000	+ 20.400.000	+ 19.500.000
Dépensées coloniales ..	15.400.000	17.100.000	16.700.000	+ 1.700.000	+ 4.000.000
Sucres ..	25.400.000	19.600.000	25.400.000	— 5.800.000	— 5.800.000
Essences et pétroles ..	21.800.000	22.500.000	21.800.000	+ 700.000	+ 700.000
Tabacs ..	134.000.000	161.800.000	134.000.000	+27.800.000	+ 27.800.000
Divers ..	14.100.000	13.700.000	13.700.000	— 400.000	+ —
Totaux imp ind. ...	1.425.400.000	1.672.600.000	1.405.200.000	+247.200.000	+ 267.400.000
Domaine de l'Etat ..	12.200.000	9.800.000	10.500.000	— 3.000.000	+ 700.000
Totaux généraux....	—	2.080.600.000	1.780.400.000	—	+ 300.200.000

II. Ressources exceptionnelles et produits divers.

Contr. bénéf. guerre.	—	200.100.000	111.600.000	—	+ 88.500.000
Ordre et prod. divers	29.2	10.200.000	19.800.000	— 19.000.000	+ 9.600.000
Liquid. des stocks ..	—	5.200.000	5.000.000	—	+ 200.000
Totaux	—	215.500.000	136.400.000	—	+ 79.100.000

Recettes des Départements et Communes.

Centimes addit. ...	—	209.500.000	220.600.000	—	+ 11.100.000
---------------------	---	-------------	-------------	---	--------------

Budget spécial des P. T. T.

Postes	67.600.000	67.200.000	64.400.000	— 400.000	+ 2.800.000
Télégraphes	20.300.000	24.100.000	19.300.000	+ 3.800.000	+ 4.800.000
Téléphones	21.600.000	22.200.000	23.200.000	+ 600.000	+ 1.000.000
Totaux.....	109.500.000	113.500.000	106.900.000	+ 4.000.000	+ 6.600.000

Dépenses.

Compte d'emploi des crédits budgétaires au 31 janvier 1924 et au 31 janvier 1923 (1).

	Janvier 1924 :		Janvier 1923 :		
	Crédits ouverts	Emissions	Crédits ouverts	Emissions	
	I. Budget ordinaire et Dépenses extraordinaires.				
Ministère	Dépenses ordin.	13.643.100.000(5)	539.700.000	2.704.000.000(5)	467.200.000
des Financ.(2)	Dép. extraord.	131.100.000	12.400.000	41.300.000	6.100.000
Ministère	Dépenses ordin.	3.075.200.000	148.500.000	484.100.000	176.400.000
de la Guerre	Dép. extraord.	431.200.000	11.500.000	81.400.000	26.900.000
Ministère	Dépenses ordin.	1.019.300.000	21.200.000	166.100.000	67.200.000
de la Marine	Dép. extraord.	32.800.000	—	4.700.000	100.000
Ministère	Dépenses ordin.	1.493.400.000	162.100.000	213.300.000	131.400.000
des Trav. pub.	Dép. extraord.	12.400.000	1.400.000	3.800.000	1.300.000
Autres	Dépenses ordin.	2.638.800.000	278.000.000	498.100.000	178.900.000
Ministères (4)	Dép. extraord.	247.000.000	20.600.000	52.600.000	5.300.000
TOTAUX		22.724.300.000	1.195.400.000	4.249.400.000	1.060.800.000
II. Budget des dépenses recouvrables sur versements de l'Allemagne.					
Ministère des Finances (3) ...		6.328.900.000(5)	263.100.000	1.736.400.000(5)	211.500.000
Ministère des Régions libérées		567.700.000	211.700.000	705.100.000	44.600.000
Autres Ministères (4).....		178.900.000	50.900.000	203.600.000	44.900.000
TOTAUX		7.075.500.000	525.700.000	2.645.100.000	301.000.000

(1) Les crédits et dépenses des exercices clos ont été éliminés. (2) Comprenant le Service de la Dette. (3) Service des Emprunts et des pensions de la guerre. (4) Sans les crédits et dépenses des P. T. T. qui depuis le 1^{er} juillet 1923 font l'objet d'un budget spécial. (5) Les paiements afférents à la Dette publique (Emprunts divers, Pensions, etc.), quoiqu'effectués selon les échéances au cours de l'exercice, ne sont régularisés qu'au bout d'un temps plus ou moins long par ordonnances ministérielles spéciales.

La Documentation vivante

REICH ALLEMAND. — Situation financière sommaire à partir du 16 novembre 1923 (1).
trillions de marks (2)

	Recettes					Excédent	
	Dépenses générales	Impôts, taxes, droits	Recettes diverses	Emprunt or	Total des recettes	de dépenses	de recettes
1923 nov. du 16 au 20	313.028.000	6.690.000	4.691.000	9.444.000	20.825.000	292.203.000	—
— décembre.....	499.338.000	142.984.000	21.558.000	37.000	164.579.000	334.759.000	—
1924 janvier.....	443.425.000	420.764.000	17.108.000	2.911.000	440.783.000	2.642.000	—
— février.....	478.629.000	312.725.000	27.031.000	262.000	340.018.000	138.611.000	—
— mars du 1 au 10	161.983.000	136.893.000	13.202.000	—	150.095.000	11.888.000	—
	(3)	(3)			(3)		
Totaux.....	2.184.860.000	1.399.220.000	83.590.000	12.654.000	1.495.465.000	779.395.000	—

Dans les dépenses ci-dessus sont comprises :

Répartition aux Etats et communes.....	371.868.000
Sommes dépensées en achats de valeurs du Trésor pour soutien des cours.....	280.706.000

Bons du Trésor en Rentenmarks (Remb. déduits) du 16 nov. 1923 au 10 mars 1924 = 191.139.000

(1) La situation financière au 15 nov. 1923 a été entièrement réglée par les versements de la Rentenbank à la Caisse du Reich. — (2) Trillion de marks = 1 Rentenmark ou mark-or. — (3) Y compris régularisations en recettes et en dépenses.

GRANDE-BRETAGNE. — Situation financière sommaire.

DÉPENSES	Année financière	
	1922-1923	1923-1924
	du 1 ^{er} av. 1922 au 10 mars 1923	du 1 ^{er} av. 1923 au 3 mars 1924
	livres sterl.	
Service de la dette perpétuelle.....	317.718.000	341.382.000
Intérêts de la dette de guerre.....	24.093.000	31.083.000
Dépenses diverses.....	410.610.000	354.299.000
Dépenses des Services Publics.....		
Totaux.....	752.421.000	726.764.000
Excédent de Recettes au 10 mars 1923.....	81.454.000 au 3 mars 1924.	39.774.000
RECETTES		
Douanes et accises.....	263.962.000	252.194.000
Income-tax etc.....	336.636.000	288.872.000
Impôts sur bénéfices exceptionnels.....	954.000	—
Autres recettes.....	232.323.000	225.472.000
Totaux.....	833.875.000	766.538.000

ETATS-UNIS. — Budget fédéral. Année financière commençant le 1^{er} juillet.

milliers dollars	7 premiers mois		milliers dollars	7 premiers mois	
	1922-1923	1923-1924		1922-1923	1923-1924
Dépenses			Recettes		
Dépenses générales.....	1.166.691	1.106.676	Douanes.....	295.270	309.779
Intérêts et amortissem. de la dette.....	762.625	855.185	Income and profits tax.....	703.921	853.220
Dépenses diverses.....	192.846	174.217	Revenus inter ^{ts} divers.....	574.932	604.174
Totaux.....	2.122.162	2.136.078	Autres recettes.....	510.485	385.582
			Totaux.....	2.084.608	2.152.755

Épargne et Disponibilités.

	FRANCE		Chèques postaux Compt. cour.	Grandes Banq. (2) dépôts à vue et c.c.
	Caisse nat. d'ép. (1) Avoir des déposants	Caisses d'ép. ord. (1) Avoir des déposants		
1913 fin décembre.....	1.818.000.000	4.017.000.000		5.700.000.000
1919 —.....	2.087.000.000	5.089.000.000		12.150.000.000
1921 —.....	2.697.000.000	6.884.000.000	614.000.000	13.353.000.000
1922 —.....	3.060.000.000	7.797.000.000	754.000.000	13.965.000.000
1923 — février.....	3.150.000.000	7.960.000.000	711.000.000	13.864.000.000
— mars.....	3.150.000.000	8.040.000.000	873.000.000	13.913.000.000
— avril.....	3.140.000.000	8.050.000.000	659.000.000	13.816.000.000
— mai.....	3.160.000.000	8.190.000.000	718.000.000	14.095.000.000
— juin.....	3.180.000.000	8.160.000.000	709.000.000	14.249.000.000
— juillet.....	3.200.000.000	8.190.000.000	838.000.000	14.132.000.000
— août.....	3.220.000.000	8.260.000.000	796.000.000	14.333.000.000
— septembre.....	3.240.000.000	8.300.000.000	733.000.000	15.158.000.000
— octobre.....	3.230.000.000	8.300.000.000	937.000.000	14.415.000.000
— novembre.....	3.250.000.000	8.260.000.000	780.000.000	14.243.000.000
— décembre.....	3.270.000.000	8.290.000.000	835.000.000	14.945.000.000
1924 — janvier.....	3.290.000.000	8.320.000.000	922.000.000	15.145.000.000
— février.....	—	8.370.000.000	—	—

(1) Chiffres approximatifs. — (2) Banques publiant un bilan mensuel : Comptoir d'Escompte, Crédit Lyonnais, Société Générale, Crédit Indust. et Comm. Voir Economiste Européen.

Compensations. — Virements en Banque.

FRANCE		ANGLETERRE		ETATS-UNIS	
Chambre de compensation des Banquiers de Paris		Bankers Clearing House de Londres		Clearing House de New-York	
francs		liv. sterl.		dollars	
1913 moy. m.	1.530.000.000	1913 moy. hebd.	289.300.000	1913 moy. m.	7.854.000.000
1919 —	6.070.000.000	1919 —	481.300.000	1919 —	19.650.000.000
1920 —	13.927.000.000	1920 —	666.500.000	1920 —	20.261.000.000
1921 —	13.930.000.000	1921 —	606.200.000	1921 —	16.194.000.000
1922 —	13.137.000.000	1922 —	653.400.000	1922 —	18.158.000.000
1923 fév. . .	18.997.000.000	1923 fév. m. h.	696.500.000	1923 fév. . . .	16.784.000.000
— mars . . .	20.376.000.000	— mars —	695.600.000	— mars . . .	19.768.000.000
— avril . . .	18.252.000.000	— avril —	715.400.000	— avril . . .	18.010.000.000
— mai	16.905.000.000	— mai —	632.500.000	— mai	19.212.000.000
— juin	19.063.000.000	— juin —	634.200.000	— juin	18.675.000.000
— juillet . . .	19.122.000.000	— juillet —	654.400.000	— juillet . . .	16.645.000.000
— août	19.854.000.000	— août —	692.000.000	— août	14.778.000.000
— sept.	19.020.000.000	— sept. —	573.600.000	— sept.	15.071.000.000
— oct.	23.674.000.000	— oct. —	663.900.000	— oct.	17.730.000.000
— nov.	22.980.600.000	— nov. —	660.900.000	— nov.	18.048.000.000
— déc.	21.515.000.000	— déc. —	609.300.000	— déc.	19.495.000.000
1924 janvier .	36.846.000.000	1924 janvier	713.971.000	1924 janvier .	20.689.000.000
— févr.	37.252.000.000	— février —	714.600.000	— févr.	18.120.000.000

Emissions.

FRANCE (1) (millions de francs).

	Actions en augm. de capital	Oblig. des Sociétés	Actions soc. nouvelles	Total des émiss. des sociétés	Bons de la Déf. Nat. et court terme	Oblig. de la Déf. Nationale	Oblig. des Chem. de fer
1913 moyen. mensuelle . .	47,1	96,5	76,3	219,9	—	—	—
1921 " " " " " " " "	98,6	696,0	99,3	893,9	1.894,2	18,0	267,2
1922 " " " " " " " "	73,7	1.075,4	32,0	1.181,1	741,5	—	213,4
1923 février	161,0	589,4	54,9	805,3	—	—	—
— mars	114,7	58,5	27,6	200,8	—	—	—
— avril	174,5	216,8	37,5	428,8	—	—	814,5(4)
— mai	208,2	304,3	51,5	564,0	—	—	—
— juin	184,2	2.039,6(2)	57,0	2.280,8	—	—	—
— juillet	97,8	91,9	31,2	220,9	10.830,0	—	—
— août	15,6	47,5	35,5	98,6	(3)	—	—
— sept.	133,1	256,3	17,9	377,3	—	—	—
— octobre	82,9	38,3	38,0	159,2	—	—	1.147,9
— novembre	139,5	205,5	24,8	369,8	—	—	—
— décembre	317,0	1.468,1(2)	84,8	1.869,9	—	—	—
1924 janvier	174,9	1.553,9(2)	20,9	1.749,7	—	—	—
— février	141,0	32,7	52,5	226,2	—	—	—

GRANDE-BRETAGNE (milliers de livres sterling).

Années	Emiss. du Gouvern. et municipalités		Emiss. d'Entreprises privées	Total	2 premiers mois	Emiss. du Gouvern. et municipalités		Emissions d'entreprises privées		Total
1923	183.170	103.107	286.277	1924	27.555	12.629	40.184			
1922	459.428	125.723	585.151	1923	39.974	12.378	52.352			
1921	300.137	92.663	392.800	1922	202.454	25.852	228.306			
1920	183.626	297.624	481.250	1913	14.344	51.742	66.086			

ALLEMAGNE (5).

	millions de marks	2 premiers mois		
		1924	1923	1922
Augment. de capital.	papier	—	24.481,5	3.143,1
—	or (évaluat.)	5,8	—	—
Actions de Sociétés nouvelles.	papier	—	7.837,5	1.581,1
—	or (évaluat.)	3,1	—	—
Obligations, Emprunts.	papier	—	—	—
—	or (évaluat.)	149,1	12,3	48,6

(1) D'après le Bulletin de la Statistique Générale de la France. Valeurs nominales à l'exclusion (sauf pour 1913) d'actions d'apport et de titres déjà existants présentés sur le marché.

(2) Crédit Foncier : décembre 1923, 800 millions. Crédit National : juin 1923, 2 milliards ; janvier 1924, 1.500 millions. (3) Calculé sur le total des émissions de l'année. (4) Calculé sur le total des émissions du semestre. (5) * = 000.

Loyer de l'argent.

	Taux de l'Escompte						Cours des Fonds d'Etat			Index-numbers des valeurs mobil. à revenus variables Base 100 (1 p ^r l'Allemagne) moyenne en 1920-1921 (2)						
	France (1)	Grande-Bretagne		Italie (1)	Et.-Unis		Alle- magne (1)	France 3 %	Grande Bretagne Consols 2 ½	Etats- Unis 2 Lib. Loan conv. 4 1/4	France (3)	Grande- Bretagne (4)	Etats-Unis (5)		Allemagne (6) (base 1)	
		(1)	bank bills 3 m.		(1)	(1)							Tim. mon. 30- 90 days	Ch. fer		Indust
1913-14 moyenne.....	4	4	3 1/4	5 1/2	—	4	5	82,95	75,25	—	75	121	145	97	—	—
1918 —	5	5	3 1/2	5	4 1/2	6	5	62,00	61,50	97,26	—	—	—	—	—	—
1919 moyenne	5	5,2	4 3/4	5	4 3/4	5 3/4	5	61,85	54,00	95,40	93	129	112	122	—	0,40
1920 moyenne	5,8	6,7	6 3/8	6	6 1/2	7 1/2	5	57,25	47,00	87,85	100	100	100	100	—	1
1921 moyenne	5,7	6	5 1/8	6	6	6 1/4	5	56,90	47,75	89,05	100	100	100	100	—	—
1922 juillet	5	3	1 7/8	5 1/2	4	4	5	58,00	58,60	100,50	87	96	117	116	—	2,58
— août	—	—	2 1/4	—	—	4 1/4	6	59,40	58,87	100,35	94	98	122	120	—	3,87
— septembre	—	—	2 1/2	—	—	4 1/2	7	61,90	56,50	100,14	94	98	124	122	—	4,39
— octobre	—	—	2 3/8	—	—	4 3/4	8	59,00	57,25	99,25	99	100	124	123	—	8,99
— novembre	—	—	2 1/2	—	—	5	10	58,80	57,25	98,20	103	101	117	117	—	20,02
— décembre	—	—	2 5/8	—	—	—	—	59,35	57,75	98,25	105	102	115	119	—	29,77
1923 janvier	5	3	2 1/4	5 1/2	4	4 3/4	12	58,60	56,50	98,27	115	104	116	120	—	63,0
— février	—	—	2 1/2	—	—	—	—	58,33	57,20	98,33	120	103	120	125	—	135,0
— mars	—	—	—	—	4 1/2	5 1/4	—	58,15	58,70	97,60	117	105	120	128	—	100,0
— avril	—	—	2 1/8	—	—	—	—	57,50	59,38	97,15	119	107	117	124	—	145,0
— mai	—	—	2 1/8	—	—	—	18	57,60	59,00	97,50	121	105	111	118	—	241,0
— juin	—	—	2 1/2	—	—	—	—	57,00	58,75	98,90	129	105	110	115	—	811,0
— juillet	—	4	—	—	—	—	—	56,50	58,15	98,30	136	99	106	109	—	3.273,0
— août	—	—	3 1/4	—	—	—	30	56,90	58,50	98,40	141	98	106	111	—	36.389,0
— septembre	—	—	—	—	—	5 1/2	90	57,30	58,50	98,25	134	100	107	110	—	1.041.750,0
— octobre	—	—	3 1/8	—	—	5 1/4	—	55,70	58,35	97,55	137	99	107	107	—	268.762.000,0
— novembre	—	—	3 3/8	—	—	5	—	56,40	57,50	97,90	145	98	109	111	—	46.201**0 (7)
— décembre	5	—	3 3/8	—	—	5	—	54,10	56,00	98,40	147	96	109	115	—	47.570**0
1024 janvier	6	4	2 3/4	5 1/2	4 1/2	4 3/4	90	53,80	55,00	98,70	157	94	110	120	—	58.320**0
— février	6	4	3 1/2	5 1/2	4 1/2	4 3/4	10 or	54,55	56,55	99,25	170	—	110	121	—	59.210**0

(1) Les taux en chiffres gras sont les taux des Banques d'Etat, les autres ceux de l'escompte libre, là où il en existe un cours officiel. (2) Indices publiés par le Bulletin de la Statistique générale de la France. (3) Calculés sur 25 groupes de valeurs diverses. (4) Calculés d'après les totalisations du Bankers Magazine. (5) D'après les moyennes mensuelles calculées par Wallstreet Journal. (6) D'après les indices hebdomadaires de la Frankfurter Zeitung. (7) * = 000.

Travail ; Reconstitution ; Population.

FRANCE. Situation dans les offices publics de placement.

Semaine finissant le :	Placem. pendant la semaine				Rest. à satisf.		Rapport par semaine des placem. aux dem. non satisfaites			
	à demeure		p. l sem. ou moins		demandes		à demeure		p. l sem. Ensemb.	
	demeure	ou moins	Totaux	d'empl.	d'empl.	demeure	ou moins			
1920 28 février.....	12.026	9.875	21.901	12.422	10.966	0,97	0,79	1,76		
1921 26 février.....	10.142	6.426	16.568	43.839	6.828	0,23	0,15	0,37		
1922 25 février.....	11.271	12.014	23.285	17.611	6.590	0,64	0,68	1,32		
1923 27 février.....	13.382	13.114	26.496	11.922	8.109	1,12	1,10	2,22		
— 29 décembre.....	8.576	14.116	22.692	6.883	5.544	1,25	2,05	3,30		
1924 26 janvier.....	13.119	15.480	28.599	12.357	8.459	1,06	1,25	2,31		
— 25 février.....	13.358	14.702	28.260	11.910	9.268	1,12	1,26	2,38		
restant à satisfaire :	au 25 fév. 1924				au 26 janvier 1924					
	Départ. de la Seine		Autres départ.		Départ. de la Seine		Autres départ.			
	demand.	offres	demand.	offres	demand.	offres	demand.	offres		
Bâtiments et travaux publics.....	180	81	893	623	(1)	(1)	434	530		
Constructions mécan., métallur.....	403	511	406	565	851	442	958	218		
Manut. et manœuvres.....	481	122	2.062	709	626	120	1.582	655		
Employés de Comm. et Bureaux.....	1.038	131	1.009	234	1.007	148	958	218		
Industrie du vêtement.....	255	372	—	—	469	103	—	—		
Agriculture.....	—	—	286	906	—	—	294	884		
Services domestiques.....	461 (2)	306	822	2.433	620 (2)	357	859	2.258		
Ensemble des autres group. prof ..	Tous départem.				Tous départem.					
Totaux.....	3.614				2.275				3.899	2.523
	11.910				9.268				12.357	8.459

Fonds de chômage (3). — Nombre de chômeurs bénéficiaires d'allocations.

	janv.	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	sept.	oct.	nov.	déc.
1921....	63.962	89.039	91.225	84.896	70.383	47.331	33.731	28.665	21.797	14.322	10.346	10.032
1922....	10.071	9.249	8.474	7.861	5.207	4.968	6.027	4.325	3.074	2.649	2.628	2.644
1923....	2.674	2.810	2.560	2.592	2.209	2.067	2.238	1.575	1.324	1.280	434	464
1924....	1.228	1.023										

Principaux centres de fonctionnement des fonds de chômage :

	Chômeurs				Chômeurs			
	au 26 janv. 1924		au 25 fév. 1924		au 26 janv. 1924		au 25 fév. 1924	
Seine.....	647		693		B.-du-Rhône.....		255	
dont à Paris).....	(596)		(395)		Ardennes.....		268	

GRANDE-BRETAGNE. — Placement.

Période mensuelle finissant le :	Demandes d'emplois (moyenne journal.)		Offres d'emplois (moyenne journal.)		Rapport des dem. aux offres dem.		Rapport des dem. aux offres pl.		Chômage Assurance légale de chômage complet		Pourc. des chôm. dans les syst. trad.-un.	
	d'emplois	d'empl.	Placem. (moy. journ.)	des dem. (moy. journ.)	aux off.	aux pl.	Nomb. d'ayants dr.	aux all. dans le	trad.-un.			
1920 6 février.....	12.891	5.628	3.911	2,29	0,303	1920 27 février.....	169.300	1,6				
1921 4 février.....	25.795	3.779	2.960	6,82	0,115	1921 25 février.....	1.145.700	8,5				
1922 7 février.....	25.866	3.413	2.858	7,59	0,111	1922 21 février.....	1.868.200	16,3				
1923 5 février.....	23.042	3.146	2.626	7,31	0,114	1923 26 février.....	1.388.900	13,1				
1924 7 janvier.....	32.258	4.048	3.560	7,97	0,110	1924 28 janv.....	1.322.000	8,9				
— 4 février.....	35.143	4.061	3.538	8,66	0,101	— 25 février.....	1.156.000	8,6				

ALLEMAGNE. — Placement.

Période mensuelle finissant le :	Nombre mensuel			Rapport		Pourc. des chôm. dans les syst.	
	Demandes d'emplois	Offres d'empl.	Placem. aux off.	des d. des pl.	Sans-travail secours	des chôm.	
1920 janvier.....	997.000	637.000	456.000	1,57	0,46	1920 1 ^{er} fév... 430.800	3,4
1921 janvier.....	1.059.000	594.000	378.000	2,10	0,36	1921 1 ^{er} fév... 432.000	4,5
1922 janvier.....	879.000	587.600	413.000	1,50	0,47	1922 1 ^{er} fév... 196.000	3,3
1923 janvier.....	732.600	328.100	245.200	2,23	0,35	1923 1 ^{er} fév... 144.300	4,4
— décembre....	2.579.900	274.100	225.000	9,41	0,09	1924 1 ^{er} janv. 1.528.100(4)	28,2
1924 janvier.....	2.377.700	387.000	324.100	6,14	0,14	— 1 ^{er} fév... 1.430.800(4)	26,5(5)

(1) Demandes et offres sensiblement égales.
 (2) Principalement femmes de ménage.
 (3) Sur 264 fonds de chômage constitués, dont 31 fonds départementaux et 233 municipaux, au 25 février 1924, 3 fonds départementaux et 17 fonds municipaux fonctionnent.
 (4) Non compris ceux des territoires occupés.
 (5) En plus, travail réduit : 29,9.

La Documentation vivante

Domages de guerre et Reconstitution des Régions libérées
au 1^{er} mars 1924.

POPULATION		MUNICIPALITÉS		ROUTES	
Popul. en 1914	4.690.183	Evacuées	3.255	Détruites	58.69
— part. du fait de la guerre	2.615.116	Rétablies	3.239	Remises en état	42.36
— actuelle	4.253.677	ÉCOLES PRIMAIRES		Ouvrages d'art:	
SOL hectares		Avant la guerre	8.301	Détruits et endom.	6.12
Dévasté	3.306.350	Rétablies	7.846	Rétablis	4.79
Débar. de projec.	3.156.015	AGRICULTURE hect.		VOIES FERRÉES	
Débar. de projet., rés. et tranchées	2.950.823	Terres à reconstit.	1.923.479	d'intérêt général kilom.	
HABITATIONS		Superficie labour.	1.611.251	Détruites	2.404
Détruites	347.374	Bâtiments d'exploitation agricole:		Reconstituées totalement
Endommagées	537.086	Reconst. entier	33.082	Ouvrages d'art:	
Réparées provis.	182.844	Rendus prov. utilis.	21.462	Détruits	1.503
— définit.	273.138	Réparés définitiv.	93.108	Reconstitués totalement
Reconst. entier	35.804	Constructions provisoires:		VOIES FERRÉES	
Constructions provisoires et semi-provisoires.		En bois	20.141	d'intérêt local kilom.	
En bois	89.557	En mat. de réempl.	2.856	Détruites	2.408
En matériaux de réemploi	42.400	Baraquements	9.172	Remises en état	2.200
Baraquements	19.344	USINES empl. au moins 10 ouv.		Ouvrages d'art:	
		Sinistrées	9.332	Détruits et endom.	998
		En exploit. part.	3.144	Rétablis définitiv.	888
		— totale	4.819		

Constructions. — PARIS. — Demandes en autorisation de bâtir.

	Nomb. d'étages correspond. aux demandes			Nomb. d'étages correspond. aux demandes (1)			
	Habitation	Industrie et Com.	Totaux	Habitation	Industrie et Com.	Totaux	
1900 moy. men.	332	5	337	1923 février	232	102	334
1910 —	468	9	477	— mars	433	85	518
1913 —	571	11	582	— avril	280	72	352
1914 —	492	14	506	— mai	272	61	333
1915 —	17	13	30	— juin	211	59	270
1916 —	9	24	33	— juillet	255	58	313
1917 —	7	26	33	— août	199	67	266
1918 —	4	15	19	— sept	159	77	236
1919 —	34	59	93	— octobre	185	41	226
1920 —	47	77	124	— novembre	314	55	369
1921 —	56	45	101	— decemb.	139	46	185
1922 —	131	53	184	1924 janvier	330	61	391
1923 —	236	65	301	— février	352	72	424

Mouvement de la Population.

	Nécessances	Équilibre calculé par l'année et par 1.000 hab.	Décès	Excéd. nais. pour 1.000 décès	Mortalité calculée par l'année et p. 1.000 hab.	Accr. calc. p ^r l'année et p. 1.000 h.
1913 Année France	746.014	18,8	702.213	62	17,7	1,1
1920 —	834.411	21,3	674.621	237	17,2	4,1
— Paris	55.774	19,0	43.135	293	14,7	4,3
1921 — France	813.396	20,7	696.373	168	17,7	3,0
— Paris	52.011	17,9	41.945	240	14,4	3,5
1922 — France	759.846	19,3	689.267	102	17,5	1,8
— Paris	46.949	16,1	40.583	157	13,9	2,2
1923 9 prem. mois France	584.458	19,8	506.007	155	17,1	2,7
— Année Paris	46.733	16,0	40.325	159	13,8	2,2
1924 2 prem. mois Paris.	7.792	16,0	8.666	—	17,8	—

(1) Chiffres approximatifs.

Production.

Houille et lignite (milliers de tonnes).

FRANCE		moyenne mensuelle					janvier 1924	Personnel ouvrier	
		1913	1920	1921	1922	1923	1924	en 1913	
Nord	567,8	812,4	1.140,4	1.281,7	467,6	557,9	34.000	47.574	
Pas-de-Calais	1.714,6					1.273,7	1.524,9	96.700	116.314
Moselle	—	264,6	301,8	352,7	347,1	448,9	—	28.337	
Centre	1.022,3	935,6	896,8	945,6	1.035,4	1.128,9	66.400	87.048	
Autres régions	99,0	93,6	80,3	81,7	88,1	101,1	6.100	7.531	
Totaux	3.403,7	2.106,2	2.419,3	2.661,7	3.211,9	3.761,7	203.200	286.804	
Bassin de la Sarre.	—	784,2	802,5	936,7	766,0	1.165,9	—	74.303	

Année	Mois	Gr.-Bret. Houille	Etats-Unis Houille	Belgique Houille	Année	Mois	Pologne Houille
1924	janvier	22.496	46.403	2.183	—	—	—
1923	moy. mens.	23.450	49.268	1.910	1924	janvier	2.157
1922	—	21.133	34.565	1.770	1923	moy. mens.	3.007
1921	—	13.822	38.283	1.816	1922	—	1.850
1920	—	19.434	49.764	1.866	1921	—	631
1913	—	24.336	43.088	1.904	1920	—	534

Tchéco-Slovaquie		Allemagne (1)					
Année	Mois	Houille	Lignite	Année	Mois	Houille	Lignite
1924	janvier	1.399	2.004	1924	janvier	8.787	9.553
1923	moy. mens.	969	1.351	1923	moy. mens.	5.185	9.854
1922	—	826	1.579	1922	—	10.830	11.434
1921	—	971	1.792	1921	—	11.351	10.251
1920	—	928	1.641	1920	—	10.950	9.303
1913	—	—	—	1913	—	15.842	7.269

FRANCE. — Minerais de fer (milliers de tonnes).

FRANCE		moyenne mensuelle					janvier 1924	Stocks fin janv. 1924	Personnel ouvrier en 1913	en janv. 1924
		1913	1920	1921	1922	1923	1924	1924	en 1913	1924
Lorraine	3.426,2	1.089,4	940,5	1.665,2	1.839,9	2.120,3	3.903,9	35.340	20.508	
Normandie	63,9	29,7	40,0	48,8	62,9	75,0	286,2	2.808	1.512	
Anjou-Bretagne	32,1	10,4	9,6	15,5	27,7	34,7	155,3	1.471	936	
Pyrénées	32,8	17,8	6,6	4,6	17,3	21,1	26,9	2.168	965	
Autres régions	27,7	9,0	7,7	1,9	4,5	6,1	50,5	1.250	277	
Totaux	3.581,7	1.155,9	1.004,4	1.736,0	1.952,3	2.257,2	4.422,8	43.037	24.198	

Sels de potasse (tonnes de potasse pure K²o)

moyenne mensuelle					janvier 1924	Huiles minérales (tonnes)			
					1924	moyenne mensuelle			
1920	1921	1922	1923	1924	1920	1921	1922	1923	1924
16.004	12.411	17.260	20.725	27.487	3.830	3.925	5.281	4.745	4.005

Fonte (milliers de tonnes).

France		Grande-Bret.	Etats-Unis	Belgique	Luxembourg	Allemagne
1924	janvier	586	642	3.067	209	162
1923	moy. mens.	443	630	3.392	182	117
1922	—	427	415	2.276	134	140
1921	—	280	222	1.401	73	81
1920	—	276	680	3.083	93	58
1913	—	434	869	2.601	207	212

Acier brut (milliers de tonnes).

France		Grande-Bret.	Etats-Unis	Belgique	Luxembourg	Allemagne
1924	janvier	541	701	3.659	231	147
1923	moy. mens.	415	719	3.660	190	100
1922	—	373	494	2.818	130	116
1921	—	255	314	1.628	66	63
1920	—	246	768	3.461	104	50
1913	—	391	649	2.564	205	101

(1) Dans ses limites successives ; depuis 1920 sans la Sarre et le Palatinat. — (2) D'après le Bulletin mensuel de statistique de la Société des Nations. — (3) Territoire d'avant-guerre.

La Documentation vivante

Transports.

FRANCE. — Recettes brutes des chemins de fer (francs).

Réseaux	kil. expl.	Périodes	Année		Différence pour 1924	
			1924	1923	sur recet. brut.	% p. kil.
Etat	9.049	1 ^{er} janv.-31 déc.	153.852.000	143.405.000	+ 10.447.000	+ 6.84
P.-L.-M.....	9.781	—	286.180.000	269.530.000	+ 16.650.000	+ 5.70
Nord	3.830	—	171.105.000	168.977.000	+ 2.128.000	+ 1.30
Orléans	7.469	—	137.750.000	137.423.000	+ 327.000	+ 0.28
Est	5.027	—	155.573.000	150.882.000	+ 4.691.000	+ 3.11
Midi	4.162	—	73.371.400	69.457.300	+ 3.914.100	+ 4.75
Alsace et Lorraine	2.262	—	100.073.000	70.224.000	+ 29.849.000	+ 11.59
Totaux.....	41.580	—	1.077.904.400	1.009.898.300	+ 68.006.100	+ 6.73

Moyenne journalière des wagons chargés sur les grands réseaux français (1).

	janv.	fév.	mars	avr.	mai	juin	juillet	août	sept.	oct.	nov.	déc.
1919	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	30.717	32.710
1920	30.121	31.454	28.429	33.369	21.063	35.018	34.334	35.425	30.189	37.512	37.627	34.447
1921	33.398	35.255	33.935	35.353	33.991	36.153	34.256	37.181	39.503	42.769	42.342	43.271
1922 (1)	45.665	47.740	49.732	47.394	48.914	49.004	49.173	50.857	54.353	48.595	57.115	55.848
1923	55.052	61.186	62.016	60.408	58.573	57.757	55.216	54.963	59.023	60.517	68.632	57.405
1924	57.674	61.325	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—

Mouvement des ports maritimes français (ensemble).

	Nombre de navires entrés	Tonnage débarqué		Tonnage embarqué		Evacuation	
		toutes marchand.	(dont charb.)	toutes march.	(dont cabot. national)	par voie ferrée	par navig. intér.
1924 janvier.....	3.658	2.795.000	(1.314.900)	766.809	(194.600)	1.841.300	360.800
1923 décembre.....	3.685	3.150.700	(1.574.400)	742.900	(157.700)	1.645.000	559.900
— novembre.....	3.625	3.335.000	(1.688.600)	651.900	(103.600)	1.727.300	573.200
— octobre.....	3.775	3.078.200	(1.685.000)	682.200	(111.600)	1.708.200	604.100
— sept.....	3.848	3.298.500	(1.567.700)	640.600	(116.200)	1.516.700	480.600
— août.....	4.074	2.829.800	(1.458.700)	653.800	(107.100)	1.583.900	558.900
— juillet.....	4.206	3.298.300	(1.904.000)	619.200	(102.000)	1.759.500	692.800
— juin.....	4.250	3.457.100	(2.028.400)	702.600	(118.900)	2.012.500	675.100
— mai.....	3.992	3.548.700	(2.062.700)	635.100	(116.000)	2.058.800	669.800
— avril.....	3.684	3.069.300	(1.724.300)	619.200	(113.900)	1.736.000	644.800
— mars.....	4.149	3.560.100	(2.030.900)	732.100	(141.700)	2.168.200	516.200
— février.....	3.123	2.609.900	(1.436.500)	581.700	(101.400)	1.662.700	509.400
— janvier.....	3.608	2.917.800	(1.528.400)	683.300	(120.300)	1.624.000	534.200
1922 décembre.....	3.522	2.855.800	(1.529.300)	710.700	(130.400)	1.492.600	561.800
1922 mois moyen	3.298	2.465.400	(1.285.300)	583.100	(100.400)	1.399.200	523.100
1921 —	3.580	1.722.900	(878.400)	544.600	—	1.182.700	308.600
1913 —	6.087	2.657.000	(1.146.200)	867.700	—	—	—

PAYS DIVERS. — Mouvement général des Ports maritimes (tonnage net en milliers de tonnes de jauge).

	Entrées					Entrées					
	France (2)	Gde Bret.(2)	Etats-Unis(3)	Japon(3)		France (2)	Gde Bret.(2)	Etats-Unis(3)	Japon(3)		
1923 décembre.	3.309	4.714	5.529	—	2.403	1923 février..	2.571	3.099	3.878	2.725	1.992
— novembre	3.567	4.288	5.619	—	2.361	— janvier..	2.886	3.000	4.821	2.732	2.018
— octobre..	3.770	4.798	5.960	—	2.487	1922 déc.....	3.162	3.719	5.018	2.996	1.749
— sept.....	3.711	4.367	5.685	—	2.768	— nov.....	3.220	3.769	5.915	2.846	1.744
— août.....	3.586	4.529	6.574	—	2.719	— oct.....	3.109	4.125	6.287	2.824	2.139
— juillet....	4.445	4.628	6.843	3.404	2.857	1922 moy. mls	2.955	3.611	5.433	2.988	1.858
— juin.....	3.836	4.675	5.937	3.340	2.693	1921 —	2.275	3.098	5.182	2.332	—
— mai.....	3.728	4.333	5.969	3.397	2.743	1920 —	2.399	3.043	5.344	2.178	—
— avril....	3.476	4.074	4.676	2.896	2.624	1919 —	1.903	2.464	3.892	1.902	—
— mars....	3.488	3.682	4.674	3.302	2.706						

(1) Chemins de fer d'Alsace et Lorraine compris depuis janvier 1922 seulement.
 (2) Avec cargaison.
 (3) Avec cargaison et sur lest.

FRANCE.

Commerce extérieur ; Frets maritimes.

	Tonnes métriques Janvier			Milliers de francs Janvier		
	1913	1932 (1)	1924 (2)	1913	1923 (1)	1924 (2)
Importations :						
Obj. d'alimentat.	387.877	375.169	380.662	125.810	456.238	554.888
Mat. néc. à l'ind.	2.766.688	3.600.971	3.454.381	469.499	1.369.331	1.998.775
(dont charbon)	(1.716.500)	(2.395.333)	(2.246.751)	(44.193)	(229.622)	(285.091)
Objets fabriqués	132.863	131.531	98.453	114.940	310.430	334.258
Totaux	3.287.428	4.107.671	3.933.496	710.249	2.135.999	2.887.921
<i>Evaluation comparative en milliers de dollars (3)</i>				137.080	133.110	133.420
Exportations :						
Obj. d'alimentat.	70.689	86.616	109.795	47.521	192.192	299.615
Mat. néc. à l'ind.	1.116.840	1.653.288	1.412.852	115.189	536.189	698.384
Objets fabriqués	119.038	151.819	244.877	216.613	944.841	1.574.949
Colis postaux	2.424	2.569	2.392	38.752	129.368	126.885
Totaux	1.308.991	1.894.292	1.769.916	418.075	1.802.590	2.699.833
<i>Evaluation comparative en milliers de dollars (3)</i>				80.690	120.770	124.740
<i>Déficit des Exportations. Pour cent des Importations</i>				40 %	9 % (4)	6 % (4)
<i>Excédent des Exportations. Pour cent des Importations</i>						

Grande-Bretagne (milliers de livres sterling).

	Janvier		
	1913	1923	1924
Importations :			
Objets d'alimentation	22.145	47.455	40.739
Matières nécessaires à l'industrie	32.222	30.324	39.208
Objets fabriqués	16.565	21.670	20.960
Colis postaux et divers	311	307	352
Totaux	71.243	99.756	101.259
<i>Evaluation comparative en milliers de dollars (3)</i>	346.670	464.260	431.370
Exportations :			
Objets d'alimentation	2.274	3.364	4.515
Matières nécessaires à l'industrie	5.809	9.373	9.531
Objets fabriqués	36.600	53.134	48.782
Colis postaux et divers	763	1.068	1.407
Totaux	45.446	66.939	64.235
<i>Evaluation comparative en milliers de dollars (3)</i>	221.140	311.530	273.640
<i>Déficit des Exportations :</i>			
<i>Pour cent des Importations</i>	36 %	33 %	37 %

Etats-Unis (milliers de dollars).

Importations :			
Ensemble	163.100	329.900	299.000
Exportations :			
Ensemble	227.000	335.420	394.000
Excédent des Exportations :			
<i>Pour cent des Importations</i>	39 %	2 %	32 %
<i>Déficit des Exportations :</i>			
<i>Pour cent des Importations</i>	—	—	—

(1) Chiffres rectifiés par l'Administration des Douanes.

(2) Chiffres provisoires.

(3) Cours moyen du change pour chaque époque.

(4) Pour 1923 et 1924 les importations sont évaluées d'après les déclarations, les exportations le sont encore d'après les taux fixés pour 1922 par la Commission des valeurs. Toutefois, depuis le mois d'avril 1923, dans le but de rendre les évaluations plus comparables entre elles, l'Administration des Douanes, avant d'appliquer ces taux aux exportations de 1923 et 1924, les met à jour en les affectant d'un coefficient correspondant à la variation constatée des prix des importations. Il est important de remarquer que les chiffres globaux ci-dessus des importations et des exportations françaises tels qu'ils sont donnés chaque mois par l'Administration des douanes, comprennent nos échanges avec nos colonies en même temps qu'avec l'étranger.

La Documentation vivante

ETATS-UNIS. — Importation et Exportation d'Or.

	Milliers dollars					Excédent d'importat. depuis le 1 ^{er} août 1914
	à fin 1910	Année 1921	Année 1922	Année 1923	Janv. 1924	
Importations.....	—	691.248	275.170	322.715	45.170	—
Exportations.....	—	23.891	36.875	28.643	176	—
Excédent d'importations..	880.000	667.357	238.295	294.072	44.994	2.124.718

ALLEMAGNE.

	Importations (tonnes métriques)			Exportations (tonnes métriques)		
	Année			Année		
	1913	1922	1923 (1)	1913	1922	1923 (1)
Alimentation	11.700.504	5.073.552	3.706.894	5.368.248	1.442.856	1.011.630
Combustibles minér.	19.564.224	15.764.424	23.855.355	44.288.940	6.454.200	1.806.912
Minerais de fer	14.024.316	11.013.739	2.377.048	2.613.156	173.052	254.850
Potasse, sels natur. etc ..	1.541.364	463.812	143.005	2.936.868	1.026.936	1.253.777
Prod. chim. pharm. col. etc..	479.556	263.028	193.208	1.536.288	924.900	781.037
Textiles (mat. et prod.) ..	1.309.032	834.144	585.104	402.660	176.148	224.600
Papier, carton, etc.....	33.432	4.140	1.587	344.172	417.456	589.672
Livres, public. musicales..	5.796	1.944	999	16.800	12.876	8.370
Verrerie, faïence, porcel..	33.528	45.984	6.106	423.876	290.208	300.301
Fer et produits en fer	630.480	2.501.604	1.933.732	6.559.752	2.688.936	1.736.989
Machines	87.876	10.860	5.523	536.148	455.268	281.614
Prod. Electrotechn.	5.976	4.464	1.975	133.860	92.808	89.946
Divers	13.406.706	9.894.022	8.761.969	8.555.812	7.400.626	4.386.922
Totaux.....	72.831.790	45.875.710	46.572.510	73.716.580	21.556.270	12.726.620
Evaluation officielle marks-or	11.206	6.200	6.081	10.199	4.000(2)	6.079(2)
en millions dollars	2.667	1.476	1.447	2.427	953	1.446

PAYS DIVERS (évaluations approximatives en millions d'unités monétaires et en millions de dollars au cours du change).

Année	Belgique		Italie		Espagne		Suisse		Russie Soviét.	
	mill. francs	mill. dollars	mill. lire	mill. dollars	10 pr. mois	mill. pesetas	mill. francs	mill. dollars	10 pr. mois	mill. rouble
1923	12.539	650	17.225	794	2.410	354	2.246	414	118	61
1922	9.080	690	15.730	764	2.530	392	1.914	365	248	161
1913	4.637	895	3.650	704	1.090	210	1.920	371	1.145	590
1923	8.890	460	11.050	506	1.250	183	1.760	324	132	68
1922	6.060	455	9.300	452	1.210	186	1.763	336	65	39
1913	3.635	702	2.510	484	860	170	1.376	266	1.266	652

Frets maritimes.

Nombres indices du *Federal Reserve Bulletin* de Washington
Entre la côte Atlantique des Etats-Unis
et les ports européens
Base 100 pour janvier 1920

Année	Indice génér.	Royaume-Uni		Méditerranée
		Janv.	Atl.	
1924 janvier.....	24,9	27,5	25,4	20,2
1923 décembre....	25,1	27,8	25,7	20,2
— novembre.....	25,1	28,6	24,8	20,5
— octobre.....	22,9	23,4	24,4	20,3
— sept.....	20,7	20,8	22,5	19,0
— août.....	20,0	20,1	22,2	19,6
— juillet.....	19,9	20,2	21,5	18,9
— juin.....	21,0	21,2	23,5	20,6
— mai.....	22,1	22,3	23,7	20,9
— avril.....	22,6	22,6	24,2	22,0
— mars.....	21,9	23,1	23,6	19,5
— février.....	21,1	21,8	22,6	20,6
— janvier.....	22,9	25,3	24,7	21,2
1922 juillet.....	25,9	28,8	25,9	26,4
1920 janvier.....	100	100	100	100

Nombres indices de la *Chamber of Shipping* (publiés par le *Statist*)
Entre les ports de la Grande-Bretagne
et diverses destinations
Base 100 pour moyenne de 1920

Année	Indice génér.	Eaux européennes		Inde	Etats-Unis
		Janv.	Atl.		
1924 février.....	31,56	33,16	30,91	27,61	
— janvier.....	28,06	31,81	30,43	27,91	
1923 décembre....	30,76	32,24	29,00	23,77	
— novembre.....	27,30	30,80	29,07	27,28	
— octobre.....	27,33	29,50	27,03	27,89	
— septembre.....	26,43	30,05	24,29	21,42	
— août.....	25,03	29,08	23,56	28,40	
— juillet.....	27,61	31,46	27,69	28,60	
— juin.....	28,68	32,36	29,58	26,12	
— mai.....	30,77	32,97	29,96	24,15	
— avril.....	32,22	33,40	32,63	29,19	
— mars.....	29,37	34,97	29,09	26,30	
— février.....	28,91	32,23	23,86	25,94	
1922 moyenne.....	37,59	38,59	31,48	37,28	
1920 moyenne.....	100	100	100	100	

(1) Chiffres incomplets par suite des événements de la Ruhr. — (2) La disproportion entre les évaluations pour 1922 et 1923 tient essentiellement à l'augmentation considérable des prix pendant les trois derniers mois de 1923.

Statistique et Population

Prix. — Prix de gros ; Indices.

RANCE. — Prix de gros de certaines marchandises :

		1924		1923	1922	1921	1920	1914
		fin	fin	fin	fin	fin	fin	juillet
		février	janvier	févr.	févr.	févr.	févr.	
Blé roux dispon. New-York bush	cents	127 1/4 (1)	127 3/4	130 1/2	150 1/2	192	236 1/2	98 1/2
Coton Le Havre 50 kil.	fr.	924	916	610	250	199	729	78.50
Laine B. A. en suint Le Havre 100 kl.	fr.	1.750	1.610	1.005	590	850	1.300	222.50
Fonte n° 3 P. L. Tonne départ	fr.	390	375	400	245	370	425	—
Caoutchouc Para Le Havre kil.	fr.	10,75	10,15	10,90	5,10	5,50	13,47	7,85

PAYS DIVERS. — Nombres indices des prix de gros : (2)

		1924		1923	1922	1921	1920	1919	1914
		févr.	janv.	févr.	févr.	févr.	avril	févr.	juillet
							(max.)		
<i>France.</i>									
	Indice général (45 mat.)	—	505	431	313	385	600	347	100
	Denrées alimentaires :								
	Aliments végétaux (8 mat.)	—	399	328	284	313	504	317	100
	Aliments animaux (8 mat.)	—	437	403	292	435	502	329	100
Statistique Générale	Sucre, café, cacao (4 mat.)	—	550	521	326	364	458	242	100
— fin du mois	Matières industrielles :								
base 100 :	Minér. et mét. (7 mat.)	—	525	443	269	334	563	270	100
juillet 1914 (3)	Textiles (6 mat.)	—	693	521	326	375	898	376	100
	Divers (12 mat.)	—	500	442	368	454	644	452	100

Grande-Bretagne.

The Statist (Sauerbeck)	Indice général	138,8	137,2	131,9	132,2	133,6	266,1	187,5	82,4
	Denrées alimentaires :								
	Aliments végétaux	116,4	116,7	93,2	116,4	113,1	240,6	173,6	71,9
	Aliments animaux	147,1	152,5	177,2	172,7	162,6	264,1	225,2	101,5
— fin du mois	Sucre, café, thé	115,9	110,0	100,7	73,9	76,5	209,9	118,3	50,0
base 100 :	Matières industrielles :								
moy. 1866-77.	Minéraux et métaux	173,7	165,5	156,0	129,6	145,2	290,6	172,8	94,0
	Textiles	158,2	157,4	138,0	144,4	150,6	297,7	203,7	83,1
	Divers	121,8	119,9	122,7	131,9	130,9	267,7	196,4	81,7

Italie.

		1923		1922		1921		1920	
		déc.	nov.	déc.	nov.	déc.	nov.	déc.	av.(max.)
	Indice général	92,4	91,5	92,8	95,5	95,2	95,3	104,3	107,3
	Aliments végétaux	98,3	96,3	110,0	112,1	115,3	114,1	106,9	107,7
	Aliments animaux	111,2	109,0	109,6	112,3	120,6	125,8	126,4	124,1
Prof. Bachi	Produits chimiques	66,0	66,7	69,3	70,9	73,5	75,7	102,8	107,1
base 100 :	Textiles	96,3	95,0	77,9	83,0	79,4	75,4	81,9	94,0
moy. 1920.	Minéraux et métaux	66,5	66,0	64,9	67,0	66,0	65,2	92,7	101,4
	Mat. de construction	85,3	84,0	88,1	87,9	89,1	89,7	112,6	112,6
	Produits végétaux	101,9	102,2	128,8	126,6	113,7	113,7	121,8	108,7
	Divers	97,0	96,2	94,0	99,7	93,8	93,7	106,8	105,2

Etats-Unis.

		1924	1923	1922	1921	1920	1919	1914
		févr.	févr.	févr.	févr.	mai(max.)	févr.	juillet
Dun's Review	Céréales	30.894	28.901	23.567	29.602	56.965	44.999	21.086
- début du mois	Viandes	15.880	16.869	14.980	15.274	21.884	21.530	12.979
	Laitages et légumes	22.737	21.003	22.438	22.634	28.963	24.705	17.244
	Total	20.276	19.077	17.919	19.198	25.246	23.400	10.440
de 300 articles	Habillement	40.563	39.190	31.733	32.095	53.696	42.249	20.834
environ compens.	Métaux	23.307	23.371	21.027	26.079	30.994	28.587	15.691
	Divers	37.438	37.839	33.310	40.940	46.084	34.580	21.425
	Totaux	191.095	186.250	164.974	185.822	263.832	220.050	119.708

Allemagne (4)

		1924			1923	1922	1921	1920	1914
		mars	février	janvier	mars	mars	janv.	janv.	juill.
Frankfurter Zeitung	Indice général	1.472***	1.431***	1.484***	6.770	54	21	20	1
début du mois	Alimentation	1.563***	1.491***	1.554***	5.361	52	20	20	1
mois -	Textiles ; cuirs	1.991***	1.940***	1.883***	9.450	68	23	26	1
base : 1	Minér. et mét.	1.400***	1.317***	1.376***	8.298	68	28	27	1
juillet 1914.	Divers	1.223***	1.209***	1.245***	6.949	42	18	11	1
	Prod. ind. finis	1.329***	1.338***	1.407***	5.514	41	17	15	1

(1) Au cours du change 104 fr. 50.

(2) Pour réduction des indices à même base, voir ci-après tableau des prix et changes.

(3) Depuis décembre 1923, la *Statistique générale de la France* donne des indices calculés sur la base 100 en juillet 1914. — (4) * = 000.

La Documentation vivante

PAYS DIVERS. — Indices généraux avec réduction à parité du dollar (1).

	Belgique		Suisse		Espagne		Pologne		Japon		Etats-Un
	1914=100	hd.	1914=100	hd.	1913=100	hd.	1914=100	hd.	1913=100	hd.	1914=100
1921 déc....	369	143	177	177	183	139	57.046	74	209	203	137
1922 déc....	407	139	175	171	172	139	346.353	83	183	179	155
1923 oct....	515	134	182	168	171	119	27.380.680	127	—	—	159
— nov....	531	130	183	166	173	117	67.943.700	143	—	—	160
— déc....	545	129	183	165	176	119	142.300.700	140	—	—	159

Indices des Prix de détail.

FRANCE. — Dépenses-indices en francs de la *Statistique générale de la France*, caractérisant la variation de prix de 13 denrées (2).

	Paris	France ent.	Nord	Est	Sud-Est	Midi	Ouest	Als-Lor.	
1924 février....	—	1923 4 ^e trim....	3.765	4.269	3.715	3.787	3.547	3.363	4.163
— janvier....	4.024	— 2 ^e trim....	3.506	3.644	3.548	3.463	3.424	3.311	3.747
1923 décembre..	3.924	— 3 ^e —	3.387	3.491	3.442	3.386	3.332	3.202	3.532
— novembre..	3.816	— 1 ^{re} —	3.320	3.506	3.268	3.327	3.213	3.150	3.256
— février....	3.394	1922 4 ^e —	3.150	3.312	3.153	3.096	3.015	3.024	3.182
1922 février....	3.297	1921 4 ^e —	3.499	3.683	3.401	3.440	3.476	3.320	3.561
1921 février....	4.109	1920 4 ^e max....	4.519	4.693	4.446	4.522	4.423	4.345	4.530
1920 nov. (max).	4.577	1919 4 ^e —	3.021	3.064	2.950	3.053	3.093	2.924	3.050
1919 février....	2.435	1918 4 ^e —	2.688	2.687	2.499	2.740	2.651	2.437	—
1918 janvier....	2.056	1917 4 ^e —	2.008	2.083	1.920	2.104	2.001	1.888	—
1917 janvier....	1.491	1916 4 ^e —	1.466	1.534	1.437	1.465	1.494	1.406	—
1914 juillet....	1.075	1914 3 ^e —	1.004	1.089	988	1.018	988	942	1.084

Alimentation et Coût de la vie (3).

PAYS DIVERS. — Indices ramenés à 100 (1 en ce qui concerne l'Allemagne) pour juillet 1914.

	France		Gde-Bretagne		Italie (Milan)		Etats-Unis		Allemagne (7)	
	Coût de la vie à Paris	Aliment. à 10.000	Coût de la vie à Paris	Aliment. à 10.000	Coût de la vie à Milan	Aliment. à 10.000	Coût de la vie à New York	Aliment. à 10.000	Coût de la vie à Berlin	Aliment. à 10.000
1924 février....	—	—	178	176	—	—	—	—	1.050.***	1.170.***
— janv....	—	—	376	179	177	517	516	146	1.060.***	1.270.***
1923 déc....	—	—	365	177	175	499	500	147	1.147.***	1.512.***
— nov....	345	375	355	177	177	502	503	173	148	1.535.***
— oct....	—	—	349	175	173	502	502	147	13.671.***	4.301.***
— août....	331	351	328	173	168	483	490	172	145	1.182.434
— mai ..	334	339	325	169	160	490	499	170	140	3.816
— fév. . .	324	332	316	176	171	497	500	169	139	2.643
1922 nov....	300	315	297	180	176	505	516	170	142	446
— août ..	289	313	289	179	172	491	498	166	136	70
— mai ..	302	316	317	180	170	492	503	167	136	35
— fév. . .	291	324	307	186	177	522	562	167	139	20
1921 nov....	297	350	326	199	195	541	570	174	149	16
— mai ..	307	364	317	219	218	578	598	179	142	9
1920 nov....	370	452	426	269	282	511	515	198	189	9
1919 juill. .	238	289	261	208	217	280	310	175	186	—
1914 juill. .	100	100	100	100	100	100	100	100	100	1

Reduction des indices ci-dessus à parité du dollar (1).

1924 févr....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1.05	1.17
— janv....	—	—	157	155	116	116	—	—	—	1.06	1.27
1923 déc....	—	—	99	158	157	112	113	—	—	1.15	1.51
— nov....	100	108	102	160	160	114	114	173	148	1.53 (6)	1.63 (6)
— oct....	—	—	108	163	161	118	118	—	—	1.47	0.88
— août....	9	103	96	162	157	108	109	172	145	0.57	0.74
— mai ..	115	117	112	161	152	123	125	170	140	0.33	0.46
— fév....	108	111	101	170	165	124	125	169	139	0.43	0.52
1922 nov....	111	117	105	166	164	120	123	170	142	0.28	0.33
1921 nov....	120	136	133	163	160	125	130	174	147	0.40	0.54
1920 nov....	115	140	132	190	199	95	96	198	189	0.48	0.65
1919 juill. .	178	217	196	190	199	173	191	175	186	—	—
1914 juill. .	100	100	100	100	100	100	100	100	100	1	1

(1) Ou évaluation approxim. en monnaie-or de chaque pays aux cours des changes.
 (2) Pain, viande, lard, beurre, œufs, lait, fromage, pommes de terre, haricots, sucre, huile comest., pétrole, alcool à brûler : pour la consommation annuelle d'un ménage de 4 personnes. (3) Alimentation, chauffage, éclairage, habillement, logement. (4) Habillement compris depuis septembre 1922 seulement. (5) Indice hebdomadaire au 25 février 1924. (6) Résultat tenant principalement à ce qu'à l'époque, la cote officielle allemande du mark était maintenue à une valeur supérieur à la parité mondiale réelle. (7) * = 000.

Prix et Changes.

	Indices des prix de gros ramenés à 100 en juillet 1914 (1).					Valeur en dollars de 100 unités monétaires au cours des changes				Réduction des indices du présent tabl. à parité du dollar, cpte tenu des changes (3), et Pourcentage corresp. des prix par rapp. aux prix amér.							
	France	Gr.-Bret. (Sauerback)	Italie (prof. Bach)	Etats-Unis (Yun's Review)	Allemag. (Frankfurter Zeitung) (4)	France	Gr.-Bret.	Italie	Allemagne	France		Grande-Bretag.		Italie		Allemagne	
										Réduet.	% des prix	Réduet.	% des prix	Réduet.	% des prix	Réduet.	% des prix
Pair	—	—	—	—	—	19,3	487	19,3	23,82	—	—	—	—	—	—	—	—
1914 juillet....	100	100	100	100	1 (1)	19,3	487	19,3	—	100	100	100	100	100	100	100	100
1915 —	143	129	142	104	—	18,5	478	16,6	—	137	133	126	121	123	118	—	—
1916 —	188	158	210	121	—	17,0	478	15,5	—	171	141	154	127	166	137	—	—
1917 —	273	215	331	177	—	17,4	481	14,3	—	237	134	211	119	241	136	—	—
1918 —	344	234	467	194	—	17,4	481	11,0	—	313	161	229	118	268	138	—	—
1919 —	356	250	395	195	—	14,5	447	11,7	—	267	137	229	117	239	123	—	—
1920 —	506	309	667	218	15(2)	8,1	387	5,9	2,53	214	98	244	112	203	93	161	74
1921 —	337	192	566	134	15(2)	7,8	363	4,5	1,31	143	107	143	107	139	104	92	66
1922 juin	332	164	585	142	79	8,7	445	5,0	0,32	149	105	150	106	152	107	107	75
— juillet....	332	163	607	145	91	8,3	444	4,6	0,23	142	98	148	102	145	100	88	61
— août	337	157	622	145	140	8,0	448	4,5	0,12	139	96	145	100	145	100	75	52
— septemb..	336	155	634	144	291	7,7	444	4,3	0,07	135	94	141	98	140	97	86	60
— octobre..	334	158	654	147	432	7,4	443	4,2	0,046	131	89	144	98	142	96	84	57
— novembre.	359	158	649	152	945	6,8	448	4,6	0,016	127	84	146	96	155	102	63	41
— décemb...	369	157	631	155	1.674	7,2	461	5,1	0,014	139	90	149	96	167	108	98	63
1923 janvier...	395	158	627	155	2.054	6,7	465	4,9	0,012	141	91	151	97	166	107	100	65
— février...	431	160	634	156	7.159	6,2	469	4,8	0,0025	138	88	154	99	158	101	75	48
— mars	433	161	639	160	6.770	6,5	469	4,8	0,0044	146	91	155	97	159	100	126	79
— avril	424	163	641	161	6.425	6,6	466	4,9	0,0047	145	90	156	97	165	102	127	79
— mai	415	160	632	161	8.237	6,7	466	4,8	0,0027	143	88	152	94	158	98	92	57
— juin	417	155	619	160	14.980	6,3	462	4,6	0,0013	136	85	147	92	147	92	83	52
— juillet....	415	151	617	158	39.898	5,9	458	4,3	0,0006	127	80	142	90	136	86	101	64
— août	422	152	618	156	283.599	5,7	455	4,3	0,00009	124	79	142	91	138	88	108	70
— septembre	432	155	620	157	3.063.358	5,8	454	4,4	0,000008	131	83	145	92	142	90	99	63
— octobre...	429	155	614	159	182.959*	6,0	452	4,5	0,**17	133	84	144	91	144	91	132	83
— novembre.	452	155	623	160	49.071**	5,5	439	4,4	0,**77	130	81	145	91	141	88	159(5)	99
— décembre.	468	162	629	159	1.617***	5,2	436	4,3	0,**024	127	80	145	91	141	88	162(5)	102
1924 janvier...	505	166	622	159	1.484***	4,6	426	4,3	0,**024	121	76	145	91	140	88	148	93
— février....	—	168	624	160	1.472***	4,4	430	4,3	0,**024	—	—	148	93	140	88	147	92

(1) Ramenés à 1 en juillet 1914 pour l'Allemagne. — (2) Chiffres non modifiés par la *Frankfurter Zeitung*; reconnus trop faibles.
 (3) Voir note (1) page précédente. (4) * = 000. (5) Voir note (6) page précédente.

II. — *Statistiques générales.*

Commerce extérieur.

FRANCE. — Résumé des Importations et des Exportations en 1922 et en 1923.

	milliers de francs					
	Importations			Exportations		
	Valeurs déclarées			Valeurs arbitrées (1)		
	Années		Différences pour 1923	Années		Différences pour 1923
	1923	1922		1923	1922	
Grande-Bretagne	5.272.169	3.407.420	+1.864.749	6.154.663	3.960.500	+2.194.163
Allemagne	1.048.331	1.297.018	- 249.187	1.085.566	1.969.828	- 884.262
Pays-Bas	1.002.288	700.475	+ 301.813	630.551	395.752	+ 234.799
Belgique	2.404.112	1.736.892	+ 667.220	5.805.836	4.015.454	+1.790.382
Sarre	711.480	654.071	+ 57.409	987.110	365.832	+ 621.278
Suisse	601.635	540.997	+ 60.638	2.113.007	1.001.651	+1.111.356
Italie	1.223.758	803.587	+ 420.171	1.181.352	797.090	+ 384.262
Espagne	607.911	349.792	+ 258.119	907.351	518.099	+ 389.252
Etats-Unis	5.049.060	3.863.873	+1.185.187	2.490.644	2.006.757	+ 483.887
République Argentine	1.271.620	796.366	+ 475.254	612.643	314.245	+ 298.398
Autres pays étrangers	10.343.668	7.482.396	+2.861.272	4.413.181	2.912.312	+1.500.869
Totaux pour les pays étr.	29.536.032	21.631.987	+7.904.045	26.361.904	18.257.520	+8.104.384
Algérie	1.225.048	970.203	+ 254.845	2.068.724	1.716.319	+ 352.405
Tunisie	301.428	199.525	+ 101.903	426.439	265.627	+ 160.812
Maroc	122.063	78.732	+ 43.331	486.217	487.801	- 1.584
Sénégal	275.627	202.657	+ 72.970	194.839	94.834	+ 100.005
Madagascar et dépend.	150.243	61.893	+ 88.350	113.113	84.813	+ 28.300
Indo-Chine française	331.529	199.030	+ 132.499	415.973	257.640	+ 158.333
Autres colon. et protect.	666.042	586.401	+ 79.641	364.301	214.389	+ 149.912
Tot. p. les col. et protect.	3.071.980	2.298.341	+ 773.639	4.069.606	3.121.423	+ 948.183
Totaux généraux	32.608.012	23.930.328	+8.677.684	30.431.510	21.378.943	+9.052.567

Comparaison en quantités et en valeurs des principales Importations et Exportations.

I. — IMPORTATIONS

	en quintaux (2)			en milliers de francs (2)		
	Années			Années		
	1923	1922	1913	1923	1922	1913
Viandes fraîches et frigor.	868.860	541.096	31.888	290.774	150.870	5.372
Viandes salées et conserv.	272.745	118.200	103.623	143.460	60.463	24.698
Céréales (grains et farin.)	22.414.565	16.362.404	29.297.295	1.654.693	923.907	565.790
Riz	3.063.445	1.785.354	2.621.180	267.160	139.163	65.287
Légum. secs et leurs far.	1.047.440	1.273.377	4.453.691	200.129	97.495	92.559
Pommes de terre.	2.960.036	3.710.923	89.131	89.131	141.168	
Sucre brut ou raffiné	4.881.400	5.978.356	1.340.513	1.039.308	652.963	34.302
Café	1.721.744	1.733.162	1.152.849	831.301	629.924	207.514
Cacao	420.230	426.220	206.612	138.558	130.238	51.569
Thé	13.538	12.439	12.067	14.108	8.827	4.306
Huile d'olive	225.187	266.019	157.412	79.298	76.121	18.457
Vins (mistelles compris.)	9.432.268	9.267.544	8.836.249	721.001	801.052	275.472
Eaux-de-vie, esprits, liq.	501.392	894.337	379.130	189.787	221.043	21.290
Laines	2.691.525	3.151.468	2.855.697	2.489.369	1.656.267	701.747
Soie et bourre de soie	120.975	140.474	197.876	1.335.696	1.295.362	361.079
Grain. et fruits oléagineux	9.349.452	8.063.839	10.241.857	1.362.224	838.969	387.551
Tabaacs en feuilles	294.935	584.219	370.955	92.997	273.750	43.109
Gaoutchou et gutta perc.	370.708	307.960	174.408	328.879	118.653	122.783
Coton	2.615.204	2.637.879	3.291.358	2.880.680	1.710.326	577.194
Lin	429.849	327.429	2.128.946	216.774	149.496	117.093

(1) Taux fixés par la Commission des valeurs pour 1922 ; ces mêmes taux mis à jour pour 1923. —
 (2) Chiffres définitifs pour 1922, provisoires pour 1923. Les évaluations pour 1922 publiées dans notre numéro de mars 1923 étaient faites sur la base des taux fixés par la Commission des valeurs pour 1921. Par suite des rectifications de quantités par l'administration des Douanes et de l'application qu'elle a faite des nouveaux taux pour les valeurs, les évaluations présentent des différences d'un tableau à l'autre.

Statistique et Population

	en quintaux années			en milliers de francs années		
	1923	1922	1913	1923	1922	1913
Chanvre	293.420	267.479	296.249	106.918	60.932	27.181
Pâtes de cellulose : mécan.	1.826.451	1.746.103	4.649.484	86.539	47.835	67.404
— chim.	1.942.200	2.143.881	—	229.597	167.883	—
Houille, coke et agglomérés	306.728.470	289.871.080	228.669.670	3.644.794	2.397.763	583.997
Huiles et essences minérales	10.938.476	8.881.922	5.533.149	988.573	747.981	139.073
Huiles lourdes et résidus	3.222.307	2.646.215	1.445.985	251.950	195.962	25.503
Fonte, fer, acier	8.111.560	8.464.676	2.027.536	560.195	532.444	38.613
Minerais de toute sorte	10.846.477	7.319.276	19.453.504	206.012	86.482	93.649
Nitrate de soude	2.684.351	1.619.599	3.221.148	245.624	126.519	82.945
Tabacs fabriqués	4.334	10.218	1.528	24.277	30.181	3.683
Produits chimiques	5.371.814	4.576.534	7.316.115	497.326	410.561	156.723
Poteries	1.318.748	1.368.339	—	60.471	45.731	—
Faïences, porcelaines	114.930	106.571	1.805.968	47.706	36.518	67.897
Glaces	32.346	21.683	—	12.621	8.614	—
Verres, cristaux	413.060	358.978	—	122.750	123.103	—
Fils de toute sorte	164.099	129.027	122.025	327.343	211.073	64.478
Tissus de lin, chanvre	46.136	46.768	51.060	30.262	30.732	10.186
Tissus de jute	428.530	414.442	284.695	74.899	62.633	14.664
Tissus de coton	29.540	34.851	48.203	123.127	127.468	56.474
Tissus de laine et d'alpaga	16.225	26.920	47.791	97.659	122.320	53.378
Tissus de soie	2.660	3.721	8.707	85.032	82.635	49.386
Papier, carton, imprimés	1.564.887	1.447.273	303.460	283.100	231.696	93.080
Peaux, pelleteries, ouv. en peau	91.206	98.932	121.136	348.896	325.771	200.875
Machinerie et pièces détach.	1.667.651	1.891.421	2.214.395	958.284	893.317	321.369
Meubles et ouvrages en bois	301.724	376.115	283.466	87.944	77.103	28.764

II. — EXPORTATIONS

Lait, beurre, fromage	361.474	190.338	459.808	195.079	85.023	84.732
Œufs de volaille	209.312	44.827	68.293	99.633	17.483	9.855
Fruits de table	1.479.321	664.855	3.289.840	344.229	156.677	76.431
Vins (mistelles comprises)	1.728.729	1.188.636	1.908.302	606.900	348.776	203.084
Eaux-de-vie, esprits et liq.	365.845	257.351	606.291	265.284	151.793	61.949
Légumes frais et conservés	738.405	471.388	1.045.536	121.293	63.942	49.687
Huiles fixes autres que d'olive	426.919	332.324	564.140	148.838	83.379	47.843
Huiles volatiles et essenc. vég.	13.285	8.869	11.166	414.326	205.943	34.674
Gire, résine et prod. résineux	634.204	712.167	584.583	106.549	85.690	23.500
Fonte	5.920.862	7.207.145	—	301.964	266.664	—
Ferro-alliages	217.113	94.881	10.083.271	23.362	7.017	86.900
Fers et aciers	18.472.380	20.710.100	—	1.424.750	958.049	—
Minerais de fer	98.535.008	94.657.532	101.500.000	394.140	274.507	83.000
Parfumerie et savons	657.680	544.116	514.289	336.849	224.331	48.260
Médicaments composés	152.248	108.780	122.940	147.893	97.852	33.739
Poterie	807.501	490.398	—	37.064	22.068	—
Faïence, porcelaine	164.305	113.640	2.623.485	66.764	45.903	93.225
Glaces	20.569	18.446	—	8.183	7.213	—
Verres et cristaux	884.713	699.695	—	145.846	101.626	—
Fils de toute sorte	363.703	395.882	504.646	813.198	770.960	213.539
Tissus de lin, chanvre	15.972	16.379	50.079	30.489	17.792	27.368
Tissus de jute	175.318	184.176	187.385	55.603	54.097	17.364
Tissus de coton	446.974	437.073	553.552	1.451.448	1.255.539	385.457
Tissus de laine et d'alpaga	256.821	183.830	236.217	1.338.983	852.718	223.011
Tissus de soie	76.081	63.399	61.749	2.083.212	1.611.471	385.774
Lingerie, confections	80.261	80.803	78.444	2.065.886	1.695.193	252.648
Peaux préparées	130.372	95.951	154.202	343.218	234.758	144.899
Ouvrages en peau ou cuir	57.279	71.333	46.235	251.689	353.550	88.502
Pelleteries ouvrées	14.473	12.740	17.340	412.560	290.544	86.145
Ouvrages dorés et argentés	7.739	6.216	3.846	117.585	90.946	24.641
Papier, carton, imprimés	697.578	509.582	648.657	836.788	650.695	167.086
Machinerie et pièces détachées	1.379.287	837.191	823.086	818.433	530.424	123.231
Outils et ouvrages en métaux	3.131.643	1.914.374	1.492.490	847.647	559.182	137.246
Voitures automobiles	407.028	341.105	258.231	812.201	556.881	227.447
Tabletterie bimbeloterie	122.116	90.811	180.036	333.699	229.027	195.386
Ouvrages de mode	17.660	12.089	17.533	126.148	78.766	56.648

Ouvrages reçus à la Rédaction

EDMOND PILON. — **La vie de famille au XVIII^e siècle.** — Un vol., Paris, 1924.

D^r STEPHEN CHAUVET. — **Les arts indigènes de nos colonies françaises.** — Une broch., Paris, Maloine, 1924.

HENRY LEYRET. — **Le Gouvernement et le Parlement.** — Un vol., Paris, Alcan, 1924.

AUGUSTE COMTE. — **Pensées et préceptes**, recueillis et commentés par GEORGES DEHERME. — Un vol., Paris, Bernard Grasset, 1924.

M. DEGAS. — **Les Assurances sociales.** — Un vol., Paris, Dunod, 1924.

M. LECOMTE-DENIS. — **Le Pétrole en France.** — Un vol., Paris, Dunod, 1924.

EMILE BAUMANN. — **L'Anneau d'or des grands Mystiques.** — Un vol., Paris, Bernard Grasset, 1924.



Etablissements André BRULLIARD,
Saint-Dizier.

Le Gérant :
Alphonse NOEL

